12/07/2021

Le programme de soutien à la recherche « Handicap et perte d'autonomie »

Bilan des appels à projets financés à l'IReSP par la CNSA entre 2011 et 2019

Autrice (principale) : Claudia Marquet (chargée de mission « Recherche », CNSA)

Autrice (secondaire) : Virginia Ozkalp-Poincloux (chargée de mission « Autonomie », IReSP)

Contributrices : Marion Cipriano (directrice scientifique adjointe, IReSP) ; Marion Scheider-Yilmaz (chargée de mission « Autonomie », IReSP) ; Marine Boisson-Cohen (directrice scientifique, CNSA)

Édito

L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, sa préservation, son accompagnement sont plus que jamais des enjeux majeurs de citoyenneté et des défis adressés à l'action publique. Ces enjeux et défis, dans une société engagée dans une révolution de la longévité, constitueront des problématiques de santé publique de long terme. Ils connaissent également une actualité singulière, avec une vulnérabilité spécifique des personnes concernées et de leurs aidants, proches ou professionnels, face à la crise sanitaire que nous traversons.

Dans le cadre de sa mission de soutien et de structuration de la recherche, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a établi, depuis 2011, un partenariat avec l'Institut pour la recherche en santé publique (IReSP).

Ce partenariat a été renouvelé en décembre 2020 pour la mise en œuvre du programme de soutien à la recherche « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » visant à poursuivre le développement et la structuration de la recherche dans ce champ. À cette occasion, ce programme a été refondé pour accompagner l'évolution des besoins et des aspirations des chercheurs et des parties prenantes du champ de l'autonomie : naturellement, la production de connaissances scientifiques au moyen du financement d'appels à projets de recherche pour éclairer la mise en œuvre des politiques publiques, mais également la mise en place de lieux de rencontre, d'échanges et d'espaces de co-construction pour une recherche au plus près de la demande sociale et des enjeux partagés, parce que structurants, du champ de l'autonomie.

Partir d'un bilan des actions passées nous est apparu essentiel pour fonder cette nouvelle étape du partenariat scientifique entre la CNSA et l'IReSP et offrir un éclairage de l'état de développement et de structuration de la recherche française dans ce domaine.

Si les projets soutenus par les appels à projets de l'IReSP en partenariat avec la CNSA n'ont pas prétention à être représentatifs de l'ensemble de la production scientifique dans le champ de l'autonomie, cet éclairage se révèle précieux à l'heure où un programme prioritaire de recherche (PPR) « Autonomie » doté de 30 millions d'euros sur six ans est en cours d'élaboration et devrait connaitre ses premières actions dès 2021.

Parce que la tâche est d'ampleur, ce travail de bilan s'est centré sur la seule action de financement de projets de recherche entre 2011 et 2019 par les appels à projets de l'IReSP soutenus par la CNSA. Les actions d'animation et de structuration des communautés de recherche n'ont donc pas été considérées ici.

Sur le plan quantitatif, durant ces neuf années, le partenariat a contribué au financement de 112 projets, 29 thèses et 40 post-doctorats pour un montant total de 12 117 265 euros (dont 11 109 444 euros provenant de la CNSA). D'un point de vue qualitatif, ce bilan permet d'identifier les principales forces du programme : sa stabilité et son attractivité pour les chercheurs dans le champ de l'autonomie, son ouverture thématique et disciplinaire, sa capacité à rencontrer les priorités des politiques publiques. Il met également en lumière un déséquilibre persistant dans les publics étudiés – avec des projets dans le champ du handicap qui représentent les trois quarts des projets financés sur cette période – et dans les disciplines financées – avec une prépondérance de la sociologie, d'une part, de la psychologie, d'autre part.

Nous espérons que ce document trouvera un écho auprès des différents acteurs portant un intérêt au financement de la recherche dans le champ de l'autonomie et que ce travail d'analyse et de bilan du programme pourra guider et permettre l'émergence de nouvelles actions structurantes dans le champ de l'autonomie.

Marine Boisson-Cohen, directrice scientifique de la CNSA

Rémy Slama, directeur de l'IReSP – directeur de l'Institut thématique multi-organisme santé publique d'AVIESAN

Synthèse

En 2020, dans la perspective d'accompagner l'adaptation du programme de soutien à la recherche « Handicap et perte d'autonomie » (HPA) – devenu « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » – tel que mis en œuvre par l'IReSP en partenariat avec la CNSA, la CNSA et l'IReSP ont réalisé un bilan du volet financement de projets du programme dans le cadre des 22 appels à projets (AAP) lancés entre 2011 et 2019.

Ce bilan a pour objectif de caractériser l'action de structuration et de développement de la recherche dans le champ de l'autonomie à travers l'étude des projets déposés dans le cadre des AAP de l'IReSP et financés par la CNSA.

Sont ainsi étudiés les données budgétaires et financières du programme, son écosystème en termes d'acteurs impliqués (chercheurs et structures), les modalités de soutien, les thématiques et les approches développées par les projets financés, les publics étudiés dans le cadre du programme, le champ disciplinaire, la sélectivité des appels et, pour terminer, les difficultés que peuvent rencontrer les chercheurs financés dans la mise en œuvre de leur projet, qui conduisent à des demandes de prolongation.

Finalement, ce bilan permet d'identifier les principales forces du programme :

- Son caractère pérenne qui offre de la visibilité aux chercheurs souhaitant investir le champ de l'autonomie ;
- Son champ thématique ouvert largement à une diversité d'objets de recherche grâce à son appel à projets Blanc ;
- Sa capacité à rencontrer les priorités des politiques publiques par la mise en place d'appels à projets thématiques ;
- Sa contribution à la formation par la recherche, et en particulier au financement de près de 30 thèses et de 40 post-doctorats ;
- Son champ disciplinaire couvrant largement les sciences humaines et sociales et la santé publique avec des chercheurs issus de 18 disciplines différentes associés à la conduite des projets ;
- Sa capacité à attirer depuis plus de dix ans de nouveaux chercheurs et de nouvelles équipes.

Il met également en lumière des points d'attention à considérer :

- Un déséquilibre persistant des publics étudiés, avec des projets dans le champ du handicap qui représentent les trois quarts des projets financés ;
- Malgré un champ disciplinaire ouvert largement aux chercheurs de l'ensemble des sciences humaines et sociales et des disciplines concourant à la recherche en santé publique, un noyau dur de recherches financées où dominent nettement la sociologie et la psychologie ;
- Des modalités de soutien à la structuration de la recherche dont se saisissent peu les chercheurs ;
- Une capacité limitée à attirer des chercheurs non spécialistes du champ de l'autonomie, dans un objectif de renouvellement des approches et des méthodologies.

Les chiffres clés du programme HPA entre 2011 et 2019

112 projets ont été financés, dont **110** financés ou cofinancés par la CNSA[1].

12 117 265 euros de financements ont été alloués, dont 11 109 444 euros par la CNSA.

28 % des projets déposés ont été financés.

87 % des projets financés poursuivent un objectif de développement de la recherche (par la mise en œuvre de projets de recherche), et **13 %** un objectif de structuration de la communauté de recherche dans le champ de l'autonomie (entre autres par la mise en œuvre de réseaux).

108 structures différentes ont été financées par la CNSA.

100 chercheurs ont été financés parmi les **318** ayant soumis au moins un projet en tant que coordonnateur.

29 thèses ont été financées, ainsi que **40** post-doctorats.

Thématiques, approches et publics ciblés dans les projets financés ou cofinancés par la CNSA

Les projets soutenus développent une approche biomédicale du handicap ou de la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge (21) ou une approche sociale (17), mettent en place une intervention (16), ou concernent l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap (14), les proches aidants (13) ou les politiques publiques (12).

74 % des projets traitent des personnes en situation de handicap (PH), 15 % des personnes âgées en perte d'autonomie (PA), et 11 % de ces deux publics.

Les projets PA adoptent une approche biomédicale (3) ou sociale (2) de la perte d'autonomie, traitent des établissements et services médico-sociaux – ESMS (2), des politiques publiques (2), de la prévention (3) et des professionnels (2).

Les projets PH adoptent une approche biomédicale (17) ou sociale (12) du handicap, traitent des questions de l'accompagnement (14) ou des proches aidants (10) avec un grand nombre de projets de recherche interventionnelle (14).

29 projets concernant exclusivement les enfants ont été financés, 37 projets concernant exclusivement des personnes adultes et 22 projets concernant exclusivement des personnes vieillissantes.

Les projets abordant l'enfance développent pour l'essentiel une approche biomédicale du handicap (11), traitent des proches aidants (8 – principalement des parents) et conduisent à la mise en place d'une intervention (11).

Les projets concernant les adultes sont centrés sur la question de l'accompagnement (11), des politiques publiques (9) et des proches aidants (8) et adoptent une approche sociale du handicap (11).

Enfin, les projets s'intéressant aux personnes vieillissantes questionnent cette avancée en âge dans le cadre d'une approche sociale (7) et biomédicale (5) et discutent des politiques publiques (6) et des ESMS (4).

[1] S'agissant des deux projets non financés par la CNSA, un a été financé par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), l'autre par la DGS (Direction générale de la santé).

Disciplines des projets financés ou cofinancés par la CNSA

26 % des projets sont portés par des sociologues (29), 24 % par des chercheurs en psychologie (26), 10 % par des chercheurs en économie-gestion (11), 9 % par des chercheurs en santé publique (10), 8 % par des psychiatres (9) et 6 % par des médecins (hors psychiatrie – 7), soit 84 % du total des projets.

On observe une **augmentation des projets financés en sociologie** à partir de 2017 et une diminution de ceux financés en médecine (hors psychiatrie) à partir de 2014.

Certains AAP sont marqués par un fort ancrage disciplinaire. Par exemple, sont principalement financés dans le cadre de l'AAP Autisme des projets en psychologie et en psychiatrie ; dans le cadre de l'AAP ESMS, ce sont principalement des projets en sociologie, en médecine (hors psychiatrie) et en économie-gestion (respectivement 3, 2 et 2 projets sur 7) qui sont financés.

66 % des projets sont interdisciplinaires (73).

Table des matières

Édito 1
Synthèse 2
Les chiffres clés du programme HPA entre 2011 et 2019 3
Thématiques, approches et publics ciblés dans les projets financés ou cofinancés par la CNSA 3
Disciplines des projets financés ou cofinancés par la CNSA 4
Table des matières 5
Table des illustrations 7
Liste des abréviations principales 9
Introduction 10
Contexte 10
Objectifs 11
Méthodologie 11
Plan 12
1 La structure du programme : un appel à projets Blanc et des appels à projets thématiques 15
Ce qu'il faut retenir 17
2 Les données budgétaires et financières du programme 18
Ce qu'il faut retenir 20
3 L'écosystème du programme : structures et chercheurs 21
3.1 Les structures 21
3.2 Les chercheurs 22
Ce qu'il faut retenir 24
4 Les modalités de soutien à la recherche du programme 25
4.1 Présentation générale des modalités de soutien à la recherche 25
4.2 Éléments détaillés sur les modalités de soutien à la recherche 27
4.2.1 Le soutien aux actions de structuration de la recherche 27
Le contrat de définition 27
Les réseaux de recherche 27
L'aide au montage de projet européen 29
Les manifestations scientifiques et l'aide à la valorisation 29
Prix de master et de thèse 29
4.2.2 Le soutien aux actions de développement de la recherche 30
Projet de recherche intégrant un doctorant ou un post-doctorant 30
Projet de recherche exploitant des bases de données 32
Projet de recherche 33
Ce qu'il faut retenir 34

5 Les thématiques des projets financés dans le cadre du programme 35
Ce qu'il faut retenir 38
6 Les publics étudiés dans le cadre du programme 39
6.1 Analyse des projets par public au sens des catégories d'actions publiques : personne âgée dépendante et personne en situation de handicap 39
6.2 Compléter l'analyse des publics : les catégories d'âge 45
Ce qu'il faut retenir 50
7 Un programme de soutien à la recherche en sciences humaines et sociales et en santé publique 51
7.1 Le champ disciplinaire du programme 51
7.2 L'interdisciplinarité 55
Ce qu'il faut retenir 61
8 Taux de sélection du programme 62
8.1 Taux de sélection global 62
8.2 Taux de sélection par appel à projets 64
8.3 Taux de sélection par discipline 65
8.4 Taux de sélection par public 68
8.5 Taux de sélection par thématique et par approche 69
Ce qu'il faut retenir 70
9 Demandes de prolongations 71
Ce qu'il faut retenir 73
Conclusion 74
Perspectives 75
Liste des annexes 76

Table des illustrations

Tableau 1.1 – Les appels à projets du programme HPA entre 2011 et 2019 15

Graphique 1.1 – Nombre de projets financés et non financés entre 2011 et 2019 en fonction du nombre d'AAP lancés 16

Graphique 2.1 – Répartition des financements de la CNSA en fonction des AAP entre 2011 et 2019 18

Tableau 2.1 – Montant des financements moyens et médians accordés pour les projets financés ou cofinancés par la CNSA 19

Tableau 3.1 – Répartition des projets en fonction du nombre d'équipes impliquées sur le projet et du nombre d'équipes demandant un financement 21

Tableau 3.2 – Répartition des structures en fonction du nombre de financements reçus 22

Tableau 3.3 – Répartition des chercheurs qui déposent des projets en fonction du nombre de projets déposés 23

Tableau 3.4 – Répartition des chercheurs qui déposent des projets financés en fonction du nombre de projets financés 23

Tableau 4.1 –Les modalités de soutien à la structuration de la recherche 25

Tableau 4.2 –Les modalités de soutien au développement de la recherche 25

Graphique 4.1 – Répartition des projets selon la modalité de soutien 26

Tableau 4.3 – Les réseaux de recherche financés 28

Graphique 4.2 – Évolution du nombre de thèses et de post-doctorat financés 30

Graphique 4.3 – Répartition des thèses et des post-doctorats financés en tout ou partie selon la discipline du doctorant ou du post-doctorant 31

Graphique 4.4 – Les principales enquêtes exploitées dans le cadre de projets de recherche financés 32

Graphique 4.5 – Répartition des projets exploitant des bases de données en fonction des disciplines du porteur de projet 33

Graphique 4.6 – Distribution des projets de recherche financés en fonction de la discipline du porteur de projet 34

Tableau 5.1 – Les thématiques et approches des projets de recherche financés 35

Tableau 5.2 – Répartition des projets financés selon la thématique ou l'approche et la discipline du porteur du projet 37

Graphique 6.1 – Répartition des projets financés en fonction des publics étudiés 39

Graphique 6.2 – Répartition des financements alloués par la CNSA en fonction des publics étudiés 40

Graphique 6.3 – Répartition des projets financés en fonction des publics étudiés entre 2011 et 2019 41

Graphique 6.4 – Répartition des projets PA financés en fonction des thématiques et des approches entre 2011 et 2019 42

Graphique 6.5 – Répartition des projets PH financés en fonction des thématiques et des approches entre 2011 et 2019 42

Graphique 6.6 – Répartition des projets PA/PH financés en fonction des thématiques et des approches entre 2011 et 2019 43

Graphique 6.7 – Répartition des projets financés en fonction des publics étudiés et des disciplines du porteur de projet 44

Graphique 6.8 – Répartition des projets financés en fonction des catégories d'âge 45

Graphique 6.9 – Répartition des projets financés concernant les enfants en fonction des thématiques et des approches entre 2011 et 2019 46

Graphique 6.11 – Répartition des projets financés concernant les personnes vieillissantes en fonction des thématiques et des approches entre 2011 et 2019 47

Tableau 6.1 – Liste des projets étudiant les personnes en situation de handicap vieillissantes 49

Graphique 7.1 – Répartition des projets financés selon la discipline du porteur de projet 51

Graphique 7.2 – Évolution du nombre de projets financés pour les 6 principales disciplines entre 2011 et 2019 52

Graphique 7.3 – Répartition des projets financés selon les disciplines des chercheurs associés au projet ... 53

Tableau 7.1 – Répartition des projets financés en fonction de la discipline du porteur de projet et de l'AAP auquel il a répondu 54

Graphique 7.4 – Répartition des projets financés selon le nombre de disciplines associées aux projets 55

Graphique 7.5 – Répartition des projets financés selon la discipline du porteur de projet pour les projets monodisciplinaires 56

Graphique 7.6 – Répartition des projets financés selon la discipline du porteur de projet pour les projets interdisciplinaires 56

Tableau 7.2 – Répartition des projets bidisciplinaires en fonction des disciplines associées 57

Tableau 7.3 – Répartition des projets tridisciplinaires en fonction des disciplines associées 58

Graphique 7.7 – Évolution de la part des projets financés selon le nombre de disciplines associées entre 2011 et 2019 59

Graphique 7.8 – Évolution de la part des projets déposés selon le nombre de disciplines associées entre 2014 et 2019 60

Graphique 8.1 – Évolution du taux de sélection global 62

Tableau 8.1 – Répartition des projets financés et non financés entre 2011 et 2019 63

Graphique 8.2 – Taux de sélection par AAP 64

Graphique 8.3 – Taux de sélection par AAP, excepté les projets hors champ 64

Graphique 8.4 – Taux de sélection par discipline 65

Tableau 8.3 – Exemples de projets jugés hors champ 67

Graphique 8.5 – Répartition des projets non financés (hors projet hors champ) et financés en fonction des thématiques 69

Tableau 9.1 – Répartition des projets financés en fonction de leur état 71

Graphique 9.1 – Répartition des projets en fonction de la durée de ou des demandes de prolongation 72

Graphique 9.2 – Répartition des projets selon le motif de prolongation 72

Liste des abréviations principales

AAP : appel à projets

AAP ESMS : appel à projets « Établissements, services et transformations de l'offre médico-sociale »

CDD : contrat à durée déterminée

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CSE : comité scientifique d'évaluation

DMAPH : dispositifs et modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux

ESMS : établissements et services médico-sociaux

HPA (programme HPA) : programme Handicap et perte d'autonomie

IReSP : Institut pour la recherche en santé publique

Mire-DREES : mission recherche de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

PA : personnes âgées

PH : personnes en situation de handicap

PHV : personnes handicapées vieillissantes

SHS : sciences humaines et sociales

Solution techno et AT : solutions technologiques et aides techniques

STIC (ou NTIC) : sciences et technologies de l'information et de la communication (nouvelles technologies de l'information et de la communication)

Introduction

Contexte

En 2007, la CNSA (encadré 1), la mission recherche de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (MiRe-DREES), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), la Haute Autorité de santé (HAS) et la Fondation Médéric Alzheimer (FMA) se sont associés au sein de l'IReSP (encadré 2) pour lancer un appel à projets de recherche sur le handicap[2] qualifié de « nouvel enjeu de santé publique ».

Cet AAP s'inscrivait dans une dynamique de structuration à moyen terme de ce champ de recherche, avec un objectif affiché d'ouverture à des équipes extérieures à ce champ, susceptibles de le faire bénéficier de nouvelles approches et de nouveaux cadres d'analyse. Il entendait privilégier les approches transversales plutôt que les recherches conduites sur des déficiences spécifiques, avec une attention particulière portée à certains domaines et questions jusque-là peu traités (handicap psychique, troubles cognitifs, prévention…), de même qu'aux projets s'intéressant aux jeunes enfants ou aux personnes en situation de handicap avançant en âge.

Les projets construits autour de confrontations conceptuelles, de collaborations interdisciplinaires (impliquant en particulier les sciences humaines et sociales) et de comparaisons internationales étaient attendus : il pouvait s'agir de projets de recherche finalisés, de contrats de définition destinés à élaborer un projet de recherche, voire de l'organisation de séminaires méthodologiques visant à la constitution de réseaux de recherche internationaux autour d'un objet de recherche commun.

Des thématiques prioritaires avaient été identifiées : l'objectivation des situations de handicap ; l'expérience subjective du handicap ; la qualité de vie et ses déterminants ; l'évaluation des prises en charge et des politiques publiques ; les analyses sur les acteurs professionnels et non professionnels intervenant dans ce domaine et leurs relations ; les aspects socio-économiques du handicap ; l'intégration des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie sociale ordinaire, en termes de citoyenneté politique, de citoyenneté sociale et de droits civils.

Afin de contribuer de manière pérenne au développement de la recherche et à la suite de ce premier AAP de recherche particulièrement concluant (qualité des projets soutenus, mobilisation des communautés scientifiques…), la MIRe-DREES et la CNSA ont poursuivi les efforts de structuration et de développement de la communauté de recherche dans le champ de l'autonomie avec le lancement de nombreux AAP en 2008[3], 2009[4] et 2010[5] sur financements conjoints.

[2] En référence à la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), la notion de handicap était alors employée sans barrière d'âge et entendait également recouvrir les problématiques que l'usage dénommait autrement, en particulier celles liées à la dépendance ou à la perte d'autonomie des personnes âgées. Le handicap était conçu comme une restriction de la participation sociale des personnes résultant de l'interaction entre des caractéristiques personnelles (dont les déficiences et les limitations d'activité) et des facteurs environnementaux.
[3] Deux appels à projets de recherche ont été lancés en 2008 : « Handicap psychique, autonomie, vie sociale » et « Qualité de l'aide à domicile des personnes fragiles ».
[4] Trois appels à projets de recherche ont été lancés en 2009 : « Appel permanent en matière de recherches sur le handicap et la perte d'autonomie », « Mesure de la qualité de l'aide au domicile des personnes fragiles et de leur satisfaction, "Prise de parole" des usagers », « Post-enquêtes qualitatives sur le handicap, la santé et les aidants informels. Enquête "Handicap-Santé" en ménages ordinaires et "Aidants informels" ».
[5] Un appel à projets de recherche a été lancé en 2010 : : « Appel permanent en matière de recherches sur le handicap et la perte d'autonomie » (deux sessions).

Il s'agissait de soutenir des chercheurs et des équipes de recherche pour monter des projets de recherche, valoriser les travaux par le soutien à la publication ou à l'organisation de colloques et soutenir des réseaux de recherche. Un prix de thèse et un prix de master ont également été mis en place avec l'ambition de renouveler les cadres d'analyse et de constituer un vivier de jeunes chercheurs. Au-delà du financement de projets ou d'initiatives, le programme poursuivait également un objectif d'animation de la communauté scientifique mobilisée autour de ces thématiques par l'organisation de divers séminaires (préparation des AAP, discussion des résultats…).

En 2011, l'IReSP s'est vu confier la gestion de ces AAP rassemblés dans le programme de soutien à la recherche « Handicap et perte d'autonomie » (HPA), poursuivant ainsi un objectif d'amélioration de la lisibilité des dispositifs de soutien et de structuration de la recherche dans le champ de l'autonomie. Initialement mis en place sur financements conjoints de la CNSA et de la MiRe-DREES, le programme a connu de nombreuses évolutions et est, depuis 2015, financé exclusivement par la CNSA.

Au total, 22 AAP ont été mis en place par l'IReSP entre 2011 et 2019, dans le cadre de ce programme de soutien à la recherche. Celui-ci est structuré chaque année autour d'un AAP récurrent, l'AAP « Blanc », et d'AAP thématiques, mobilisés pour soutenir de manière ponctuelle ou constante une thématique de recherche particulière définie en lien avec les priorités des politiques publiques. En 2020, le programme a été renouvelé sur le même modèle et est devenu le programme de soutien à la recherche « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » dans le but de mieux rendre compte de son champ d'intervention.

Objectifs

En 2020, et dans la perspective d'accompagner au mieux l'évolution continue du programme HPA, la CNSA et l'IReSP ont souhaité réaliser un bilan du volet financement de projets du programme dans le cadre des 22 AAP lancés entre 2011-2019.

Plus précisément, ce bilan a pour objectif de caractériser l'action de structuration et de développement de la recherche dans le champ de l'autonomie par l'étude des projets déposés et soutenus dans le cadre des AAP de l'IReSP (nombre de projets déposés et financés, montants alloués, modalités de soutien, chercheurs, structures, thématiques et disciplines, publics concernés, taux de sélection, difficultés rencontrées…) sur l'ensemble de la période. **Ce bilan permet une meilleure connaissance de l'écosystème dans lequel s'inscrit le programme et servira de support pour l'identification de dynamiques à corriger ou à conforter pour guider l'action de la CNSA et de l'IReSP**.

Méthodologie

Afin de répondre aux objectifs, une base de données (Excel) référençant l'ensemble des projets déposés entre 2011 et 2019 a été constituée à partir des textes d'AAP, des dossiers de candidatures (y compris des annexes budgétaires), des rapports des jurys, des demandes de prolongations, des rapports finaux et des comptes-rendus financiers de fin de projet. Cette **base référence 406 projets caractérisés par plus de 50 variables**.

Tout au long du document seront présentées des statistiques descriptives issues du traitement de cette base, accompagnées de leur analyse.

Les analyses seront principalement réalisées pour la période 2011-2019 ; certaines études ont néanmoins nécessité de réduire le champ temporel pour des questions de disponibilité de la donnée.

Plan

Le document s'ouvre sur une présentation générale de la structure du programme, organisée autour d'un AAP Blanc, et d'AAP thématiques (1). Les données budgétaires et financières du programme sont ensuite présentées (2), suivies d'une discussion sur l'écosystème du programme en termes d'acteurs impliqués (chercheurs et structures – 3), sur les modalités de soutien (4), les thématiques des projets financés (5), les publics étudiés dans le cadre du programme (6), les champs disciplinaires (7), de sélectivité (8) et, pour terminer, sur les difficultés que peuvent rencontrer les chercheurs financés dans la mise en œuvre de leur projet, qui conduisent à des demandes de prolongation (9). Enfin, des éléments de conclusion et de perspectives seront présentés.

Afin de permettre une lecture du document guidée par les centres d'intérêt du lecteur, le bilan déroule des parties relativement indépendantes les unes des autres. Pour autant, et dans la perspective d'une meilleure compréhension, nous vous invitons à le parcourir dans son ensemble.

Encadré 1 – Présentation de la CNSA et de sa mission de soutien à la recherche dans le champ de l'autonomie

La CNSA est un établissement public créé par la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 (mis en place en mai 2005).

Ses missions ont été progressivement précisées et renforcées par :

- La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- La loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement ;
- La loi organique du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie ;
- La loi du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021.

La CNSA articule une double fonction de caisse (répartition des moyens financiers) et d'agence (animation et appui technique). Plus précisément, elle a pour mission :

- 1° De veiller à l'équilibre financier de la 5e branche de la Sécurité sociale. À ce titre, elle établit les comptes de celle-ci et effectue le règlement et la comptabilisation de toute opération relevant de cette branche. Elle est chargée de la gestion du risque ;
- 2° De piloter et d'assurer l'animation et la coordination, dans le champ des politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, des acteurs participant à leur mise en œuvre en vue de garantir l'équité, notamment territoriale, la qualité et l'efficience de l'accompagnement des personnes concernées ;
- 3° De contribuer, en assurant une répartition équitable sur le territoire national, au financement et au pilotage d'une politique de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement, des établissements et services sociaux et médico-sociaux, des prestations individuelles d'aide à l'autonomie et des dispositifs mis en place aux niveaux national ou local en faveur de l'autonomie et des proches aidants et de contribuer au financement de l'investissement dans le champ du soutien à l'autonomie ;
- 4° De contribuer à l'information des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants, notamment en créant des services numériques et en favorisant la mise en place de guichets uniques au niveau départemental permettant de faciliter leurs démarches administratives et le suivi personnalisé de leurs parcours ;
- 5° De contribuer à la recherche et à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- 6° De contribuer à la réflexion prospective sur les politiques de l'autonomie, leurs possibles adaptations territoriales et de proposer toute mesure visant à améliorer la couverture du risque, en prenant notamment en considération les inégalités liées au sexe afin d'élaborer des mesures correctives ;

- 7° De contribuer à l'attractivité des métiers participant à l'accompagnement et au soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, notamment au travers de ses actions en faveur de la formation et de la professionnalisation des professionnels.

Afin de contribuer à la recherche dans le champ de l'autonomie, la CNSA dispose de divers registres d'intervention :

- Participation au financement et à l'élaboration d'infrastructures de recherche : (grandes enquêtes statistiques et outils pour la recherche de type cohorte ou expertise collective) ;
- Membre et partenaire d'opérateurs ou de réseaux de recherche, incluant le financement d'appels à projets de recherche ;
- Mise en œuvre de contrats de recherche ciblés avec des équipes de chercheurs pour approfondir des problématiques spécifiques ;
- Rencontres recherche et innovation (biennales) ;

Depuis 2007, ce sont plus de 400 projets de recherche qui ont été financés par la CNSA, pour un montant de 39 millions d'euros, dont plus de 13 millions d'euros via l'IReSP. Leurs résultats sont mis à disposition sur le site internet de la CNSA par des fiches de synthèse des projets financés, avec accès au rapport de recherche complet et contact avec le chercheur qui a coordonné la recherche. Pour accéder à ces fiches de résultats et aux rapports, rendez-vous sur le site internet de la CNSA (nouvelle fenêtre).

Encadré 2 – Présentation de l'IReSP et des missions de soutien à la recherche en santé publique

L'IReSP est un groupement d'intérêt scientifique (GIS) créé en 2007 et qui fait suite à l'Institut virtuel de recherche en santé publique (IVRSP).

Renouvelé le 29 mai 2020 pour répondre aux volontés de développer et de promouvoir la recherche en santé publique, le GIS IReSP comprend aujourd'hui dix membres :

- La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM) ;
- La CNSA ;
- Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- La Direction générale de la santé (DGS) ;
- La DREES ;
- La Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) ;
- L'Inserm ;
- L'Institut national du cancer (INCa) ;
- La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) ;
- Et Santé publique France.

L'objectif général du GIS-IReSP est de **développer, structurer et promouvoir la recherche en santé publique**. Il se décline à travers cinq missions :

- 1° Développer et animer les échanges entre les décideurs publics, les institutions impliquées dans la recherche et la surveillance en santé publique, les chercheurs et les autres acteurs intéressés aux enjeux de santé publique ;
- 2° Contribuer à l'animation et à la coordination des communautés de recherche en santé publique ;
- 3° Élaborer et gérer des appels à projets ;
- 4° Accroitre la visibilité et faciliter l'accès aux résultats de la recherche en santé publique à un large public ;
- 5° Promouvoir l'association des parties prenantes aux démarches de recherche, notamment dans une perspective de recherche participative.

À cette fin, l'IReSP joue un rôle d'interface et contribue à animer les échanges entre les communautés de chercheurs et les acteurs de la décision publique, dans une perspective d'amélioration des politiques publiques. L'Institut est aussi un espace de dialogue entre les communautés de recherche et les parties prenantes (professionnels, associations, usagers, patients…) et promeut l'interdisciplinarité, la recherche interventionnelle en santé et la recherche participative.

L'institut recourt à différentes modalités d'action, dont la gestion d'appels à projets (plus d'une cinquantaine d'appels à projets ont été lancés à ce jour) et la coordination d'actions d'animation et de diffusion des connaissances dans des champs divers et variés de la santé publique. Pour plus d'information sur les actions de l'IReSP, consulter son site internet (nouvelle fenêtre).

L'IReSP remplit ses missions en cohérence avec les programmes scientifiques de l'Institut thématique multi-organismes (ITMO) de santé publique de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan), ainsi que de l'Alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales (Athena).

1 La structure du programme : un appel à projets Blanc et des appels à projets thématiques

La structure du programme HPA développée par la MiRe-DREES et la CNSA a été maintenue lorsque l'IReSP a repris la gestion du programme.

Le programme s'organise donc entre 2011 et 2019 autour d'un AAP Blanc récurrent (une session par an, excepté en 2011 avec deux sessions) et d'AAP thématiques qui ne sont pas nécessairement reconduits d'une année sur l'autre (seuls les AAP Autisme, Handicaps rares et Établissements, services et transformation de l'offre médico-sociale ont été reconduits au moins une fois)[6].

L'AAP Blanc a permis le financement de 68 projets, dont 66 financés ou cofinancés par la CNSA, tandis que les AAP thématiques annuels ont permis le financement de 44 projets financés ou cofinancés par la CNSA.

Tableau 1.1 – Les appels à projets du programme HPA entre 2011 et 2019

Appel à projets	Années de lancement	Nombre de sessions	Nombre de projets déposés	Nombre de projets financés
Blanc	2011 à 2019	10	283	68
Thématiques dont :	-	-	-	-
Handicaps rares	2011 à 2012	2	11	6
Handicap psychique – Majeurs protégés	2013	1	9	5
Autisme	2014 à 2017	4	59	13
Personnes handicapées avançant en âge	2015	1	3	3
DMAPH (1)	2017	1	11	5
ESMS (2)	2018 à 2019	2	22	7
Polyhandicap	2019	1	8	5
Ensemble	2011 à 2019	12	123	44
Total	**Depuis 2011**	**22**	**406**	**112 (3)**

Note : (1) Dispositifs et modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux. (2) Établissements, services et transformation de l'offre médico-sociale. (3) Dont 110 financés ou cofinancés par la CNSA.

Lecture : Entre 2011 et 2019, 283 projets ont été déposés dans le cadre des dix sessions de l'appel à projet Blanc, dont 68 ont été financés.

Champ : Projets déposés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=406).

Source : Base Autonomie 2020.

Les AAP thématiques sont en principe associés à des priorités de politiques publiques et visent à donner un « coup de pouce » et à envoyer un signal à la communauté scientifique pour accompagner sa structuration. En ce sens, ce sont de véritables outils de la politique publique. On peut citer en exemple :

- Le schéma national d'organisation sociale et médico-sociale pour les handicaps rares 2009-2013 (4) qui prévoyait le lancement de deux sessions d'AAP pour accompagner le développement et la structuration de la recherche ;
- Le troisième plan Autisme 2013-2017 (5) qui ambitionnait de développer la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) dans le champ de l'autisme à travers le lancement d'un AAP annuel récurrent sur la période du plan ;
- Le volet polyhandicap de la Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale 2017-2022 (3), qui pose le constat de nombreux axes de recherche à développer et qui prévoit le lancement d'AAP de recherche thématique consacrés au polyhandicap.

[6] Voir dans le rapport des annexes : « Annexe 1 – Frise chronologique des AAP du programme HPA (2011-2019) », et « Annexe 2 – Calendrier des AAP du programme HPA (2011-2019) ».

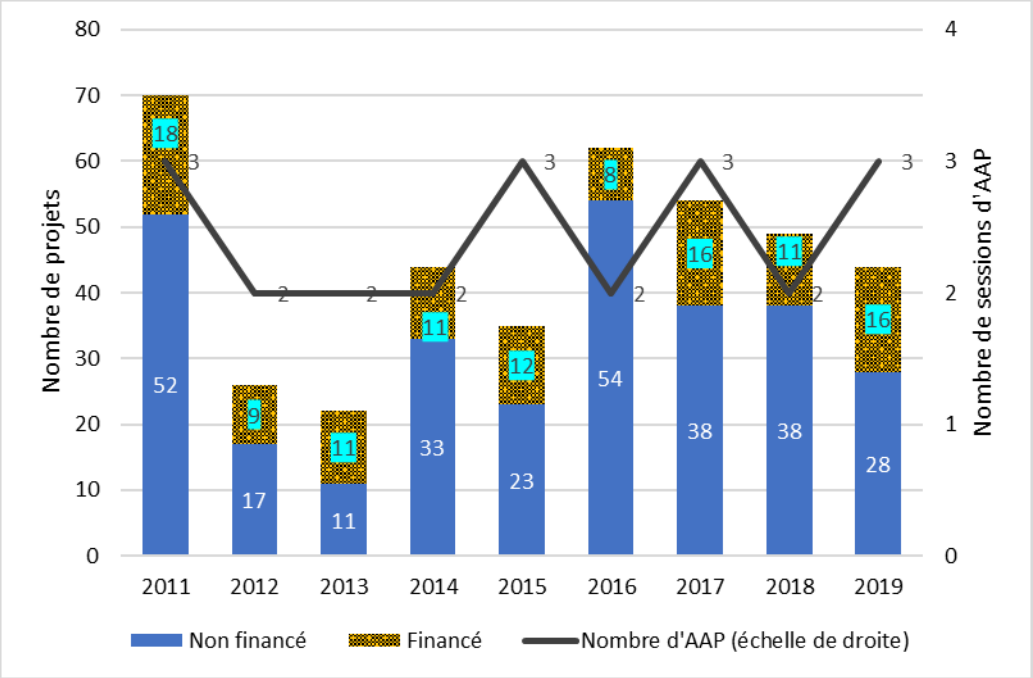
À noter que si tous les AAP thématiques ne sont pas reconduits, ils tendent au moins à rendre visible le temps d'une session un champ de recherche particulier, qui peut ensuite faire l'objet de projets de recherche soumis dans le cadre de l'AAP Blanc.

Autrement dit, il existe un effet structurant de « l'offre » de financements à travers les AAP thématiques qui permettent, une année donnée, de faire émerger des projets de recherche sur des thématiques précises. En effet, lancer un unique AAP Blanc couvrant largement les thématiques de recherche dans le champ de l'autonomie ne permet pas une égale mobilisation de la communauté scientifique qui, *a priori*, est sensible au « signal » envoyé par l'existence de financements fléchés sur une thématique donnée.

Ainsi, avant le lancement en 2014 de la première session d'AAP thématique Autisme, un seul projet portant sur des personnes atteintes de troubles du neurodéveloppement avait été financé dans le cadre de l'AAP Blanc[7]. Après la mise en place des AAP, ce sont 59 projets traitant de la thématique de l'autisme et des troubles du neurodéveloppement qui ont été déposés entre 2014 et 2017.

Pour autant, lancer un AAP thématique ne semble pas toujours suffisant pour fidéliser une communauté de recherche à l'IReSP sur cette thématique (voire structurer durablement une communauté). Alors que les deux sessions de l'AAP Handicaps rares avaient permis de financer en 2011 et 2012 six projets de recherche, on constate que seuls deux projets[8] ont ensuite été déposés et financés en 2013 et 2016 dans le cadre de l'AAP Blanc.

Graphique 1.1 – Nombre de projets financés et non financés entre 2011 et 2019 en fonction du nombre d'AAP lancés



Lecture : Parmi l'ensemble des projets déposés dans les trois sessions d'appels à projets lancées en 2011, 52 n'ont pas été financés, et 18 ont été financés.

Champ : Projets déposés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=406).

Source : Base Autonomie 2020.

De manière générale, le nombre de projets déposés et financés peut varier fortement d'une année sur l'autre.

[7] « Recherche, développement et suivi d'une application éducative sur tablette numérique pour personnes autistes : çATED » (Patrice Bourdon – 2013).

[8] « Évaluation de la qualité de vie des familles de patients polyhandicapés » (Tanguy Leroy – 2013) et « La vie au quotidien des personnes en état végétatif chronique (EVC) ou en état pauci-relationnel (EPR) » (Anne Boissel – 2016).

Le nombre de projets déposés ne cesse de baisser entre 2011 et 2013, passant de 70 à 26 puis 22, avant de remonter en 2014 (46) pour baisser de nouveau en 2015 (35). Depuis 2016, une diminution régulière du nombre de projets déposés s'est engagée (62 projets en 2016, 54 en 2017, 49 en 2018 et 44 en 2019).

Par ailleurs, les années au cours desquelles trois AAP ont été lancés (AAP Blanc et deux AAP thématiques), le nombre de projets financés oscille entre 12 et 18 (12 en 2015, 16 en 2014, 2017 et 2019 et 18 en 2011) ; à l'inverse, lorsque deux AAP sont lancés une année donnée, le nombre de projets financés varie entre 8 et 11 (8 en 2016, 9 en 2012, 11 en 2013, 2014 et 2018) et tombe même à 6 en 2013 lorsque seul l'AAP Blanc a été lancé[9].

Ce qu'il faut retenir

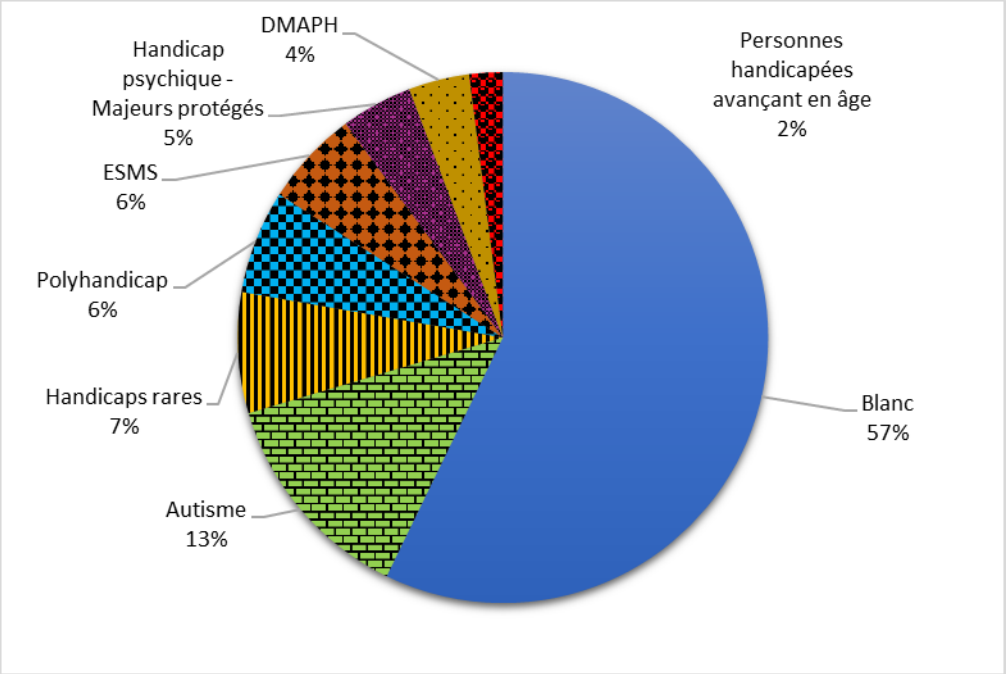
1. Le programme HPA s'organise autour d'un AAP Blanc récurrent (une session par an) et d'AAP thématiques annuels qui peuvent être reconduits (une à deux sessions par an). Les AAP thématiques sont souvent lancés en lien avec des priorités de politiques publiques et visent à donner un « coup de pouce » à la structuration d'une communauté scientifique.
2. L'AAP Blanc a permis le financement de 68 projets dont 66 financés ou cofinancés par la CNSA, tandis que les AAP thématiques annuels ont permis le financement de 44 projets financés ou cofinancés par la CNSA.

[9] À noter que, sur la période, excepté entre 2011 et 2013, tous les projets avec une évaluation positive ont été financés, de sorte que le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée au financement des projets ne saurait être un facteur explicatif à lui seul.

2 Les données budgétaires et financières du programme

Entre 2011 et 2019, le programme HPA a permis le financement de 112 projets[10] pour un montant total de subvention versé de 12 117 265 euros, dont 110 financés ou cofinancés par la CNSA pour un montant de 11 109 444 euros, qui se répartissent entre l'AAP Blanc (6 316 116 euros) et les AAP thématiques (4 793 329 euros).

Graphique 2.1 – Répartition des financements de la CNSA en fonction des AAP entre 2011 et 2019



Lecture : Entre 2011 et 2019, 57 % des financements de la CNSA ont financé des projets de l'AAP Blanc.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

Source : Base Autonomie 2020.

Les financements de la CNSA se répartissent essentiellement sur quatre AAP, l'AAP Blanc (57 % des financements, soit un total de 6 316 116 euros) et les AAP thématiques reconduits au moins une fois : Autisme reconduit trois fois (13 % des financements, soit 1 525 696 euros), Handicaps rares reconduit une fois (7 % des financements, soit 811 715 euros) et ESMS reconduit une fois (6 % des financements, soit 645 529 euros).

[10] Lectrices et lecteurs sont invités à parcourir la quatrième partie de ce rapport consacrée aux modalités de soutien du programme HPA pour mieux appréhender ce qui est entendu ici sous le terme de « projet ». Il s'agit tout autant de modalités de soutien à la structuration de la recherche (manifestation scientifique, contrat de définition...) qu'au développement de la recherche (projet de recherche, projet de recherche exploitant les données des grandes enquêtes...). À chacune de ces modalités sont associées des règles spécifiques relatives à la durée du projet ou au montant plafond alloué.

Tableau 2.1 – Montant des financements moyens et médians accordés pour les projets financés ou cofinancés par la CNSA

Appels à projets	Montant des financements CNSA (en €)	Nombre de projets financés	Financement moyen accordé aux projets financés (en €)	Financement médian accordé aux projets financés (en €)
Autisme	1 525 696	13	117 361	136 630
Blanc	6 316 116	66	95 699	108 814
DMAPH	408 635	5	81 727	64 870
ESMS	645 529	7	92 218	78 142
Handicap psychique – Majeurs protégés	481 148	5	96 230	99 964
Handicaps rares	811 715	6	135 286	134 984
Personnes handicapées avançant en âge	224 648	3	74 883	84 648
Polyhandicap	695 958	5	139 192	147 590
Total	**11 109 444**	**110**	**100 995**	**113 812**

Lecture : Entre 2011 et 2019, la CNSA a financé ou cofinancé 13 projets dans le cadre de l'AAP Autisme pour un montant de 1 525 696 euros. Le financement moyen accordé à ces projets est de 117 361 euros, et le coût médian de 136 630 euros.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

Source : Base Autonomie 2020.

Les projets financés ou cofinancés par la CNSA obtiennent en moyenne un financement à hauteur de 100 995 euros, et la moitié d'entre eux obtiennent un financement de plus de 113 812 euros (financement médian).

Les projets soutenus dans le cadre des AAP Autisme (13 projets financés), Handicaps rares (5 projets financés) et Polyhandicap (6 projets financés) reçoivent un financement moyen (respectivement 117 361 euros, 135 286 euros et 139 192 euros) et un financement médian (respectivement 136 630 euros, 134 984 euros et 147 590 euros) supérieurs à ceux perçus par l'ensemble des projets financés. Comparativement, les financements moyen et médian accordé aux projets soutenus dans le cadre des AAP DMAPH (5 projets financés), ESMS (7 projets financés) et Personnes handicapées avançant en âge (3 projets financés) sont inférieurs à ceux perçus par l'ensemble des projets financés (respectivement 81 727 euros, 92 218 euros et 74 883 euros pour le financement moyen et 64 870 euros, 78 142 euros, 84 648 euros pour le financement médian). Cela témoigne d'un besoin de financement différent selon les AAP, qui peut notamment s'expliquer par des champs (thématiques ou disciplinaires) et des méthodologies de recherche différents. À noter toutefois que le financement obtenu par un projet ne témoigne pas du coût réel du projet (il s'agit uniquement de l'aide financière demandée, ce qui ne comptabilise donc pas, par exemple, la valorisation du personnel permanent).

Pour les AAP Blanc (66 projets financés) et Handicap psychique – Majeurs protégés (6 projets financés), les projets ont reçu en moyenne un financement proche de celui perçu par l'ensemble des projets financés (respectivement 95 699 euros et 96 230 euros). Pour ces AAP, le financement médian est toutefois inférieur à celui de l'ensemble des projets : plus de la moitié des projets financés sur l'AAP Blanc ont obtenu un financement inférieur à 108 814 euros, et plus de la moitié des projets financés sur l'AAP Handicap psychique – Majeurs protégés ont obtenu un financement inférieur à 99 964 euros.

À noter qu'entre 2011 et 2019, les montants plafonds alloués aux projets, quelle que soit la modalité de soutien, n'ont pas évolué.

Ce qu'il faut retenir

1. Entre 2011 et 2019, le programme HPA a permis le financement de 112 projets pour un montant total de 12 117 265 euros, dont 110 financés ou cofinancés par la CNSA pour un montant de 11 109 444 euros qui se répartissent entre l'AAP Blanc (6 316 116 euros) et les AAP thématiques (4 793 329 euros).
2. Les projets financés par la CNSA obtiennent en moyenne un financement de 110 221 euros, et la moitié d'entre eux obtiennent un financement de 109 450 euros (financement médian).

3 L'écosystème du programme : structures et chercheurs

Plusieurs équipes regroupant elles-mêmes plusieurs chercheurs peuvent être financées dans le cadre du programme HPA. Une équipe étant définie comme un groupe de chercheurs rattachés à un même organisme gestionnaire (structure)[11].

Cette partie vise à offrir un premier niveau de cartographie des structures impliquées dans la recherche dans le champ de l'autonomie par le prisme du programme HPA (3.1).

Ce même exercice sera réalisé au niveau des chercheurs (3.2).

3.1 Les structures

Avant de s'intéresser directement aux structures financées, il est intéressant de constater qu'entre 2011 et 2019, 63 % des projets financés dans le cadre du programme HPA sont conduits par des partenariats de recherche associant au moins deux équipes, et 13,8 % par des partenariats associant quatre équipes ou plus.

Tableau 3.1 – Répartition des projets en fonction du nombre d'équipes impliquées sur le projet et du nombre d'équipes demandant un financement

Nombre d'équipes sur le projet	**Nombre d'équipes demandant un financement**			**Total en nombre**	**Total en %**
	1	**2**	**3**		
1	40	-	-	**40**	**37,0**
2	18	20	-	**38**	**35,2**
3	5	6	4	**15**	**13,9**
4	1	4	-	**5**	**4,6**
5	1	3	5	**9**	**8,3**
7	1	-	-	**1**	**0,9**
Total	**66**	**33**	**9**	**108**	**100,0**

Lecture : Entre 2011 et 2019, la CNSA a financé ou cofinancé 38 projets conduits par deux équipes. Une seule des deux équipes a été financée pour 18 de ces projets, tandis que les deux équipes ont été financées pour 20 de ces projets.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA, hors modalités « prix de master » et « prix de thèse » (n=108).

Source : Base Autonomie 2020.

Dans le détail, 40 des 108 projets n'impliquent qu'une seule équipe (structure), 38 deux équipes, 15 trois équipes, et 15 quatre équipes ou plus. À noter qu'un des projets financés impliquait jusqu'à 7 équipes.

On constate que les consortiums de recherche financés ne demandent au maximum des financements que pour trois des équipes engagées dans la conduite du projet (9 projets) ; dans la majorité des cas, c'est une seule équipe qui est financée (65 projets) et, dans une moindre mesure, deux équipes (34 projets).

[11] Voir dans le rapport des annexes : « Annexe 3 – Structures éligibles au financement dans le cadre des AAP du programme HPA (2011-2019) ».

Tableau 3.2 – Répartition des structures en fonction du nombre de financements reçus

Nombre de financements obtenus	Nombre de structures concernées	Exemples de structures
1	78	LISE (Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique)
2	16	Clersé (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques)
3	9	LPPS (Laboratoire de psychopathologie et processus de santé)
4	2	GRHAPES (Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité, les pratiques éducatives et scolaires)
5	2	CERIES (Centre de recherches « Individus, épreuves, sociétés »)
7	1	CERMES3 (Centre de recherche médecine, science, santé et société)
Total	**108**	**-**

Lecture : Entre 2011 et 2019, le LISE a reçu un financement de la CNSA.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA, hors modalités « prix de master » et « prix de thèse » (n=108).

Source : Base Autonomie 2020.

Au total, 108 structures différentes ont reçu un financement de la CNSA entre 2011 et 2019, dont une structure qui a été financée sept fois, deux qui ont été financées cinq et quatre fois, neuf qui ont été financées trois fois, et seize à deux reprises, les autres (78) n'ayant reçu qu'un seul financement[12].

En majorité, sont financées des unités de recherche, et de manière plus marginale, des établissements publics (par exemple l'Institut national des études démographiques – INED – ou l'École des hautes études en sciences sociales – EHESS), des groupements d'intérêt public (l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé – IRDES) ou des institutions sans but lucratif (par exemple, l'Association de recherche et d'étude sur la santé, la ville et les inégalités – ARESVI, l'Association nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité – ANCREAI, la Fondation Médéric Alzheimer...).

3.2 Les chercheurs

Entre 2011 et 2019, 318 chercheurs différents ont déposé, en tant que coordinateur, un ou plusieurs projets dans le cadre des AAP du programme HPA ; 256 chercheurs ont déposé un projet (80,5 %), 45 ont déposé deux projets (14,2 %), 9 ont déposé trois projets (2,8 %) et 8 ont déposé quatre projets ou plus (2,5 %).

[12] Voir dans le rapport des annexes : « Annexe 4 – Liste complète des structures financées dans le programme HPA entre 2011 et 2019 ».

Tableau 3.3 – Répartition des chercheurs qui déposent des projets en fonction du nombre de projets déposés

Nombre de projets déposés	Chercheurs concernés en nombre	Chercheurs concernés en %
1	256	80,5
2	45	14,2
3	9	2,8
4	7	2,2
5	1	0,3
Total	**318**	**100**

Lecture : Entre 2011 et 2019, 80,5 % des chercheurs qui ont répondu à un appel à projets du programme HPA l'ont fait une seule fois, soit 256 chercheurs.

Champ : Projets déposés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=406).

Source : Base Autonomie 2020.

À noter qu'un même chercheur peut redéposer plusieurs fois un même projet s'il n'a pas été financé une année donnée, par exemple pour tenir compte des remarques du jury et améliorer sa qualité scientifique ou technique.

Tableau 3.4 – Répartition des chercheurs qui déposent des projets financés en fonction du nombre de projets financés

Nombre de projets déposés	Chercheurs concernés en nombre	Chercheurs concernés en %
1	91	91
2	6	6
3	3	3
Total	**100**	**100**

Lecture : Entre 2011 et 2019, 91 % des chercheurs qui ont déposé un projet financé ou cofinancé par la CNSA n'ont déposé qu'un seul projet, soit 91 chercheurs.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

Source : Base Autonomie 2020.

Si l'on s'intéresse aux chercheurs qui déposent des projets ayant été financés, on constate que ce sont près de 100 chercheurs différents qui ont soumis un projet financé dans le cadre du programme HPA, avec 91 chercheurs qui ont coordonné un projet financé, 6 chercheurs qui ont coordonné deux projets financés, et 3 chercheurs qui ont coordonné trois projets financés. Parmi les 9 chercheurs qui ont coordonné deux projets ou plus, 3 sont des chercheurs en sociologie, 2 en psychologie ou en économie-gestion, et 1 en épidémiologie.

Dans le cadre de ces projets, peuvent également être financés des postes de doctorants ou de post-doctorants. Pour les 100 projets sur 112 pour lesquels les données sont complètes, ce sont 55 doctorants ou post-doctorants qui ont été financés, soit un total minimum de 155 chercheurs différents financés (en formation ou titulaires).

À noter que cette analyse n'offre qu'une vue partielle de l'écosystème des chercheurs financés dans le cadre du programme HPA, restreinte compte tenu des données disponibles aux seuls chercheurs coordonnateurs qui déposent des projets et aux doctorants et post-doctorants financés. Or, comme on l'a vu précédemment, les projets sont souvent conduits dans le cadre de partenariats rassemblant de nombreux chercheurs.

Ce qu'il faut retenir

1. Entre 2011 et 2019, 63 % des projets financés dans le cadre du programme HPA sont conduits par des partenariats de recherche associant au moins deux équipes, et 13,8 % par des partenariats associant quatre équipes ou plus[13].
2. 108 structures différentes ont reçu un financement de la CNSA entre 2011 et 2019, dont 5 qui ont reçu des financements au titre de leur participation à quatre projets ou plus, 24 pour leur participation à deux ou trois projets et 78 pour leur participation à un projet.
3. 318 chercheurs différents ont déposé au moins un projet en tant que coordinateur dans le cadre des AAP du programme HPA, dont 62 qui ont déposé plus d'une fois (y compris un même projet), et 100 d'entre eux ont déposé au moins un projet financé. Par ailleurs, dans le cadre des projets financés, ce sont au moins 55 postes de doctorants ou de post-doctorant différents qui ont été financés[14].

[13] Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA, hors modalités « prix de master » et « prix de thèse » (n=108).

[14] Sur les 112 projets financés, les données sont complètes pour 100 projets, de sorte qu'en réalité, ce sont encore davantage de doctorants et de post-doctorants qui ont été financés.

4 Les modalités de soutien à la recherche du programme

Diverses modalités de soutien au développement et à la structuration de la recherche ont été mises en place dans le cadre du programme HPA entre 2011 et 2019. Il s'agit ici d'en faire une présentation générale (4.1), avant de les présenter une à une en exposant les motifs qui ont pu concourir à leur disparition, leur évolution ou leur apparition, mais également de discuter des dynamiques qui peuvent être observées sur la période, et notamment la manière dont les acteurs de la recherche s'en saisissent plus ou moins (4.2).

4.1 Présentation générale des modalités de soutien à la recherche

Dans un objectif de clarté du propos, les modalités de soutien à la recherche retenues dans le cadre du programme HPA ont été rassemblées en deux catégories distinctes, à savoir des modalités de soutien renvoyant à la structuration de la recherche, dont l'objectif premier n'est pas la production de nouvelle connaissance, et *a contrario* des modalités de soutien visant à développer la recherche.

Les modalités renvoyant à ces deux catégories sont reprises dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 4.1 –Les modalités de soutien à la structuration de la recherche

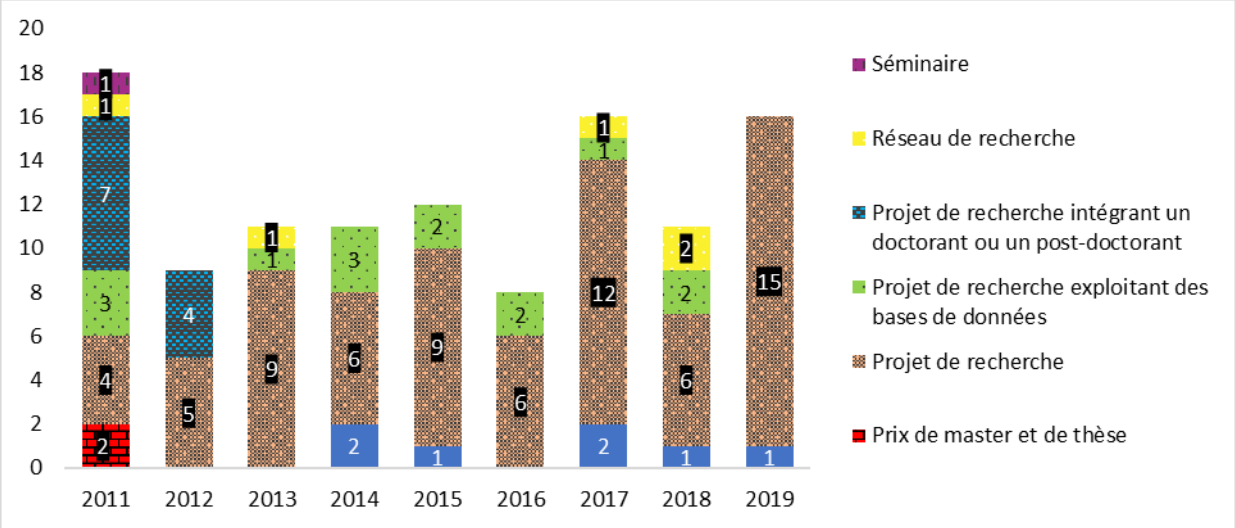
Modalité	**Date de début – Date de fin**	**Montant plafond alloué (en €)**	**Durée maximale (en mois)**
Manifestation scientifique	2011-2011	30 000	12
Contrat de définition	2011-N/A	50 000	12
Aide au montage de projet européen	2011-N/A	50 000	12
Réseaux de recherche	2011-2019	50 000	12
Réseau thématique mixte de recherche	2019-2019	120 000	36
Aide à la valorisation	2011-2011	15 000	12
Prix de master	2011-2011	5 000	-
Prix de thèse	2011-2011	9 000	-

Tableau 4.2 –Les modalités de soutien au développement de la recherche

Modalité	**Date de début – Date de fin**	**Montant plafond alloué (en €)**	**Durée maximale (en mois)**
Projet de recherche intégrant un doctorant ou un post-doctorant	2011-2012	150 000	36
Projet de recherche exploitant des bases de données	2011-N/A	150 000	36
Projet de recherche	2012-N/A	150 000	36

Les modalités de soutien au développement et à la structuration de la recherche sont variées. Il s'agissait de financer – du moins dans les premières années – tout autant des projets de recherche (97 projets, soit 87 % du total des projets financés, pour un montant de 10 755 015 euros) que des actions de structuration (15 projets, soit 13 % du total des projets financés, pour un montant de 466 892 euros).

Graphique 4.1 – Répartition des projets selon la modalité de soutien



Lecture : En 2011, 18 projets ont été financés, dont 2 prix de master et prix de thèses, 4 projets de recherche, 3 projets de recherche exploitant des bases de données, 7 projets de recherche intégrant un doctorant ou un post-doctorant, 1 réseau de recherche et 1 séminaire.

Champ : Projets financés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=112).

Source : Base Autonomie 2020.

Premier constat, toutes les modalités de soutien déployées dans le cadre du programme HPA pour aider au développement et à la structuration de la recherche ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessus. Ainsi, aucun projet d'aide à la valorisation, d'aide au montage de projet européen ou de réseau thématique mixte de recherche n'a été financé en 2011 pour la première modalité, entre 2011 et 2019 pour la deuxième et en 2019 pour la troisième.

De plus, le financement d'actions de structuration de type prix et manifestations scientifiques a été arrêté dès 2012 ; seuls les réseaux et les contrats de définition continuent d'être financés.

Du côté du soutien aux projets de recherche, on peut noter qu'en moyenne, un à deux projets exploitant des bases de données sont financés chaque année, et que la modalité de soutien à des projets de recherche intégrant un doctorant ou un post-doctorant a été supprimée en 2013 – sans préjudice au financement d'une thèse ou d'un post-doctorat qui sont finançables au moyen des autres modalités de soutien au développement de la recherche.

4.2 Éléments détaillés sur les modalités de soutien à la recherche

S'il n'est pas aisé d'expliquer *a posteriori* l'évolution des modalités de soutien à la structuration et au développement de la recherche, nous proposons de présenter chacune de ces modalités de manière détaillée.

À noter que dans le cadre des deux sessions de l'AAP Handicaps rares, seuls les projets de recherche étaient financés ; pour toutes les autres sessions d'AAP, les modalités de soutien à la structuration et au développement de la recherche ont suivi la même évolution, décrite ci-dessous.

4.2.1 Le soutien aux actions de structuration de la recherche

Le contrat de définition

En 2011, le contrat de définition devait permettre à de jeunes équipes d'interagir et de concevoir un projet de recherche sur un sujet innovant avec l'objectif d'être financé ensuite par d'autres guichets, comme celui de l'Agence nationale de la recherche (ANR). En 2019, cette modalité évolue pour soutenir plus largement tous les chercheurs ayant identifié une problématique de recherche pour travailler collectivement à l'élaboration d'un projet de recherche finalisé, et non plus simplement les jeunes chercheurs ; le caractère innovant du sujet traité n'est plus affiché.

Entre 2011 et 2019, sept contrats de définition ont été financés, signe sans doute que cette modalité de soutien n'a pas encore trouvé son public, peut-être parce qu'elle ne correspond pas à un besoin pour les acteurs de la recherche ou qu'elle n'est pas clairement identifiée et visible dans l'écosystème des canaux de soutien.

Par ailleurs, sur les sept projets financés, deux sont portés par des sociologues, deux par des psychiatres, deux par un médecin, un par un chercheur en psychologie et un par un chercheur en philosophie.

Les réseaux de recherche

Le réseau de recherche devait permettre à des acteurs de s'engager dans la constitution d'un réseau national ou international de recherche impliquant des chercheurs, des professionnels, des associations, des collectivités... et de disposer de ressources pour le faire. La priorité était affichée de soutenir des réseaux « jeunes chercheurs ».

Sur la période étudiée, seuls quatre réseaux de recherche ont été financés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4.3 – Les réseaux de recherche financés

Année	Porteur du réseau	Titre du projet	Discipline du porteur	Nombre de disciplines	Autres disciplines	Nombre d'équipes
2013	MARTIN Sophie	Assistance tools and Cognitive Contribution: Embodied Potential of Technology	Psychologie	2	STIC*	2
2017	VELPRY Livia	Enfants agités, parcours mouvementés, agitation, inattention et comportements perturbateurs chez l'enfant. Un réseau de recherche entre l'Europe et l'Amérique Latine	Sociologie	4	Anthropologie Psychologie Sciences de l'éducation	5
2018	DAMMAME Aurélie	Les expériences du handicap en France et en Grèce : Relations entre personnes handicapées, aidants familiaux et professionnels. Un réseau de jeunes chercheurs européens	Sociologie	1	Santé publique	3
2018	WINANCE Myriam	Organisation et pratiques du « médico-social ». Un réseau de recherches transversal aux catégories, aux acteurs, aux disciplines, à l'Europe	Sociologie	2	Sciences politiques	3

Note : *Sciences et techniques de l'information et de la communication.

Lecture : En 2013, le réseau de recherche « Assistance Tools and Cognitive Contribution: Embodied Potential of Technology » porté par Sophie Martin, chercheure en psychologie, a été financé. Ce réseau associait deux équipes de recherche, une en psychologie et une en STIC.

Champ : Projets de réseaux de recherche financés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=6).

Source : Base Autonomie 2020.

Les réseaux sont surtout portés par des sociologues (trois sur quatre), et malgré le fait qu'ils associent toujours plus de deux équipes, les chercheurs du réseau viennent souvent du même horizon disciplinaire.

En 2019, cette modalité évolue vers le soutien à des réseaux thématiques mixtes de recherche (RTMR) afin de rendre plus visible le caractère « participatif » (mixte) du réseau de recherche. Un RTMR se structure autour de chercheurs issus de diverses disciplines (volet pluridisciplinaire) et de parties prenantes (volet participatif). Il ne vise pas à produire de la recherche en tant que telle, mais davantage à mobiliser une communauté mixte autour d'une thématique : définition des besoins et priorités de recherche, structuration d'un champ, animation. Il suppose que soient organisés des temps de travail communs et doit déboucher sur la production de livrables d'intérêt collectif (veille de la littérature scientifique et des actions et pratiques inspirantes, synthèse des connaissances, annuaire des chercheurs...).

Deux projets de RTMR ont été déposés en 2019, mais n'ont pas été retenus pour financement par les jurys, car ils ne répondaient pas aux attentes en termes de participation des parties prenantes ou n'offraient pas les garanties suffisantes à l'atteinte des objectifs fixés.

L'aide au montage de projet européen

L'aide au montage de projet européen offre l'opportunité aux équipes de bénéficier d'un soutien extérieur en termes de préparation, de développement de réseaux européens ou d'insertion au sein d'un réseau, de soutien méthodologique, de complément d'expertise dans les disciplines connexes, d'assistance à la rédaction de projets… dans l'objectif de déposer ultérieurement un projet dans le cadre d'un programme européen. En 2013, il est précisé que le recours à un prestataire privé ou à un dispositif de valorisation institutionnel payant est éligible à un financement dans le cadre de l'AAP.

Aucun projet de ce type n'a été financé – ni même déposé – entre 2011 et 2019, ce qui interroge fortement sur l'adéquation de cette modalité de soutien aux besoins de la communauté scientifique (champ trop restreint, existence de dispositifs concurrents…).

Les manifestations scientifiques et l'aide à la valorisation

Les manifestations scientifiques de type colloque, séminaire... étaient soutenues avec l'ambition d'associer chercheurs et acteurs de la santé publique afin de stimuler la coproduction des savoirs et de faire émerger de nouvelles orientations de recherche s'inscrivant, de préférence, dans une dimension internationale. Là encore, les initiatives de mise en commun de travaux de jeunes chercheurs étaient favorisées.

Ces deux modalités n'ont pas été reconduites dans les AAP à partir de 2012. Il est difficile d'en identifier les causes, mais sans doute tiennent-elles au fait que peu de projets de ce type étaient déposés, que la charge en gestion était trop importante au regard des sommes distribuées (de 10 000 euros à 30 000 euros pour les manifestations scientifiques et de 4 000 euros à 15 000 euros pour l'aide à la valorisation) et qu'il existait sans doute une redondance avec le dispositif de soutien à des colloques financés directement par la CNSA[15] ou par l'IReSP (soutien hors appels à projets).

Un soutien financier était également apporté aux initiatives de valorisation : publication d'ouvrages ou d'articles, traduction de rapports ou de projets d'articles soumis à des revues internationales à comité de lecture, aide à la publication d'actes de colloque..., afin de rendre visible la production scientifique française à l'international.

Cette modalité a également disparu des textes d'AAP à partir de 2012, sans doute pour les mêmes raisons que l'ont été les manifestations scientifiques : aucun projet n'a été déposé en 2011, et la charge en gestion pouvait sembler disproportionnée pour des projets demandant un financement de 4 000 euros à 15 000 euros.

Prix de master et de thèse

Le prix du meilleur master 2 ou de la meilleure thèse, mis en place uniquement en 2011, avait pour objectif de récompenser une excellente thèse et un mémoire de master 2 recherche prometteur et de valoriser ainsi un étudiant et un thème de recherche encore trop peu développé. Les deux lauréates ont reçu un prix de 9 000 euros (pour la thèse) ou de 5 000 euros (pour le master 2) remis au cours d'une cérémonie présidée par le président du jury, personnalité scientifique du monde du handicap.

[15] Pour plus d'informations sur le dispositif de soutien aux colloques, consultez le site internet de la CNSA.

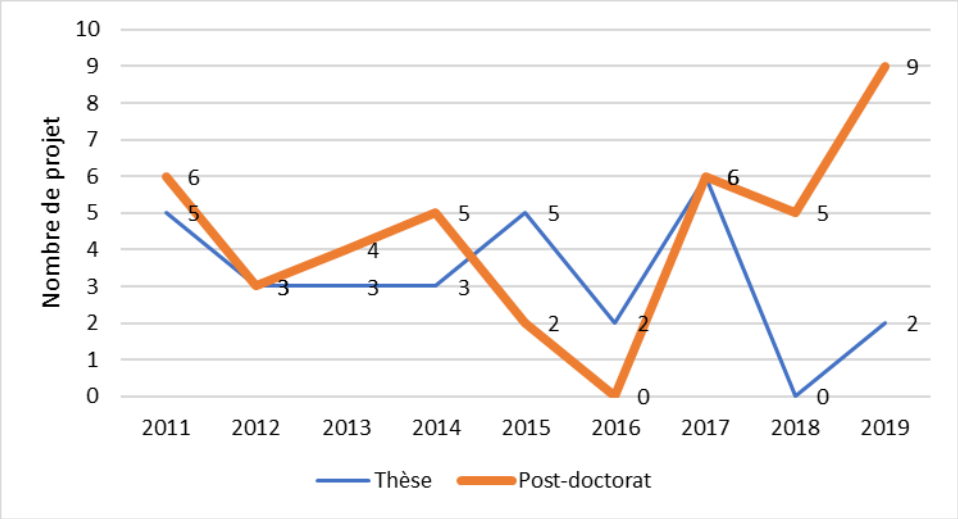
4.2.2 Le soutien aux actions de développement de la recherche

Projet de recherche intégrant un doctorant ou un post-doctorant

La participation d'un doctorant ou d'un post-doctorant à la conduite du projet de recherche était rendue obligatoire. Cette modalité a été supprimée en tant que telle des textes d'AAP à partir de 2013 pour être intégrée à l'ensemble des modalités de soutien aux actions de développement de la recherche. Autrement dit, les postes de doctorants et de post-doctorants sont finançables à partir de 2013 dans le cadre de la conduite d'un projet de recherche, d'un projet de recherche exploitant des bases de données, d'un contrat de définition ou d'un réseau.

69 thèses ou post-doctorats ont été financés en tout ou partie dans le cadre de projets de recherche sur la période (un même projet pouvant conduire au financement de plusieurs post-doctorats), dont 51 depuis 2013. Il n'y a donc pas eu *a priori* d'effet de la suppression de la modalité. Plus précisément, ce sont 29 thèses et 40 post-doctorats qui ont été financés en tout ou partie. Les chercheurs semblent bien avoir identifié le programme HPA comme pourvoyeur de financement pour leurs étudiants souhaitant poursuivre en thèse ou dans une carrière académique.

Graphique 4.2 – Évolution du nombre de thèses et de post-doctorat financés



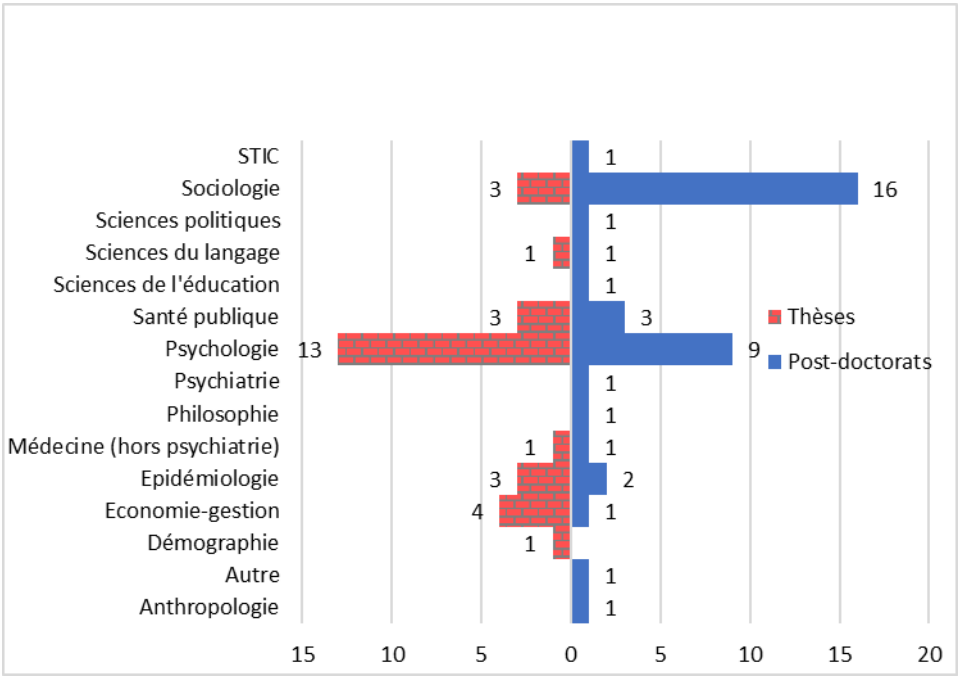
Lecture : En 2011, 5 thèses et 6 post-doctorats ont été financés en tout ou partie dans le cadre des AAP du programme HPA.

Champ : Projets financés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA pour lesquels des thèses ou des post-doctorats ont été financés en tout ou partie (n=69).

Source : Base Autonomie 2020.

On constate que, d'une année sur l'autre, le nombre de thèses ou de post-doctorats financés en tout ou partie varie fortement : 6 thèses sont financées en 2017 contre 0 en 2018 ; aucun post-doctorat n'est financé en 2016 contre 6 en 2017. Par ailleurs, moins nombreuses sont les thèses financées sur la fin de période, comparativement aux post-doctorats : 8 thèses ont été financées depuis 2017 contre 20 post-doctorats, tandis que le rapport était plus équilibré pour la période 2011-2016 (21 thèses financées pour 20 post-doctorats).

Graphique 4.3 – Répartition des thèses et des post-doctorats financés en tout ou partie selon la discipline du doctorant ou du post-doctorant



Lecture : Entre 2011 et 2019, 3 thèses et 16 post-doctorats de sociologie ont été financés en tout ou partie dans le cadre des AAP du programme HPA.

Champ : Projets financés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA pour lesquels des thèses ou des post-doctorats ont été financés en tout ou partie (n=69).

Source : Base Autonomie 2020.

On constate que les thèses et les post-doctorats financés en tout ou partie dans le cadre du programme HPA ne s'inscrivent pas dans le même champ disciplinaire. Alors que les thèses sont principalement des thèses de psychologie (13), sociologie (3), économie (3), santé publique (3) et épidémiologie (3), les post-doctorats sont plutôt en sociologie (16), en psychologie (9) et en santé publique (3).

Au total, ce sont 24 structures différentes qui ont sollicité un financement dans le cadre du programme HPA pour financer en tout ou partie une ou plusieurs thèses, dont le laboratoire PSITEC (Psychologie : Interactions, Temps, Émotions, Cognition – quatre thèses), le Laboratoire de psychopathologie et processus de santé (LabPSY – deux thèses) et le laboratoire Psychologie, santé et qualité (deux thèses), les autres structures ayant sollicité un financement pour une seule thèse.

Ce sont 28 structures différentes qui ont sollicité un financement pour financer en tout ou partie un ou plusieurs post-doctorats, dont le Centre de recherche, médecine, sciences, santé, santé mentale, société (CERMES3 – trois post-doctorats), le centre Max Weber (trois post-doctorats), le Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (LISST – deux post-doctorats), le Pôle de recherche francophonies, interculturel, communication, sociolinguistique (PREFICS – deux post-doctorats) et le Laboratoire de psychopathologie et processus de santé (LabPSY – deux post-doctorats), les autres structures ayant sollicité un financement pour un seul post-doctorat.

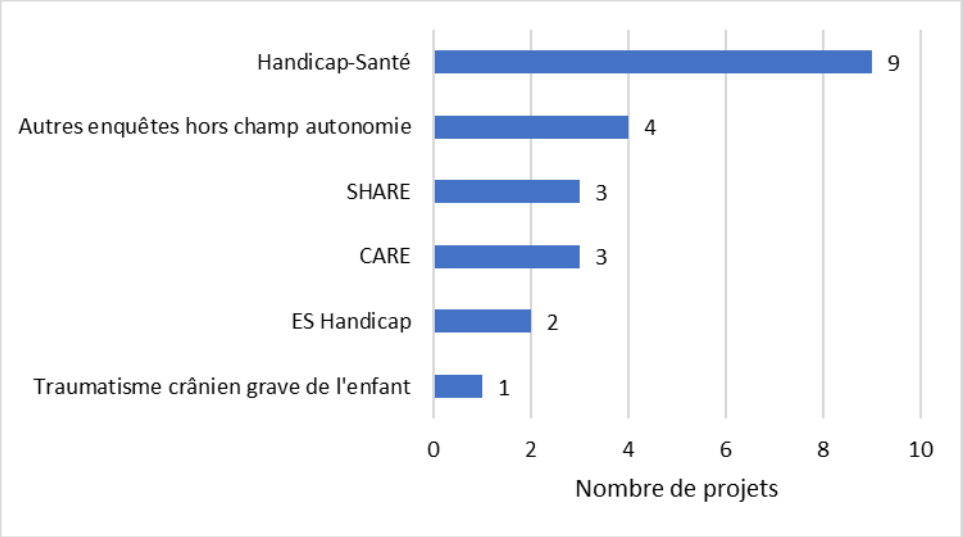
Enfin, il est à noter que le programme HPA a permis le financement à la fois de la thèse et du post-doctorat de personnes qui occupent maintenant un poste de chercheur, contribuant ainsi directement au développement de la communauté scientifique travaillant sur l'autonomie.

Projet de recherche exploitant des bases de données

Il s'agit ici d'encourager l'exploitation des données d'enquêtes produites par la statistique publique, et notamment celles dont la CNSA et la DREES ont participé à la conception et/ou au financement. On comprend bien la complémentarité de ces deux actions, de production de données d'un côté et de leur exploitation scientifique de l'autre.

14 projets de recherche exploitant des bases de données ont été financés entre 2011 et 2019. Cependant, plus nombreux sont les projets qui exploitent de telles données d'enquêtes dans le cadre de méthodologies mixtes mêlant analyse quantitative et analyse qualitative (18). Autrement dit, cette modalité ne permet pas de rendre compte de tous les projets exploitant enquêtes et bases de données.

Graphique 4.4 – Les principales enquêtes exploitées dans le cadre de projets de recherche financés



Lecture : Entre 2011 et 2019, neuf projets financés dans le cadre des AAP du programme HPA ont exploité les données de l'enquête Handicap-Santé.

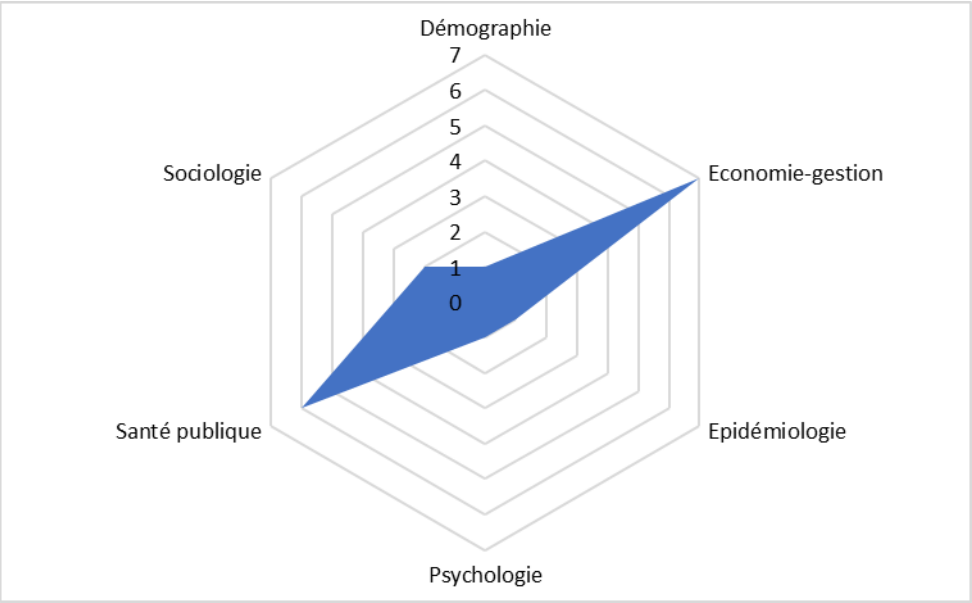
Champ : Projets financés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA exploitant des bases de données (n=18).

Source : Base Autonomie 2020.

L'enquête en population générale Handicap-Santé[16] est l'enquête la plus exploitée entre 2011 et 2019 avec neuf projets, suivie de l'enquête européenne SHARE[17] (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe – trois projets) et de l'enquête CARE[18] (Capacités, aides et ressources des seniors – trois projets). Seuls deux projets exploitant les données de l'enquête ES Handicap[19] ont été financés. À noter ici qu'un même projet de recherche peut exploiter les données de plusieurs enquêtes.

[16] Pour plus d'informations sur le dispositif d'enquêtes Handicap-Santé, consultez le site internet de la DREES.
[17] Pour plus d'informations sur l'enquête SHARE, consultez le site internet de l'université Paris Dauphine.
[18] Pour plus d'informations sur le dispositif d'enquêtes CARE, consultez le site internet de la DREES.
[19] Pour plus d'informations sur le dispositif d'enquêtes ES Handicap, consultez le site internet de la DREES.

Graphique 4.5 – Répartition des projets exploitant des bases de données en fonction des disciplines du porteur de projet



Lecture : Entre 2011 et 2019, 7 des 18 projets financés exploitant des bases de données ont été portés par des chercheurs en économie-gestion.

Champ : Projets financés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA exploitant des bases de données (n=18).

Source : Base Autonomie 2020.

Les projets de recherche exploitant des bases de données sont surtout des projets portés par des chercheurs en économie-gestion (7) ou en santé publique (6).

On peut citer, parmi les projets financés portés par des chercheurs en économie-gestion :

- Satisfaction des besoins d'aide des personnes âgées vivant en domicile ordinaire et en institution : évaluations à partir des enquêtes CARe-Seniors (Alain Paraponaris, 2018) ;
- Impact de la barrière d'âge des 60 ans sur le recours aux soins et le taux d'effort des personnes en situation de handicap à domicile (Sylvain Pichetti, 2014).

On peut également citer parmi les projets financés portés par des chercheurs en santé publique :

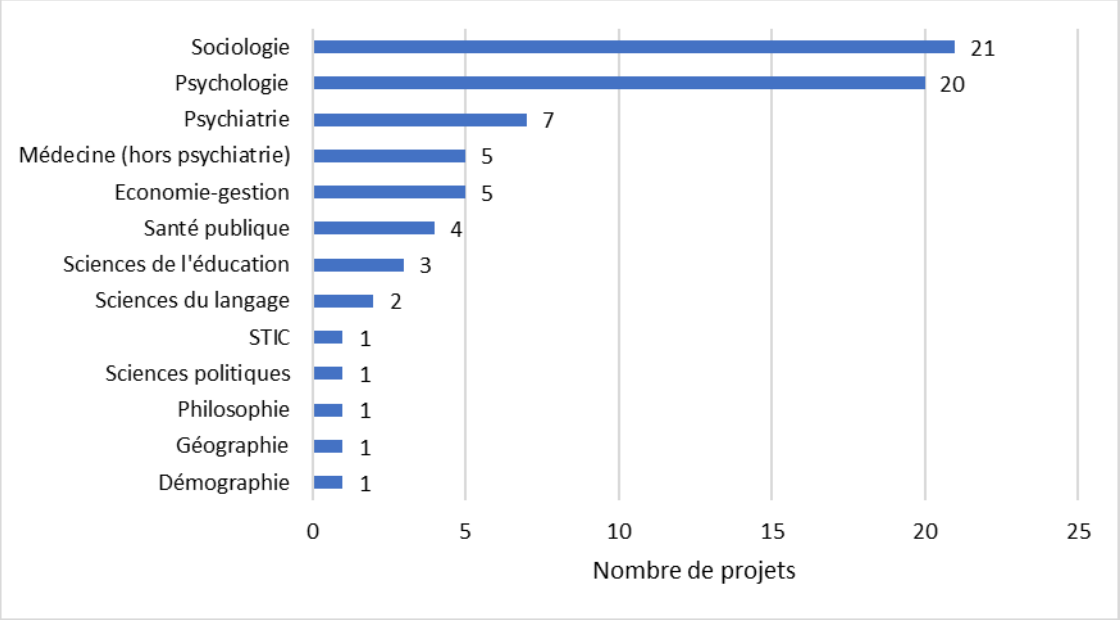
- Les personnes en situation complexe de handicap accompagnées par les structures médico-sociales françaises : polyhandicap, autisme, surdi-cécité et traumatisme crânien (Carole Peintre, 2011) ;
- Perte d'autonomie et environnements *age-friendly* parmi les personnes âgées en Île-de-France (Isabelle Grémy, 2018) ;

Projet de recherche

Cette catégorie vise au financement de projets de recherche autres que ceux inscrits dans la modalité exploitation de bases de données. Il s'agit du cœur du soutien au développement de la recherche avec 72 projets financés entre 2011 et 2019 pour un montant total de subvention accordée par la CNSA de 8 327 000 euros.

Cette modalité de soutien a été généralisée en 2012 (elle n'était présente que dans l'AAP Handicaps rares en 2011) en remplacement de la modalité « projet de recherche intégrant un doctorant ou un post-doctorant », sans doute pour élargir le champ des projets éligibles à un financement, les besoins des acteurs de la recherche dans le champ de l'autonomie ne se limitant pas à des difficultés de financement des doctorants ou des post-doctorants.

Graphique 4.6 – Distribution des projets de recherche financés en fonction de la discipline du porteur de projet



Lecture : Entre 2011 et 2019, 21 des 72 projets de recherche financés dans le cadre des AAP du programme HPA ont été portés par des sociologues.

Champ : Projets de recherche financés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=72).

Source : Base Autonomie 2020.

Les projets de recherche financés sont pour l'essentiel des projets de sociologie (21) et de psychologie (20) ; assez loin derrière, on retrouve des projets de psychiatrie (7), de médecine (hors psychiatrie – 5), d'économie-gestion (5) et de santé publique (4). À noter qu'aucun projet de recherche porté par des chercheurs en anthropologie, droit, épidémiologie ou histoire n'a été financé.

Par ailleurs, 16 des 72 projets de recherche financés sont des projets de recherche interventionnelle (22 %).

Ce qu'il faut retenir

1. Les modalités de soutien au développement et à la structuration de la recherche sont variées (manifestations scientifiques, contrat de définition, aide au montage de projet européen, réseaux de recherche, réseau thématique mixte de recherche, prix, projet de recherche intégrant des doctorants ou des post-doctorants, projet de recherche exploitant les données des grandes enquêtes…).
2. 87 % des projets financés poursuivent un objectif de développement de la recherche (c'est-à-dire de production de nouvelles connaissances), et 13 % un objectif de structuration.
3. Un resserrement autour de quelques modalités de soutien au développement et à la structuration de la recherche a été opéré depuis 2011.
4. 29 thèses, principalement en psychologie (45 %), et 40 post-doctorats, principalement en sociologie (40 %), ont été financés dans le cadre du programme HPA.

5 Les thématiques des projets financés dans le cadre du programme

La recherche produite dans le champ de l'autonomie regroupe une diversité de thématiques et d'approches, et le programme HPA ne fait pas exception.

Les thématiques et les approches retenues pour décrire les projets financés poursuivent le double objectif de correspondre au mieux à des objets de recherche et à des catégories d'actions publiques[20].

Tableau 5.1 – Les thématiques et approches des projets de recherche financés

Thématique de recherche/Approche	Nombre de projets financés	Exemples de projet financés (titre – porteur de projet – année)
Accompagnement	14	Handicap et troubles psychiques lors du passage à l'âge adulte : enjeux des diagnostics et filières de prise en charge (Claude Martin – 2014)
		L'évolution des modalités d'accompagnement médico-social : de l'institution totale à l'accompagnement total (Hugo Dupont – 2017)
Aidants	13	Accompagner un « proche » accidenté grave : une évaluation des dimensions positives et négatives du vécu des accidentés de la route du Rhône et de leurs familles (Martine Hours – 2012)
		Parents et enfants hier, aujourd'hui et demain. Produire l'ordinaire, un travail politique au quotidien (Myriam Winance – 2019)
Approche biomédicale	21	Évaluation des ressources cognitivo-somato-psychiques de sujets à risque demandeurs du test présymptomatique de la maladie de Huntington : pour une amélioration de la réalisation des habitudes et de la qualité de vie (Philippe Allain – 2011)
		Évolution des enfants avec troubles du spectre de l'autisme scolarisés dans des unités d'enseignement en maternelle : suivi développemental sur 3 ans (Marie-Hélène Plumet – 2015)
Approche sociale	17	Personnes handicapées avançant en âge : regards économiques et sociaux (Alain Paraponaris – 2015)
		La politisation des situations de handicap : accessibilité, participation et citoyenneté des personnes handicapées en France (2019-2022) – Pierre-Yves Baudot – 2018.
Droits et guichets	4	Les certificats médicaux donnant lieu à des demandes d'informations complémentaires dans le cadre de l'évaluation du handicap psychique : l'avis des MDPH, des médecins et des usagers (Alain Leplege – 2019)
ESMS	6	La critique ordinaire des usagers en santé mentale : du processus d'émergence et de traitement des plaintes au sein des établissements à leurs effets sur l'institution (Emmanuelle Fillion – 2017)
Information et formation	6	Intervention pour un enfant avec un trouble du spectre autistique (TSA). Conduite par les parents, formés et accompagnés par visioconférence : facilitateurs et obstacle pour les parents (Sandrine Touzet – 2016)
Intervention	16	Exploration des effets d'un programme de réadaptation visant l'amélioration des activités et la participation des personnes cérébrolésées (Pascale Pradat-Diehl – 2011)
		Intervention développementale précoce DENVER pour les enfants avec polyhandicap : une étude pilote de faisabilité et d'efficacité (Nathalie Lavenne – 2019)
Soin, santé et diagnostic	8	Impact de la barrière d'âge des 60 ans sur le recours aux soins et le taux d'effort des personnes en situation de handicap à domicile (Sylvain Pichetti – 2014)

[20] Voir dans le rapport des annexes : « Annexe 5 – Champs thématiques des AAP du programme HPA (2011-2019) ».

Thématique de recherche/Approche	Nombre de projets financés	Exemples de projet financés (titre – porteur de projet – année)
Politique publique	12	Handicap en prison : politiques publiques, traitement social de la déficience et trajectoires individuelles (Serge Ebersold – 2014)
		Évaluation des politiques publiques et dynamiques professionnelles des personnes handicapées (Thomas Barnay – 2017)
Prévention	3	Comment redonner le plaisir de manger à la personne âgée dépendante ? (Virginie Van Wymelbeke – 2018)
Professionnels	8	Soutenir la qualité de vie au travail en EHPAD par une dynamique d'innovation centrée sur la qualité du travail (Christelle Routelous – 2019)
Réflexions méthodologiques	2	Santé, comportements de santé et vécu à l'école des élèves en situation de handicap : déclinaisons de l'enquête HBSC France (Emmanuelle Godeau – 2011)
Réflexions sur la société inclusive	3	Inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique (PSHP) : leviers et freins psychosociaux et juridiques (Sonia Laberon – 2013)
Solutions technologiques et aides techniques	9	Communication numérique en contexte de surdité : le cas des pilotes sourds (Marie Bénéjean – 2018)
Structuration de la recherche ou de communautés	8	Les recompositions des régulations des capacités civiles (Benoît Eyraud – 2013)
Autre	5	Segmentation et sélection des risques sur le marché de l'assurance dépendance (Roméo Fontaine – 2015)

Lecture : Entre 2011 et 2019, 14 projets relatifs à la thématique de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées dépendantes ont été financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

Source : Base Autonomie 2020.

Ainsi, 16 thématiques et approches ont été retenues pour décrire les projets financés (un même projet pouvant être classé dans plusieurs catégories, par exemple s'il s'agit d'une recherche interventionnelle sur les aidants).

Nombreux sont les projets qui développent une approche biomédicale du handicap ou de l'avancée en âge (21) ou une approche sociale (17), qui mettent en place une intervention (16), ou encore qui concernent l'accompagnement des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap (14), les aidants (13) ou les politiques publiques (12).

Peu de projets sur les ESMS sont financés (6), tout comme ceux intégrant une dimension relative à l'information et à la formation (6) ou aux droits et guichets (4).

Tableau 5.2 – Répartition des projets financés selon la thématique ou l'approche et la discipline du porteur du projet[21]

Thématiques et approches	Économie-gestion	Psychiatrie	Psychologie	Santé publique	Sociologie	Nombre total de projets
Accompagnement	-	-	4	-	9	**13**
Aidants	1	1	2	4	2	**10**
Approche biomédicale	-	4	11	2	-	**17**
Approche sociale	2	1	2	5	2	**12**
Droits et guichets	-	2	-	-	2	**4**
ESMS	1	-	-	-	3	**4**
Information et formation	-	1	2	1	2	**6**
Intervention	-	4	4	1	2	**11**
Soin, santé et diagnostic	2	1	-	1	2	**6**
Politique publique	3	-	-	-	7	**10**
Prévention	-	-	-	-	1	**1**
Professionnels	1	-	2	-	4	**7**
Réflexions méthodologiques	-	-	1	1	-	**2**
Réflexions sur la société inclusive	-	-	3	-	-	**3**
Solutions technologiques et aides techniques	1	-	2	-	1	**4**
Structuration de la recherche ou de communautés	-	-	2	-	6	**8**
Autre	1	-	-	1	1	**3**
Nombre total de projets par disciplines	**11**	**9**	**26**	**10**	**29**	**85**

Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les projets financés ou cofinancés par la CNSA relatifs à la thématique de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées dépendantes, quatre sont portés par des chercheurs en psychologie et neuf par des chercheurs en sociologie.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 portés par des chercheurs appartenant aux cinq disciplines les plus financées dans le cadre des AAP du programme HPA (n=85).

Source : Base Autonomie 2020.

[21] N'ont été retenus que les projets des porteurs appartenant aux cinq disciplines les plus financées dans le cadre du programme.

On constate que, selon la discipline considérée, les thématiques et approches de recherche diffèrent :

- Les projets portés par des sociologues (29) traitent pour l'essentiel de l'accompagnement (9), des politiques publiques (7) et visent la structuration de la recherche ou de communautés (6) ;
- Les projets portés par des psychologues (26) développent une approche biomédicale de la perte d'autonomie liée à l'âge ou à un handicap (11), conduisent à la mise en place d'interventions (4) et traitent des aidants (4) ;
- Les chercheurs en économie-gestion (11) s'intéressent aux politiques publiques (3), aux parcours de soin, de santé et aux diagnostics (2) ou développent une approche sociale de la perte d'autonomie liée à l'âge ou à un handicap.

Ce qu'il faut retenir

1. Les projets du programme HPA financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 développent une approche biomédicale du handicap ou de l'avancée en âge (21) ou une approche sociale (17), mettent en place une intervention (16), ou concernent l'accompagnement des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap (14), les aidants (13) ou les politiques publiques (12). Peu de projets sur les ESMS sont financés (6), tout comme ceux intégrant une dimension relative à l'information et à la formation (6) ou aux droits et guichets (4).
2. Selon la discipline des porteurs de projets, les thématiques et approches des projets financés ou cofinancés par la CNSA diffèrent. Par exemple, les projets portés par des sociologues (29) traitent pour l'essentiel de l'accompagnement (9), des politiques publiques (7) et visent la structuration de la recherche ou de communautés (6), tandis que les projets portés par des psychologues (26) développent une approche biomédicale de la perte d'autonomie liée à l'âge ou à un handicap (11), conduisent à la mise en place d'interventions (4) et traitent des aidants (4).

6 Les publics étudiés dans le cadre du programme

Le programme HPA vise la structuration et le développement de la recherche dans le champ de l'autonomie, c'est-à-dire une recherche s'intéressant à la fois aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées dépendantes. Ces deux publics sont définis en référence à des catégories d'actions publiques, avec la barrière d'âge des 60 ans qui marque la frontière entre les PH, c'est-à-dire une personne ayant développé des limitations fonctionnelles avant 60 ans, et les PA, c'est-à-dire les personnes ayant développé des limitations fonctionnelles après 60 ans.

Cette frontière qui structure l'action publique façonne également le monde de la recherche, avec des chercheurs spécialisés dans le champ du handicap, d'autres dans celui de la dépendance, même si, on le verra, certains tentent de proposer une approche transversale aux publics (6.1).

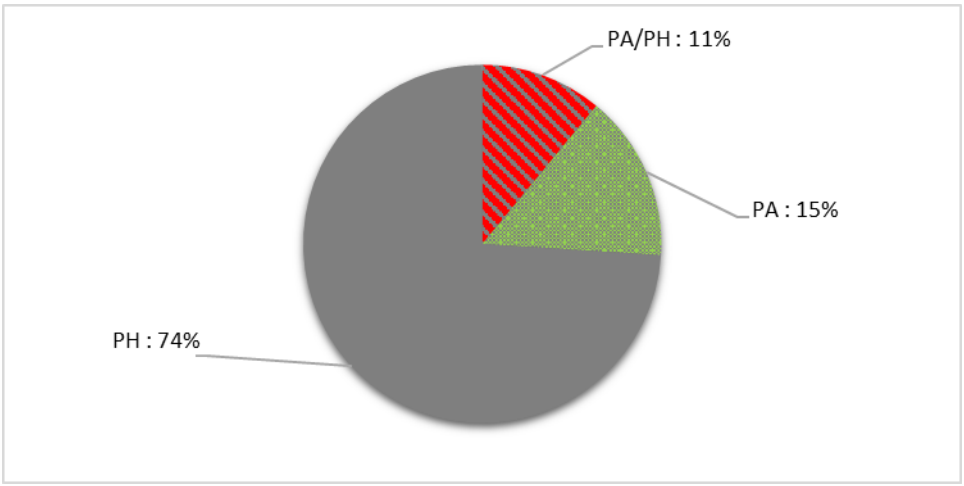
Il est également possible de compléter l'analyse des publics en introduisant l'âge de ces derniers, ce qui permet d'identifier deux nouvelles catégories : les enfants et les personnes en situation de handicap vieillissantes (PHV) – 6.2.

À noter que, même si tous les projets ne concernent pas directement les PA et les PH, mais leurs aidants par exemple, ou la politique publique, tous les projets ont tout de même été classés : un projet s'intéressant aux aidants des PA sera classé « PA ».

6.1 Analyse des projets par public au sens des catégories d'actions publiques : personne âgée dépendante et personne en situation de handicap

Entre 2011 et 2019, près de trois projets sur quatre financés ou cofinancés par la CNSA ont porté sur le public des PH (74 %) ; cette recherche concentre 74 % des crédits d'intervention de la CNSA, soit 8 248 000 euros sur la période.

Graphique 6.1 – Répartition des projets financés en fonction des publics étudiés

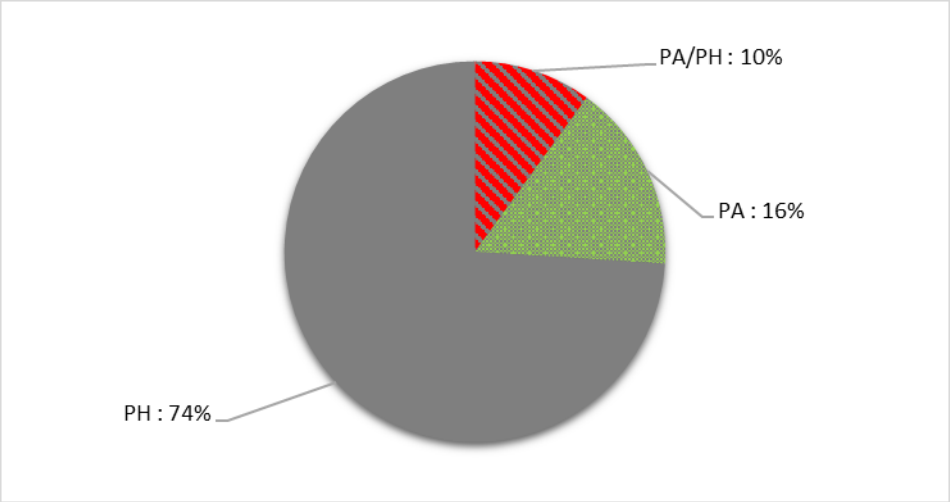


Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les projets financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA, 11 % concernaient le public des PA.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

Source : Base Autonomie 2020.

Graphique 6.2 – Répartition des financements alloués par la CNSA en fonction des publics étudiés



Lecture : Entre 2011 et 2019, dans le cadre des AAP du programme HPA, 11 % des financements de la CNSA ont financé des projets PA.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

Source : Base Autonomie 2020.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce déséquilibre :

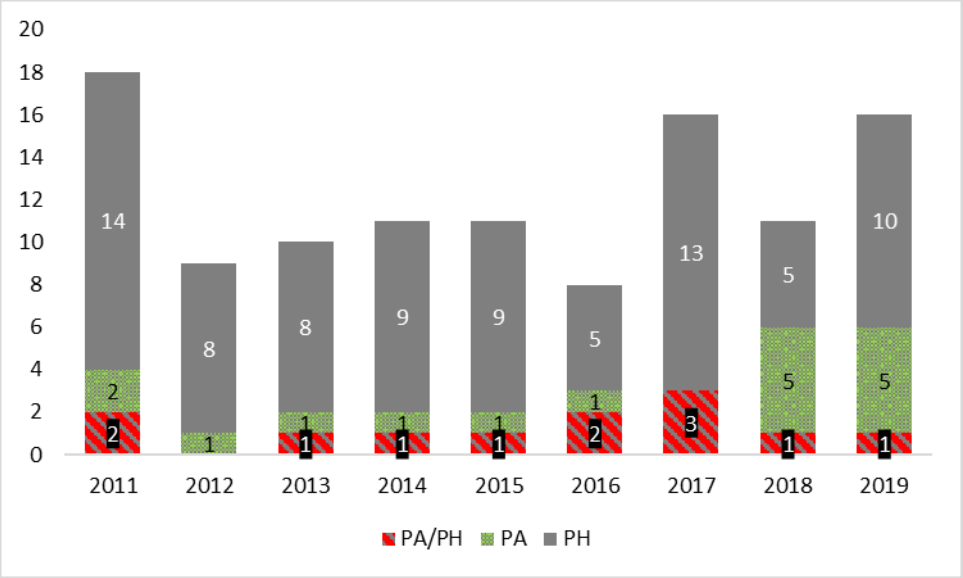
- 10 des 12 sessions d'AAP thématiques lancées entre 2011 et 2019 concernent exclusivement les PH ou les PHV ;
- Le programme de recherche HPA, et notamment son AAP Blanc, n'est pas identifié comme un canal de financement par la communauté scientifique travaillant sur le sujet de la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge[22] ;
- Le caractère « ouvert » des AAP suppose, pour que des projets soient déposés et, le cas échéant, financés que des chercheurs se mobilisent. Or, si la communauté scientifique est trop peu structurée ou si elle ne rencontre pas de difficulté à financer ses projets, alors les AAP n'aboutissent pas au financement de projets pour lesquels l'attente du financeur peut être grande.

Par ailleurs, 11 % de projets transversaux aux publics PA et PH ont été financés, traduisant la possibilité de produire des travaux qui abordent les questions de recherche indépendamment des publics et de la barrière de l'âge qui, comme on l'a déjà mentionné, est une construction administrative visant à orienter le parcours de prise en charge et l'ouverture des droits. On peut citer en exemple quelques projets financés :

- Changement et innovation dans les politiques médico-sociales régionales (Hervé Hudebine – 2014) ;
- Handicap et perte d'autonomie chez les personnes sans domicile : exploitation secondaire des données de l'enquête HYTPEAC (Françoise Riou – 2015) ;
- Comparaison et changement dans le financement des aides techniques. Une étude internationale (Sylvain Pichetti – 2018).

[22] En parallèle de la réalisation de ce bilan et à la suite du constat de ce déséquilibre, un premier travail de refonte du programme de recherche HPA a été entamé dès le premier semestre 2020 : le nom du programme a été revu (programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap ») et le champ thématique de l'AAP Blanc retravaillé pour davantage correspondre, au regard des éléments de cadrage et des thématiques citées en exemple, à des questions de recherche transversales aux différents publics ou, au moins, non spécifiques à un public particulier.

Graphique 6.3 – Répartition des projets financés en fonction des publics étudiés entre 2011 et 2019



Lecture : En 2011, la CNSA a financé ou cofinancé dans le cadre des AAP du programme HPA 14 projets concernant le public des PH, 2 projets concernant le public des PA et 2 projets concernant le public des PA/PH.

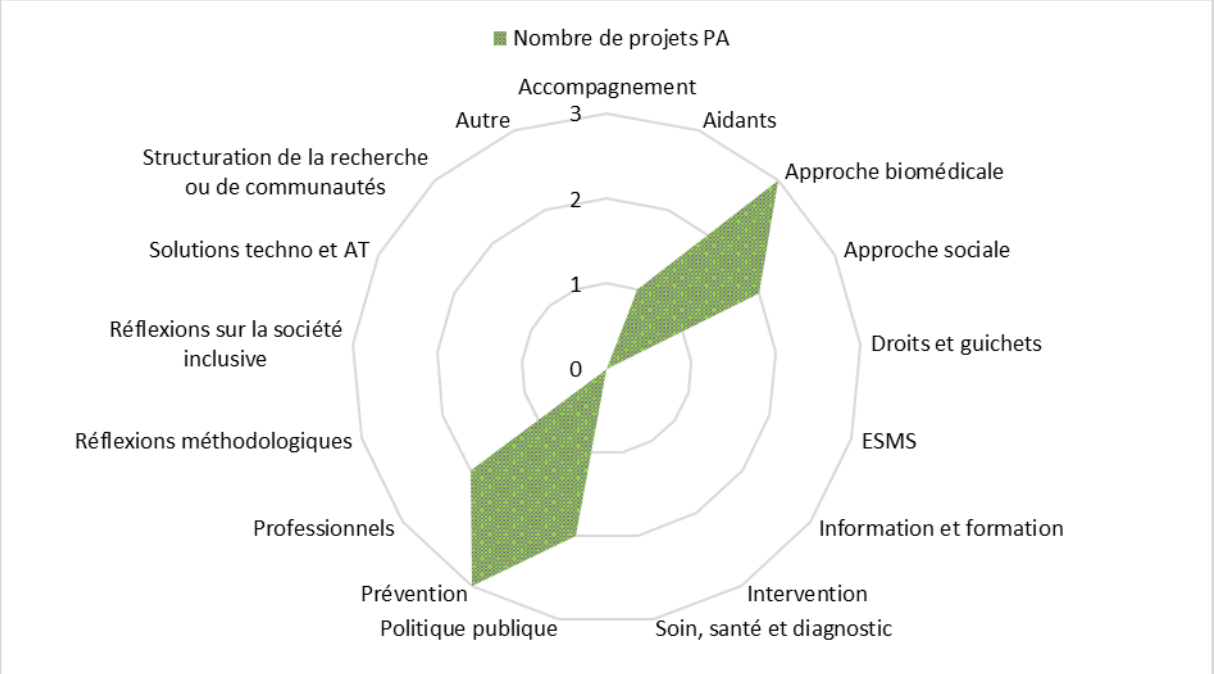
Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

Source : Base Autonomie 2020.

Entre 2011 et 2019, 81 projets PH ont été financés ou cofinancés par la CNSA, 17 projets PA et 12 projets PA et PH. Les fortes variations du nombre de projets PH financés sont à mettre en lien avec le nombre d'AAP lancés chaque année : on retrouve l'effet de la structuration de l'offre de financements sur le nombre de projets financés évoqué plus haut, d'autant plus renforcé pour les projets PH que tous les AAP thématiques – excepté ESMS – concernent exclusivement ce public.

Par ailleurs, alors qu'aucun projet PA n'a été financé ou cofinancé par la CNSA en 2017, et seulement un pour les années 2012 à 2016, une dynamique semble s'être enclenchée en 2018 et 2019 avec, pour chacune de ces deux années, cinq projets de recherche financés, dont trois dans le cadre de l'AAP ESMS (AAP qui devient un « AAP PA » puisqu'aucun projet PH n'y est financé sur la période, alors même que son champ n'est pas restrictif).

Graphique 6.4 – Répartition des projets PA financés en fonction des thématiques et des approches entre 2011 et 2019

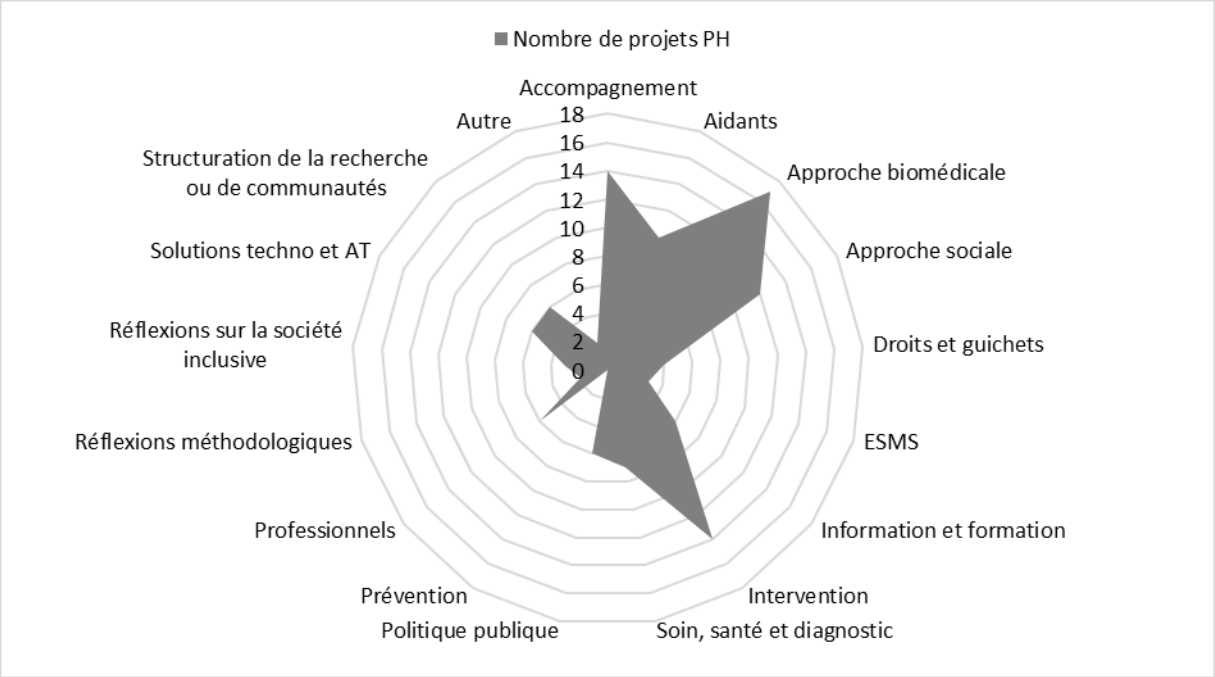


Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les projets PA financés ou cofinancés par la CNSA, trois projets adoptaient une approche biomédicale de l'avancée en âge.

Champ : Projets PA financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=17).

Source : Base Autonomie 2020.

Graphique 6.5 – Répartition des projets PH financés en fonction des thématiques et des approches entre 2011 et 2019

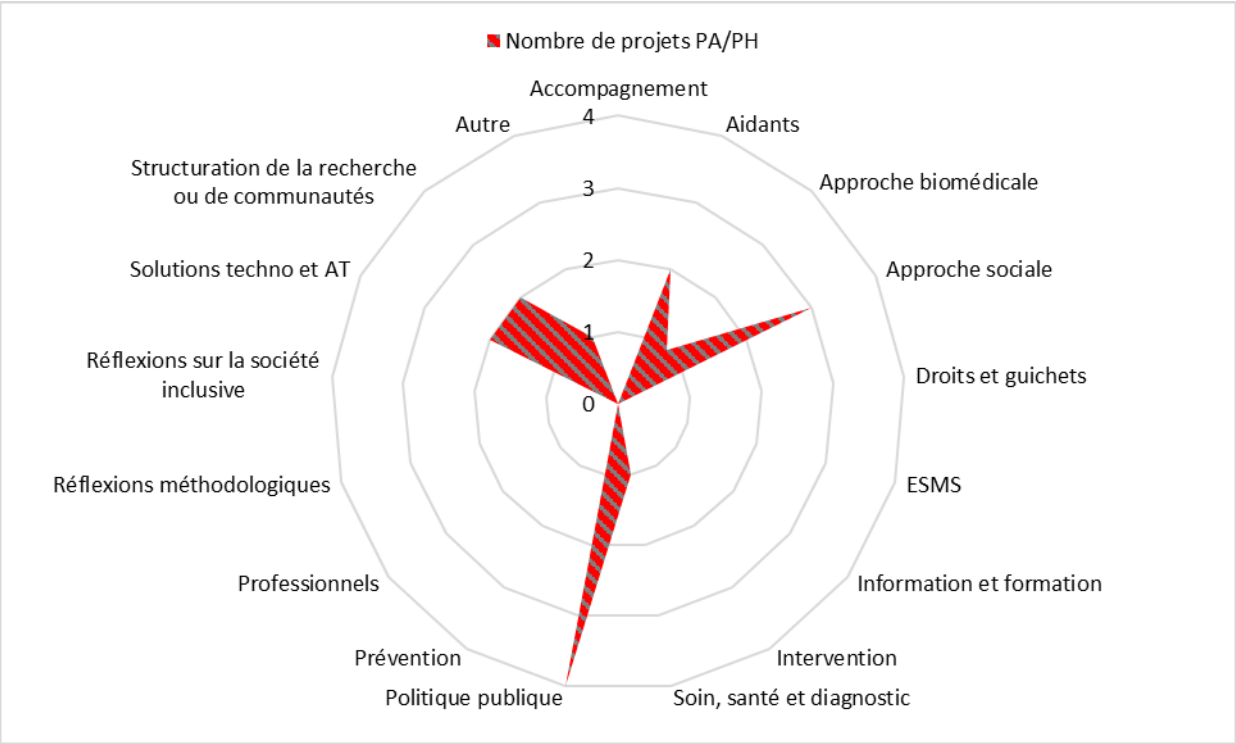


Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les projets PA financés ou cofinancés par la CNSA, quatorze projets concernaient la thématique de l'accompagnement.

Champ : Projets PH financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=81).

Source : Base Autonomie 2020.

Graphique 6.6 – Répartition des projets PA/PH financés en fonction des thématiques et des approches entre 2011 et 2019



Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les projets PA/PH financés ou cofinancés par la CNSA, deux projets concernaient la thématique des aidants.

Champ : Projets PA/PH financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=12).

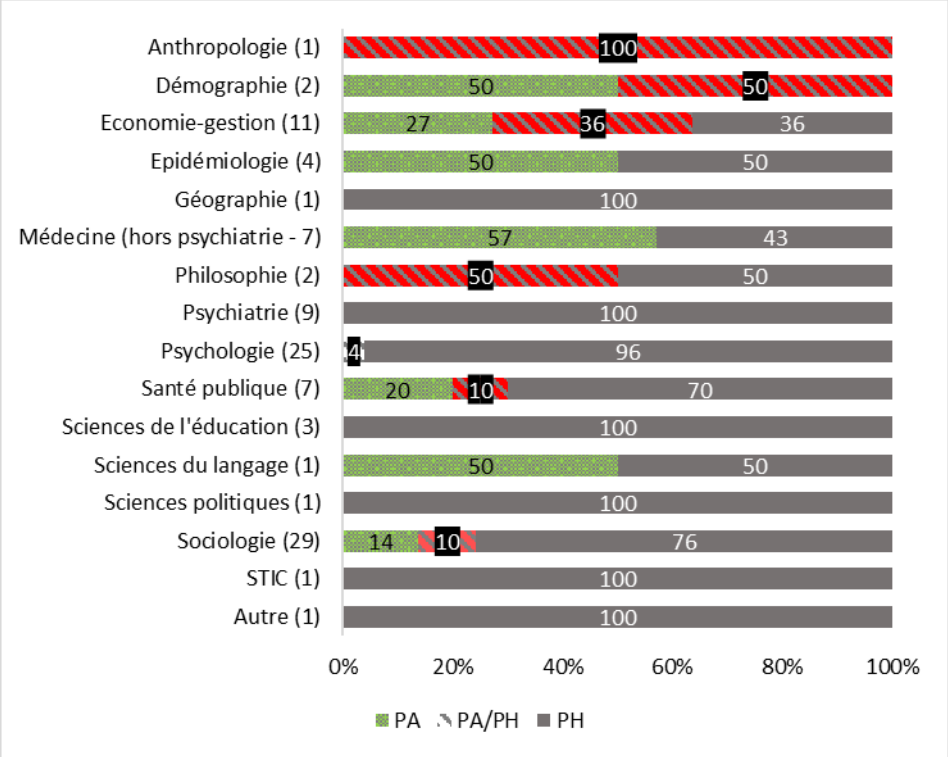
Source : Base Autonomie 2020.

On peut d'abord remarquer que, selon les publics, les thématiques abordées par les projets se distinguent (l'aire couverte par les zones colorées n'est jamais de la même forme). Par exemple, la thématique prévention est uniquement une thématique PA ; à l'inverse, les projets relatifs à l'accompagnement, aux droits et guichets, aux questions d'information et de formation, aux réflexions méthodologiques ou sur la société inclusive sont exclusivement PH.

Les projets PA portent surtout sur la thématique approche biomédicale (3) ou sociale (2) de l'avancée en âge, ESMS (2), politiques publiques (2), prévention (3) et professionnels (2) ; les projets PH s'inscrivent surtout dans une approche biomédicale (17) ou sociale (12) du handicap, traitent des questions de l'accompagnement (14) ou des aidants (10) avec un grand nombre de projets de recherche interventionnelle (14).

Ainsi, ce ne sont pas du tout les mêmes sujets qui sont traités par les communautés scientifiques travaillant sur le handicap ou la perte d'autonomie. On relève notamment que les projets PA traitent moins directement de l'expérience de la dépendance et de ses conséquences à l'échelle de l'individu (deux projets) comparativement aux projets PH.

Graphique 6.7 – Répartition des projets financés en fonction des publics étudiés et des disciplines du porteur de projet



Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les 29 projets portés par des sociologues financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA, 76 % concernaient le public des PH, 14 % le public des PA, et 10 % le public des PA/PH.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

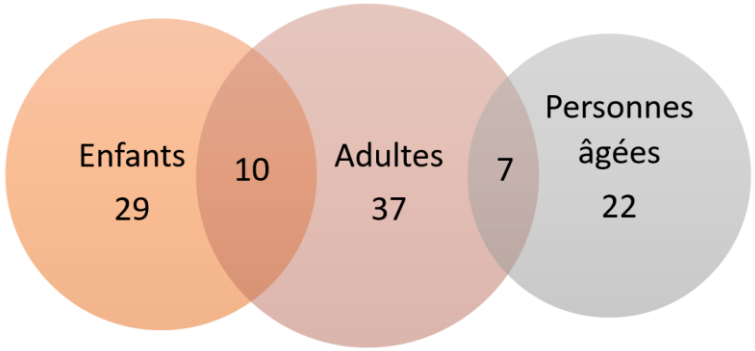
Source : Base Autonomie 2020.

Tout comme les thématiques abordées par les chercheurs se distinguent selon les publics, l'ancrage disciplinaire des chercheurs travaillant sur ces mêmes publics varie aussi. Ainsi, les projets financés ou cofinancés par la CNSA portés par des chercheurs en psychologie et en psychiatrie sont essentiellement des projets PH (respectivement 96 % et 100 % des projets) tandis que les projets portés par des chercheurs en médecine (hors psychiatrie) ou en économie-gestion sont en majorité des projets PA (respectivement 57 % et 64 % des projets). À l'inverse, les projets portés par des chercheurs en santé publique ou en sociologie sont aux trois-quarts des projets portant exclusivement sur les PH (respectivement 70 et 75 % des projets financés).

6.2 Compléter l'analyse des publics : les catégories d'âge

Afin d'affiner l'analyse, la catégorisation administrative des publics entre PA et PH liée à la barrière d'âge des 60 ans peut être complétée en y ajoutant une catégorisation selon les âges de la vie : l'enfance, l'âge adulte et la vieillesse. Ce nouveau classement permet de faire apparaître deux catégories d'intérêt : les enfants et les PHV.

Graphique 6.8 – Répartition des projets financés en fonction des catégories d'âge



Lecture : Entre 2011 et 2019, dix projets concernant à la fois l'enfant et l'adulte ont été financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

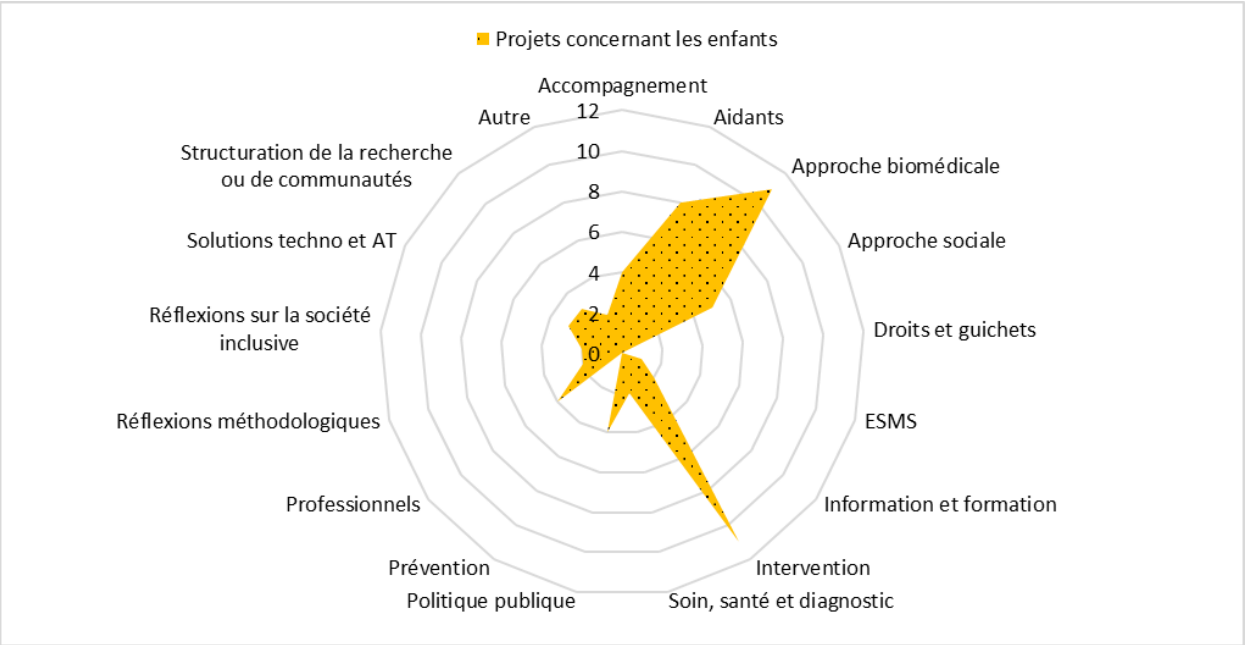
Source : Base Autonomie 2020.

Entre 2011 et 2019, 29 projets concernant exclusivement les enfants ont été financés, 37 projets portant exclusivement sur des personnes adultes et 22 projets concernant exclusivement des personnes âgées.

Une autre lecture du graphique nous amène également à constater que 39 projets concernant les enfants ont été financés (y compris des projets s'intéressant aux questions de transition vers l'âge adulte), 54 projets concernant les adultes et 29 concernant les personnes vieillissantes, dont 7 qui portent sur les personnes en situation de handicap vieillissantes.

Par ailleurs, 5 projets tous publics (c'est-à-dire portant à la fois sur les enfants, les adultes et les personnes âgées) ont été financés.

Graphique 6.9 – Répartition des projets financés concernant les enfants en fonction des thématiques et des approches entre 2011 et 2019

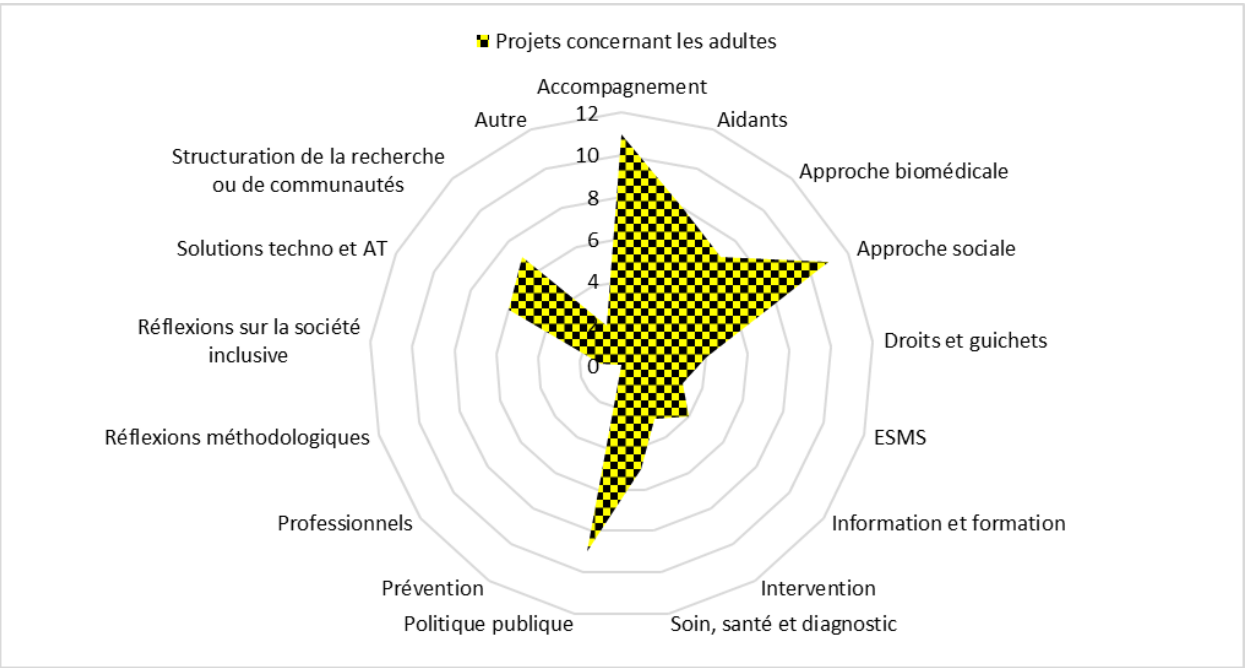


Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les projets PA/PH financés ou cofinancés par la CNSA, deux projets concernaient la thématique des aidants.

Champ : Projets concernant les enfants financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=44).

Source : Base Autonomie 2020.

Graphique 6.10 – Répartition des projets financés concernant les adultes en fonction des thématiques et des approches entre 2011 et 2019

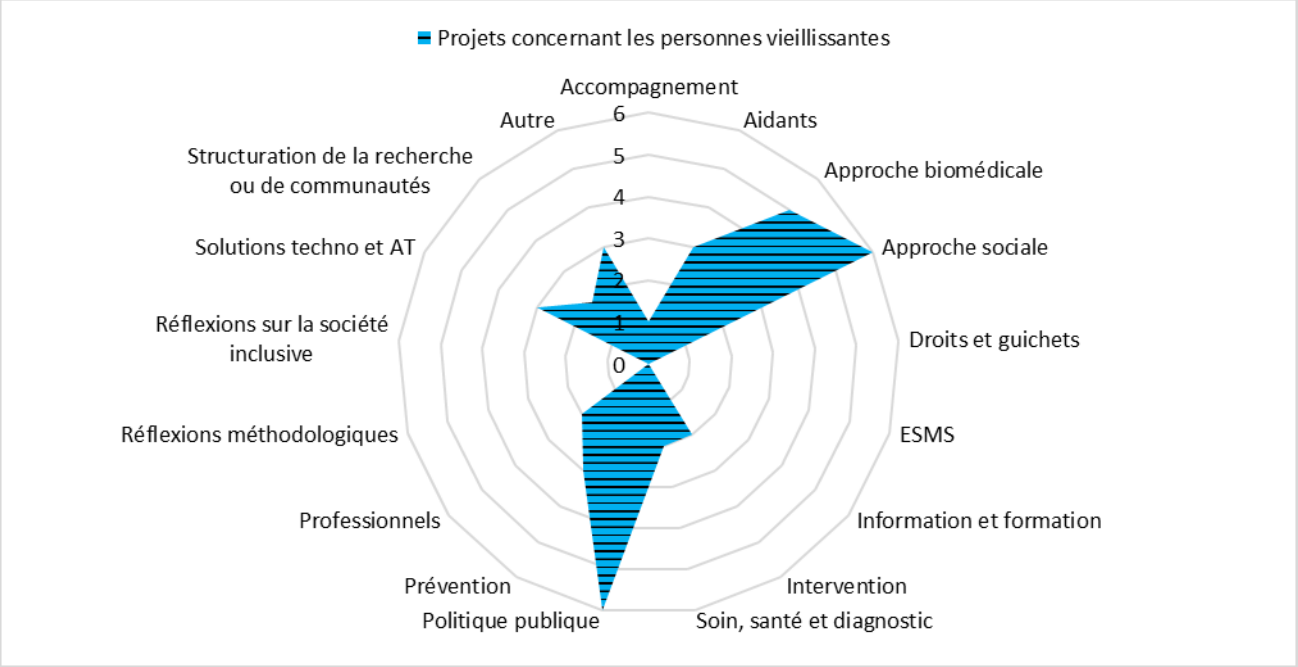


Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les projets PA/PH financés ou co-financés par la CNSA, 2 projets concernaient la thématique des aidants.

Champ : Projets concernant les adultes financés ou co-financés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=59).

Source : Base Autonomie 2020.

Graphique 6.11 – Répartition des projets financés concernant les personnes vieillissantes en fonction des thématiques et des approches entre 2011 et 2019



Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les projets PA/PH financés ou cofinancés par la CNSA, deux projets concernaient la thématique des aidants.

Champ : Projets concernant les personnes vieillissantes financés ou co-financés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=34).

Source : Base Autonomie 2020.

Si l'on s'intéresse aux thématiques des projets financés selon l'âge des publics, on constate que :

- Les projets abordant l'enfance développent pour l'essentiel une approche biomédicale du handicap (11), traitent des aidants (8 – principalement des parents) et conduisent à la mise en place d'interventions (11) ;
- Les projets concernant les adultes sont centrés sur la question de l'accompagnement (11), des politiques publiques (9) et des aidants (8) et adoptent une approche sociale du handicap (11) ;
- Les projets s'intéressant aux personnes âgées questionnent cette avancée en âge dans le cadre d'une approche sociale (7) et biomédicale (5), discutent des politiques publiques (6) et des ESMS (4).

Encadré 3 – Focus sur les projets concernant les enfants

Sur les 29 projets financés concernant exclusivement les enfants, 13 ont été financés dans le cadre des AAP Blanc, 11 dans le cadre des AAP Autisme, 3 dans le cadre de l'AAP Polyhandicap et 2 dans le cadre des AAP Handicaps rares. Ce sont pour l'essentiel des projets de recherche[23] (27) portés par des psychologues (15), suivis d'assez loin par des projets portés par des psychiatres (3) et des chercheurs en santé publique (3).

Ces projets de recherche s'inscrivent souvent dans une approche biomédicale du handicap de l'enfant (8). Par exemple :

- Autorégulation et hétérorégulation de jeunes présentant une déficience intellectuelle lors d'une tâche d'apprentissage d'itinéraires en environnement virtuel (Yannick Courbois – 2012) ;
- Évaluation écologique transversale et pluri-hebdomadaire par application *Smartphone* des symptômes observés chez des enfants avec autisme et de la qualité de vie des parents sur une durée de 6 mois (Olivier Bonnot – 2015).

Par ailleurs, ils traitent beaucoup des questions liées à l'école (12). Par exemple :

- Les défis de l'école inclusive en France : des attentes aux modalités concrètes (Isabelle Ville – 2013) ;
- Mieux inclure en classe pour le bien-être de tous – Mise en place d'un dispositif de formation des Enseignants basé sur des mises en situation professionnelle d'éducation inclusive (Maria-Antoneta Popa-Roch – 2018).

Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux 11 projets financés dans le cadre des AAP Autisme, on constate que ce sont surtout des projets portés par des psychologues (6) et des psychiatres (2) qui abordent les questions liées à l'autisme sous un angle biomédical en lien avec les enjeux de l'apprentissage. Par exemple :

- Évaluation de l'intervention précoce intensive en autisme avec le modèle de Denver (Bernadette Roge – 2014) ;
- Évolution des enfants avec troubles du spectre de l'autisme scolarisés dans des unités d'enseignement en maternelle : suivi développemental sur 3 ans (Marie-Hélène Plumet – 2015) ;
- Impact d'une intervention précoce intensive sur la scolarisation des enfants avec un trouble du spectre autistique à moyen terme (Marie-Maude Geoffray – 2016) ;
- Parcours de scolarisation et trajectoires de développement d'enfants avec TSA : suivi longitudinal comparatif dans et après les UEM et dans d'autres dispositifs (Sandrine Lesourn-Bissaloui – 2017).

[23] Y compris projets de recherche exploitant des données et projets de recherche intégrant un doctorant ou un post-doctorant.

Encadré 4 – Focus sur les projets concernant les personnes en situation de handicap vieillissantes

Les projets concernant les PHV sont peu nombreux (5) et ont surtout été financés dans le cadre de l'AAP thématique Personnes handicapées avançant en âge (3) lancé en 2015, AAP qui n'a pas permis d'amorcer une dynamique de recherche sur ces sujets les années suivantes.

Tableau 6.1 – Liste des projets étudiant les personnes en situation de handicap vieillissantes

Année du financement	Chercheur responsable du projet	Titre du projet	Discipline du chercheur responsable du projet
2014	PICHETTI Sylvain	Impact de la barrière d'âge des 60 ans sur le recours aux soins et le taux d'effort des personnes en situation de handicap à domicile	Économie-gestion
2015	PARAPONARIS Alain	Personnes handicapées avançant en âge : Regards économiques et sociaux	Économie-gestion
2015	BARREYRE Jean-Yves	Le vieillissement, support à la construction d'un nouveau devenir	Sociologie
2015	BAGHDADLI Amaria	Évaluation de la fragilité chez des adultes avec trouble du spectre autistique et retard mental avançant en âge	Psychiatrie
2017	CARADEC Vincent	Syndrome de Down et maladie d'Alzheimer. Les trajectoires de maladie des personnes trisomiques malades d'Alzheimer	Sociologie

Lecture : En 2014, la CNSA a financé ou cofinancé le projet intitulé « Impact de la barrière d'âge des 60 ans sur le recours aux soins et le taux d'effort des personnes en situation de handicap à domicile » porté par Sylvain Pichetti, chercheur en économie-gestion.

Champ : Projets concernant les personnes en situation de handicap vieillissantes financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=5).

Source : Base Autonomie 2020.

Ce qu'il faut retenir

1. Entre 2011 et 2019, 74 % des projets financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre du programme HPA traitaient, directement ou indirectement, des personnes en situation de handicap (81 projets), 15 % des personnes âgées en perte d'autonomie (17 projets), et 11 % de ces deux publics (12 projets).
2. 5 projets PA ont été financés en 2019 et 2018, marquant une rupture avec les tendances précédemment observées (1 à 2 projets entre 2011 et 2016 et aucun en 2017).
3. Les projets PA développent surtout une approche biomédicale (3) ou sociale (2) de la dépendance et traitent de la thématique des ESMS (2), des politiques publiques (2), de la prévention (3) et des professionnels (2) ; les projets PH s'inscrivent surtout dans une approche biomédicale (17) ou sociale (12) du handicap, traitent des questions de l'accompagnement (14) ou des aidants (10) avec un grand nombre de projets de recherche interventionnelle (14).
4. Les projets financés ou cofinancés par la CNSA portés par des chercheurs en psychologie ou en psychiatrie sont essentiellement des projets PH (respectivement 96 % et 100 % des projets) tandis que les projets portés par des chercheurs en médecine (hors psychiatrie) ou en économie-gestion sont en majorité des projets PA (respectivement 57 % et 64 % des projets). À l'inverse, les projets portés par des chercheurs en santé publique ou en sociologie concernent au trois-quarts exclusivement les PH (respectivement 70 et 75 % des projets).
5. Entre 2011 et 2013, 29 projets concernant exclusivement les enfants en situation de handicap ont été financés ou cofinancés par la CNSA, 37 projets concernant exclusivement des adultes en situation de handicap et 22 projets concernant exclusivement des personnes âgées.
6. Les projets abordant l'enfance développent pour l'essentiel une approche biomédicale du handicap (11), traitent des aidants (8 – principalement des parents) et conduisent à la mise en place d'interventions (11). Les projets concernant les adultes sont centrés sur la question de l'accompagnement (11), des politiques publiques (9) et des aidants (8) et adoptent une approche sociale du handicap (11). Enfin, les projets s'intéressant aux personnes âgées questionnent cette avancée en âge dans le cadre d'une approche sociale (7) et biomédicale (5), discutent des politiques publiques (6) et des ESMS (4).

7 Un programme de soutien à la recherche en sciences humaines et sociales et en santé publique

L'étude des textes d'AAP du programme HPA révèle une évolution au cours des années de la manière de présenter le champ disciplinaire, selon qu'il s'agisse d'un AAP thématique ou de l'AAP Blanc : liste fermée exhaustive ou restreinte, liste ouverte, champ disciplinaire défini par la négative...

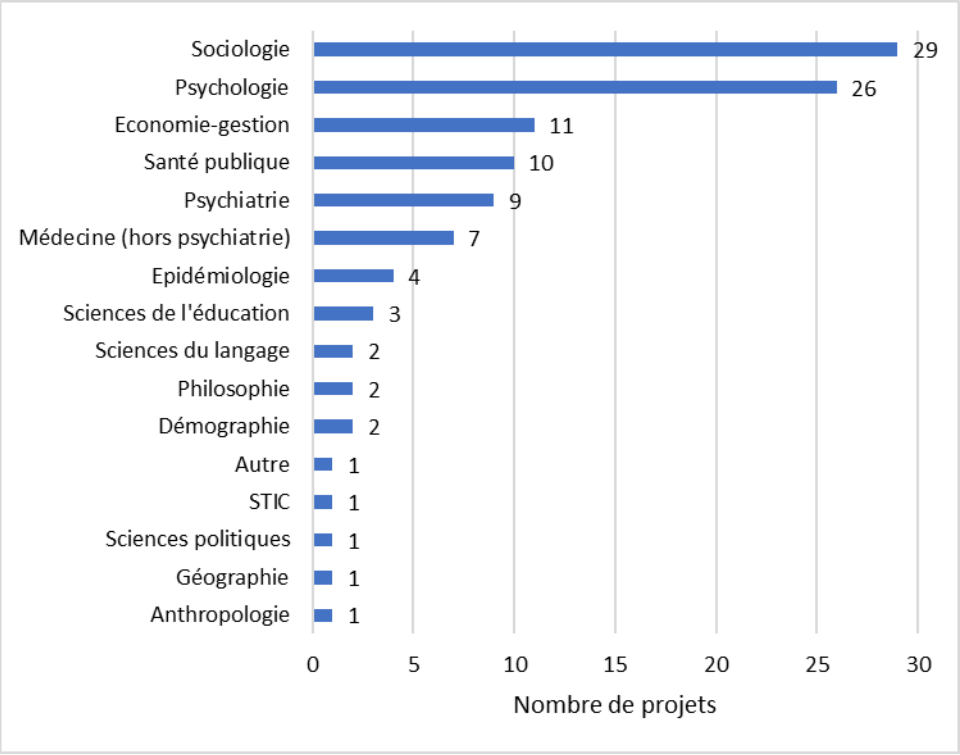
Ainsi, le spectre disciplinaire du programme HPA, si l'on considère la discipline déclarée par le porteur de projet, comprend plus de 15 disciplines et même 18 si l'on considère l'ensemble des chercheurs associés à la conduite des projets, qui vont de la sociologie et de l'économie-gestion à la psychiatrie ou à la santé publique (7.1)[24].

Pour autant, il est nécessaire de dépasser la simple analyse des disciplines des chercheurs associés à la conduite d'un projet pour disposer d'un tableau plus complet du caractère interdisciplinaire des projets, en identifiant par exemple des récurrences dans l'association des disciplines sur un même projet (7.2).

7.1 Le champ disciplinaire du programme

Depuis 2011, le programme HPA a permis le financement de projets portés par des chercheurs issus de 15 disciplines différentes.

Graphique 7.1 – Répartition des projets financés selon la discipline du porteur de projet



Lecture : Entre 2011 et 2019, 29 projets portés par des sociologues ont été financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

Source : Base Autonomie 2020.

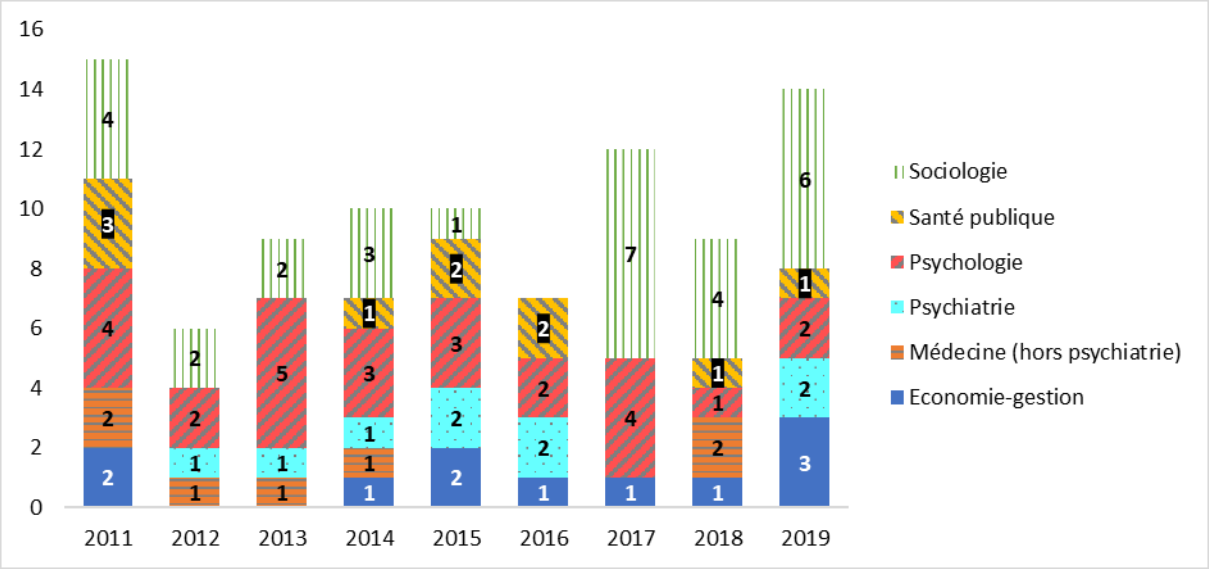
[24] Voir dans le rapport des annexes : « Annexe 6 – Champs disciplinaires des AAP du programme HPA (2011-2019).

La sociologie et la psychologie sont les disciplines les plus représentées parmi les porteurs de projets, avec respectivement 29 et 26 projets financés, soit près d'un projet sur deux. On retrouve assez loin derrière l'économie-gestion avec 11 projets, la santé publique avec 10 projets, la psychiatrie avec 9 projets et la médecine (hors psychiatrie) avec 7 projets. Ainsi, ces 6 disciplines constituent le cœur de l'ancrage disciplinaire du programme, avec le financement de 92 projets, soit 84 % du total des projets financés.

La répartition des crédits d'intervention par discipline est conforme au nombre de projets soutenus : 26 % des projets et 24 % des crédits pour la sociologie, 24 % des projets et 27 % des crédits pour la psychologie, 10 % des projets et 10 % des crédits pour l'économie-gestion, 9 % des projets et 7 % des crédits pour la santé publique et 8 % des projets et 7 % des crédits pour la psychiatrie.

Si l'on s'intéresse à l'évolution de la discipline des porteurs des projets financés pour les principales disciplines financées dans le cadre du programme HPA, on constate de fortes variations annuelles.

Graphique 7.2 – Évolution du nombre de projets financés pour les 6 principales disciplines entre 2011 et 2019



Lecture : En 2011, parmi les projets financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA, deux projets ont été portés par des chercheurs en économie-gestion, deux par des chercheurs en médecine (hors psychiatrie), quatre par des chercheurs en psychologie, trois par des chercheurs en santé publique et quatre par des chercheurs en sociologie.

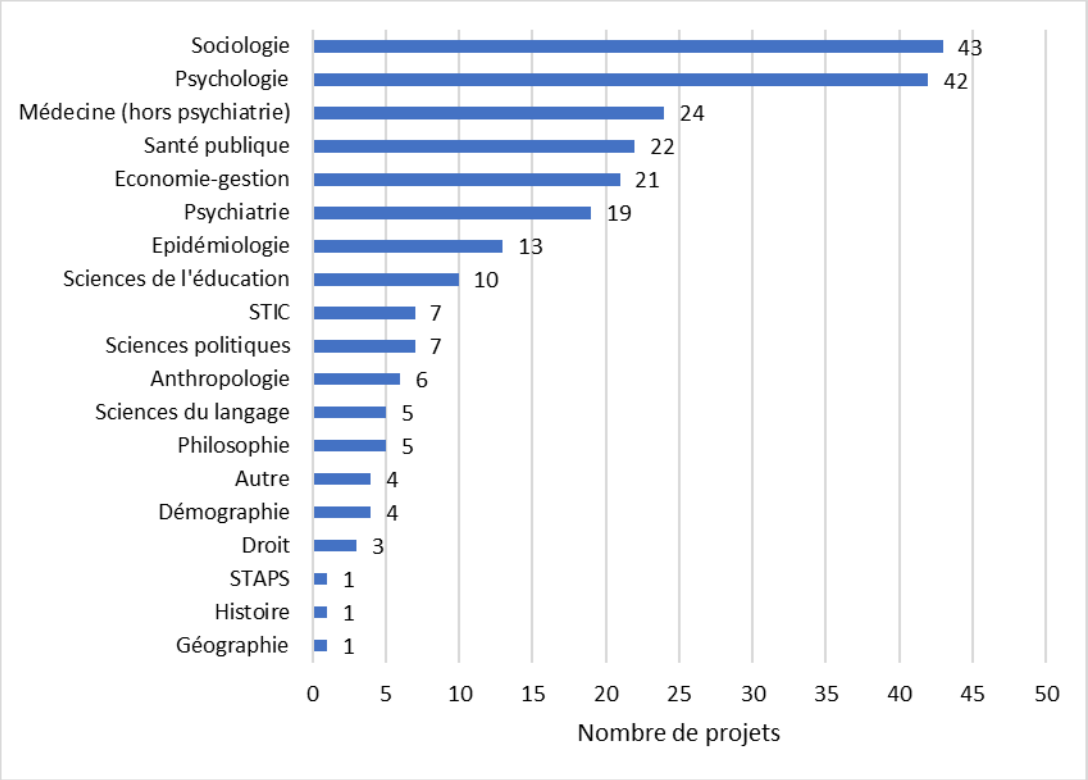
Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA portés par des chercheurs en économie-gestion, en médecine (hors psychiatrie), en psychiatrie, en psychologie, en santé publique et en sociologie (n=92).

Source : Base Autonomie 2020.

Alors qu'aucun projet porté par un sociologue n'a été financé en 2016 et un seul en 2015, les années 2017, 2018 et 2019 se caractérisent par un nombre important de projets financés (respectivement 7, 4 et 6). À l'inverse, plus nombreux ont été les projets portés par des médecins (hors psychiatrie) financés en début de période comparativement à ce qui s'observe ces dernières années : cinq projets ont été financés entre 2011 et 2014, puis aucun depuis, à l'exception de deux projets en 2018. Enfin, des projets portés par des chercheurs en psychologie ont été financés tous les ans sur la période : 5 en 2013, 4 en 2011 et 2017, 3 en 2014 et 2015, 2 en 2012, 2016 et 2019, et 1 en 2018.

Si on élargit l'analyse et que l'on s'intéresse non plus seulement à la discipline du chercheur responsable du projet, mais aux disciplines de tous les chercheurs associés à un projet, on constate que ce ne sont plus 15, mais 18 disciplines qui constituent le champ disciplinaire du programme HPA avec l'ajout du droit, de l'histoire et des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Graphique 7.3 – Répartition des projets financés selon les disciplines des chercheurs associés au projet



Lecture : Entre 2011 et 2019, 43 projets associant des sociologues ont été financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

Source : Base Autonomie 2020.

Par ailleurs, même si le graphique 7.3 ne dit rien du poids relatif de chaque discipline dans chacun des projets, il permet tout de même de compléter l'analyse du graphique 7.2. Quoique les 6 disciplines constituant le cœur du champ disciplinaire du programme HPA restent les mêmes, le graphique 7.3 montre une présence relativement importante des chercheurs en médecine (hors psychiatrie) et en santé publique, qui ont déposé 17 projets, mais qui sont présents dans les équipes de 46 projets contre 29 projets déposés par les sociologues, présents dans 43 projets, 26 projets déposés par les psychologues, présents sur 42 projets et 11 projets déposés par les chercheurs en économie-gestion, présents sur 22 projets.

Ce graphique permet également de relativiser la moindre présence de certaines disciplines comme l'épidémiologie (4 projets déposés, mais présence dans les équipes de 13 projets), les sciences politiques (1 projet déposé, mais présence dans les équipes de 7 projets), l'anthropologie (1 projet déposé, mais présence dans les équipes de 6 projets) et la philosophie (2 projets déposés, mais présence dans les équipes de 5 projets).

On constate avec le tableau ci-dessous que les projets financés dans les différentes disciplines, si l'on considère la discipline du porteur de projet, ne sont pas distribués de manière équivalente dans les différents AAP.

Tableau 7.1 – Répartition des projets financés en fonction de la discipline du porteur de projet et de l'AAP auquel il a répondu

Appels à projets	Discipline du porteur de projet						Total
	Économie-gestion	Médecine (hors psychiatrie)	Psychiatrie	Psychologie	Santé publique	Sociologie	
Autisme	-	1	3	6	1	1	**12**
Blanc	8	3	3	13	8	16	**51**
DMAPH	-	-	-	2	-	2	**4**
ESMS	2	2	-	-	-	3	**7**
Handicap psychique – Majeurs protégés	-	-	1	2	-	2	**5**
Handicaps rares	-	1	-	2	-	2	**5**
Personnes handicapées avançant en âge	1	-	1	-	-	1	**3**
Polyhandicap	-	-	1	1	1	2	**5**
Total	**11**	**7**	**9**	**26**	**10**	**29**	**92**

Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les 11 projets portés par des chercheurs en économie-gestion financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA, 8 ont été déposés dans l'AAP Blanc, 2 dans l'AAP ESMS et 1 dans l'AAP Personnes handicapées avançant en âge.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA portés par des chercheurs en économie-gestion, en médecine (hors psychiatrie), en psychiatrie, en psychologie, en santé publique et en sociologie. (n=92).

Source : Base Autonomie 2020.

Il est possible d'identifier un guichet principal pour les projets portés par des chercheurs en économie-gestion et en santé publique, l'AAP Blanc, dans lequel sont respectivement financés 8 projets sur 11 et 8 projets sur 10, ce qui n'est pas le cas pour les projets portés par des chercheurs en psychologie ou en sociologie qui se répartissent de manière plus équilibrée.

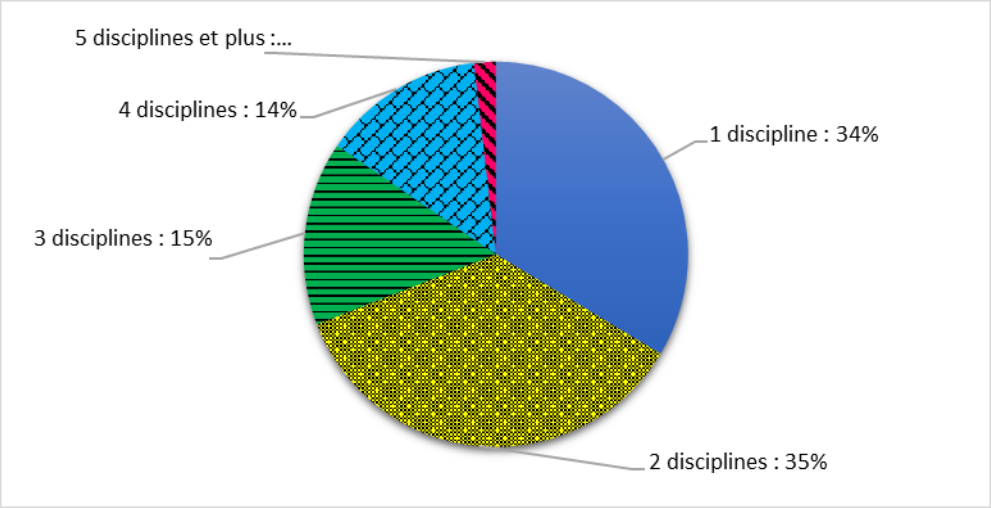
Certains AAP sont marqués par un fort ancrage disciplinaire. Par exemple, sont principalement financés dans le cadre de l'AAP Autisme des projets portés par des chercheurs en psychologie et en psychiatrie (respectivement 6 et 3 projets sur 12) ; *via* l'AAP ESMS, ce sont principalement des projets portés par des chercheurs en sociologie, en médecine (hors psychiatrie) et en économie-gestion (respectivement 3, 2 et 2 projets sur 7) qui sont financés.

7.2 L'interdisciplinarité

Dès 2015, le Conseil scientifique de la CNSA, dans son avis consacré à la structuration de la recherche[25], pointait l'intérêt de soutenir des projets de recherche interdisciplinaires. Il indiquait que « le soutien aux travaux interdisciplinaires est une nécessité concernant cet objet d'étude, mais il se heurte actuellement à des difficultés de mise en œuvre, de reconnaissance, de diffusion, et n'est pas suffisamment pris en compte dans les carrières des chercheurs. La CNSA pourrait soutenir davantage cette interdisciplinarité. »

Entre 2011 et 2019, 73 projets interdisciplinaires ont été financés, soit 66 % du total des projets financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre du programme HPA, dont 39 projets mêlant deux approches disciplinaires (35 %), 17 projets mêlant trois approches disciplinaires (15 %) et 17 projets mêlant quatre approches disciplinaires ou plus (16 %).

Graphique 7.4 – Répartition des projets financés selon le nombre de disciplines associées aux projets



Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les 110 projets financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA, 34 % ont été portés par des chercheurs issus de la même discipline.

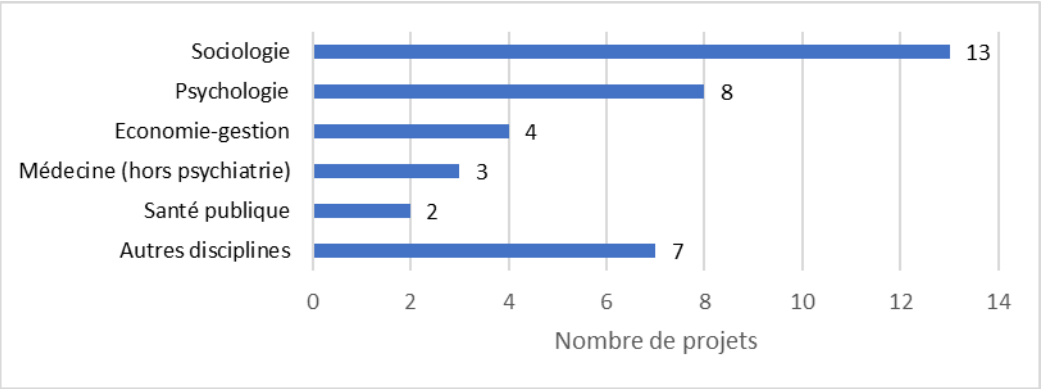
Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

Source : Base Autonomie 2020.

Les projets monodisciplinaires sont surtout portés par des sociologues (13), des psychologues (8), des chercheurs en économie-gestion (4), des chercheurs en médecine (hors psychiatrie – 3) ou en santé publique (2).

[25] Pour plus d'informations sur cet avis, consultez le site internet de la CNSA.

Graphique 7.5 – Répartition des projets financés selon la discipline du porteur de projet pour les projets monodisciplinaires



Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les projets monodisciplinaires financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA, 13 ont été portés par des sociologues.

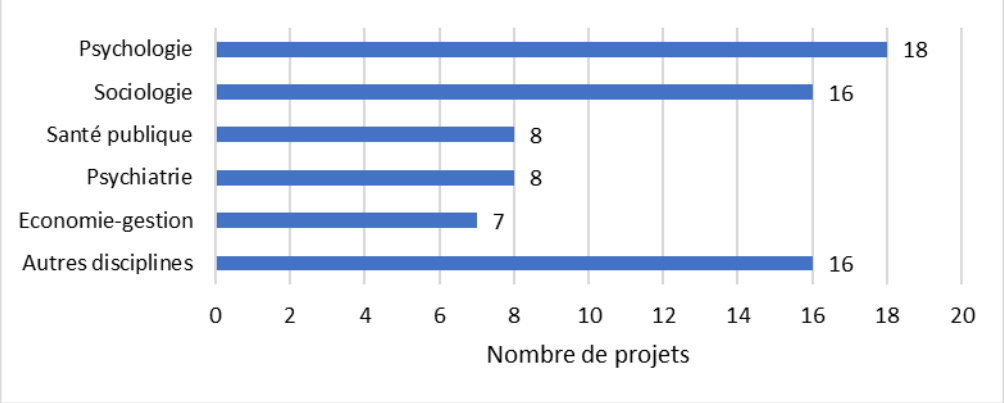
Champ : Projets monodisciplinaires financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=37).

Source : Base Autonomie 2020.

Par ailleurs, les projets portés par des sociologues sont surreprésentés parmi les projets monodisciplinaires (26 % du total des projets financés ou cofinancés par la CNSA et 34 % des projets monodisciplinaires), ce qui n'est pas le cas pour les autres disciplines. Autrement dit, les projets portés par des chercheurs en sociologie dans le cadre du programme HPA s'inscrivent plutôt moins que les autres projets dans des approches pluridisciplinaires.

Les projets interdisciplinaires sont surtout portés par des psychologues (18), des sociologues (16), des psychiatres (8), des chercheurs en santé publique (8) ou en économie-gestion (7).

Graphique 7.6 – Répartition des projets financés selon la discipline du porteur de projet pour les projets interdisciplinaires



Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les projets pluridisciplinaires financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA, 18 ont été portés par des chercheurs en psychologie.

Champ : Projets interdisciplinaires financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=73).

Source : Base Autonomie 2020.

Les tableaux ci-dessous reprennent, pour les projets interdisciplinaires (73), les combinaisons de disciplines les plus fréquentes.

Tableau 7.2 – Répartition des projets bidisciplinaires en fonction des disciplines associées

Disciplines associées	Nombre de projets	Exemples de projets
Psychiatrie-psychologie	5	Développement d'enfants avec troubles du spectre de l'autisme bénéficiant d'une scolarisation dans des unités d'enseignement en maternelle : suivi sur 3 ans des trajectoires développementales (cognitives, communicationnelles et socio-émotionnelles – Marie-Hélène Plumet, 2014).
Psychiatrie-santé publique	3	Facteurs associés à la non-conformité des parcours de soins aux recommandations chez les personnes autistes suivies dans la cohorte Infor-Autism (Isabelle Durand-Zaleski, 2017)
Psychologie-médecine (hors psychiatrie)	2	Vécu subjectif de l'enfant polyhandicapé et regards croisés des représentations des proches sur l'expression de sa souffrance psychique (Régine Scelles, 2014)
Psychologie-sciences de l'éducation	2	La communication des élèves avec polyhandicap en contexte de classe – Étude des interactions entre pairs et entre élève/adulte au sein du groupe pédagogique (Danièle Toubert-Duffort, 2019)
Sciences de l'éducation-sociologie	2	Emplois, métiers et professionnalisations dans la prise en compte du handicap rare (Marc Foudrignier, 2011)
Économie/gestion-épidémiologie	2	Personnes handicapées avançant en âge : Regards économiques et sociaux (Alain Paraponaris, 2015)
Économie/gestion-médecine (hors psychiatrie)	2	Modélisation de l'aide informelle : approches économiques et applications au dispositif innovant d'accompagnement et de répit des aidants de la métropole de Lyon (Lionel Pierrier, 2016)
Économie/gestion-sociologie	2	Stratégies innovantes sur la régulation du champ de la perte d'autonomie et les conditions d'emploi des salariés (Laure Nirello, 2019)
Épidémiologie-santé publique	2	Handicap et perte d'autonomie chez les personnes sans domicile : Exploitation secondaire des données de l'enquête HYTPEAC (Françoise Riou, 2016)
Sociologie-médecine	2	Dispositifs expérimentaux et modèles alternatifs d'habitats intergénérationnels et domestiques : une alternative à l'EHPAD ? Conception d'un programme de recherche multidimensionnel (Régis Aubry, 2018)
Sociologie-psychologie	2	Vie sociale et handicap rare : entre restrictions et environnements capacitants. Étude comparative auprès des personnes en situation de handicap rare/non rare et de leurs familles (Myriam De Leonardis, 2012)
Autres combinaisons	13	-
Total	**39**	-

Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les 39 projets bidisciplinaires financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA, 5 associaient des chercheurs en psychiatrie et en psychologie.

Champ : Projets bidisciplinaires financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=39).

Source : Base Autonomie 2020.

Tableau 7.3 – Répartition des projets tridisciplinaires en fonction des disciplines associées

Disciplines associées	Nombre de projets	Exemples de projets
Médecine (hors psychiatrie) – psychologie-santé publique	3	Évaluation de la qualité de vie des familles de patients polyhandicapés (Tanguy Leroy, 2013)
Médecine (hors psychiatrie) – psychiatrie-psychologie	2	Évaluation des ressources cognitivo-somato-psychiques de sujets à risque demandeurs du test présymptomatique de la maladie de Huntington : Pour une amélioration de la réalisation des habitudes et de la qualité de vie (Philippe Allain, 2011)
Autres combinaisons (1 occurrence)	12	-
Total	**17**	**-**

Lecture : Entre 2011 et 2019, parmi les 17 projets tridisciplinaires financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA, 3 associaient des chercheurs en médecine (hors psychiatrie), en psychologie et en santé publique.

Champ : Projets bidisciplinaires financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=17).

Source : Base Autonomie 2020.

Du côté des projets bidisciplinaires, c'est la combinaison psychiatrie-psychologie qui revient le plus (5 occurrences), suivie de la combinaison psychiatrie-santé publique (3 occurrences).

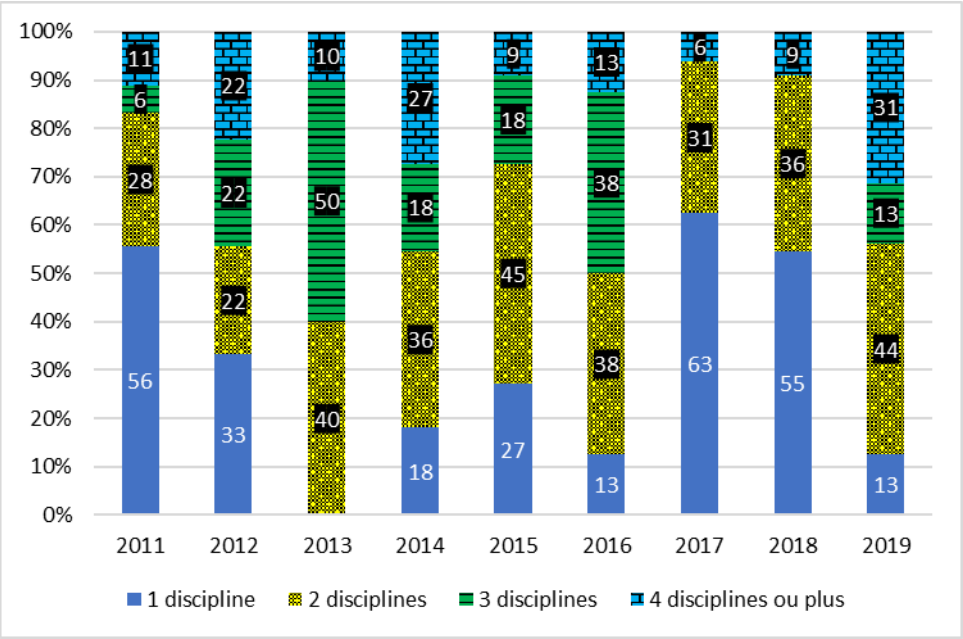
On constate que les projets tridisciplinaires associent le plus souvent : soit la médecine (hors psychiatrie) avec la psychologie et la santé publique (3 occurrences) ; soit la médecine avec la psychiatrie et la psychologie (2 occurrences).

Pour les projets associant quatre disciplines ou plus, aucune récurrence n'a été constatée dans les combinaisons.

Si l'on considère les projets interdisciplinaires portés par des psychologues (18), on constate que, le plus souvent, ceux-ci s'associent avec des médecins (12 – dont 7 psychiatres), des sociologues (6), des chercheurs en santé publique (2), en sciences de l'éducation (2) ou en STIC (2) ; les sociologues qui portent des projets interdisciplinaires (16) s'associent avec des chercheurs en psychologie (6), en médecine (5 – dont 1 psychiatre), en économie-gestion (4), en sciences de l'éducation (3) ou en philosophie (3).

Ainsi, il semblerait que certaines barrières disciplinaires sont plus faciles à franchir dans la perspective d'une collaboration scientifique que d'autres.

Graphique 7.7 – Évolution de la part des projets financés selon le nombre de disciplines associées entre 2011 et 2019



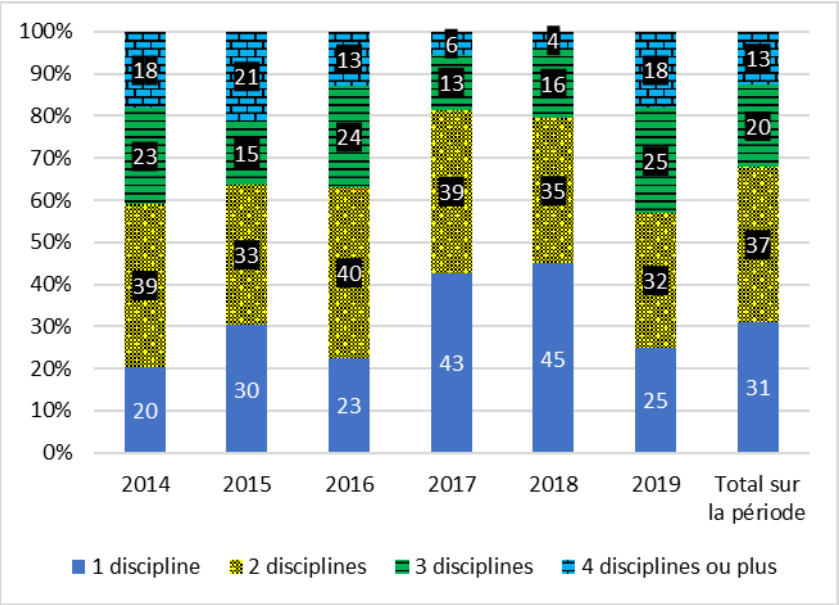
Lecture : En 2011, parmi les projets financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre des AAP du programme HPA, 56 % étaient monodisciplinaires, 28 % étaient bidisciplinaires, 6 % tridisciplinaires et 11 % associaient 4 disciplines ou plus.

Champ : Projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=110).

Source : Base Autonomie 2020.

Entre 2011 et 2019, l'analyse de la part des projets pluridisciplinaires dans le total des projets financés ne permet pas d'identifier une tendance de fond, cette part étant très variable d'une année sur l'autre : 100 % en 2013 par exemple, mais seulement 38 % en 2017, pour remonter à 88 % en 2019. L'attention particulière portée progressivement aux projets de recherche interdisciplinaires, d'abord dans les AAP thématiques (2011, 2014 puis 2016) puis dans l'AAP Blanc (2017), ne semble pas avoir eu d'effet, les années 2017 et 2018 se caractérisant même par la plus faible proportion de projets interdisciplinaires soutenus (respectivement 38 % et 45 %).

Graphique 7.8 – Évolution de la part des projets déposés selon le nombre de disciplines associées entre 2014 et 2019



Lecture : En 2014, parmi les projets déposés dans le cadre des AAP du programme HPA (excepté les projets non financés par la CNSA), 20 % étaient monodisciplinaires, 39 % étaient bidisciplinaires, 23 % tridisciplinaires et 18 % associaient 4 disciplines ou plus.

Champ : Projets déposés entre 2014 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA, hors projets non financés par la CNSA (n=286).

Source : Base Autonomie 2020.

Si l'on compare les résultats des graphiques 7.7 et 7.8, c'est-à-dire la part des projets interdisciplinaires dans les projets financés (graphiques 7.7) et dans les projets déposés (graphique 7.8) pour les années 2014 à 2019[26], on constate que les projets interdisciplinaires sont, selon les années, surreprésentés (75 % des projets déposés et 88 % des projets financés en 2019), sous-représentés (57 % et 55 % des projets déposés en 2017 et 2018 et respectivement 38 % et 45 % des projets financés), ou sont distribués de manière équivalente dans les deux séries (2015 et 2016).

Autrement dit, les évolutions observées sur la période tiennent à la fois à la nature des projets déposés dans le cadre du programme HPA (moins de projets interdisciplinaires déposés, c'est nécessairement moins de projets interdisciplinaires financés), mais également à la qualité de ces projets (si les projets interdisciplinaires sont sous-représentés dans les projets financés, c'est qu'ils n'ont pas reçu un avis positif du comité scientifique d'évaluation).

[26] Période pour laquelle les données sont complètes.

Ce qu'il faut retenir

1. 26 % des projets financés ou cofinancés par la CNSA sont portés par des sociologues (29), 24 % par des chercheurs en psychologie (26), 10 % par des chercheurs en économie-gestion (11), 9 % par des chercheurs en santé publique (10), 8 % par des psychiatres (9) et 6 % par des médecins (hors psychiatrie – 7), soit 84 % du total des projets.
2. Il existe un guichet principal pour les projets en économie-gestion et en santé publique, l'AAP Blanc, dans lequel sont respectivement financés 8 projets sur 11 et 8 projets sur 10, ce qui n'est pas le cas pour les projets en psychologie ou en sociologie qui se répartissent de manière plus équilibrée.
3. Certains AAP sont marqués par un fort ancrage disciplinaire. Par exemple, sont principalement financés dans le cadre de l'AAP Autisme des projets portés par des chercheurs en psychologie et en psychiatrie (respectivement 6 et 3 projets sur 12) ; *via* l'AAP ESMS, ce sont principalement des projets portés par des chercheurs en sociologie, en médecine (hors psychiatrie) et en économie-gestion (respectivement 3, 2 et 2 projets sur 7) qui sont financés.
4. Entre 2011 et 2019, 73 projets interdisciplinaires ont été financés ou cofinancés par la CNSA, soit 66 % du total des projets financés par la CNSA dans le cadre du programme HPA, dont 39 projets mêlant deux approches disciplinaires, 17 projets mêlant trois approches disciplinaires et 17 projets mêlant quatre approches disciplinaires ou plus.
5. Les projets monodisciplinaires sont essentiellement portés par des sociologues (13), des psychologues (8), des chercheurs en économie-gestion (4), en médecine (hors psychiatrie – 3) ou en santé publique (2). Les projets pluridisciplinaires sont quant à eux portés pour l'essentiel par des psychologues (18), des sociologues (16), des psychiatres (8), des chercheurs en santé publique (8) ou en économie-gestion (7).

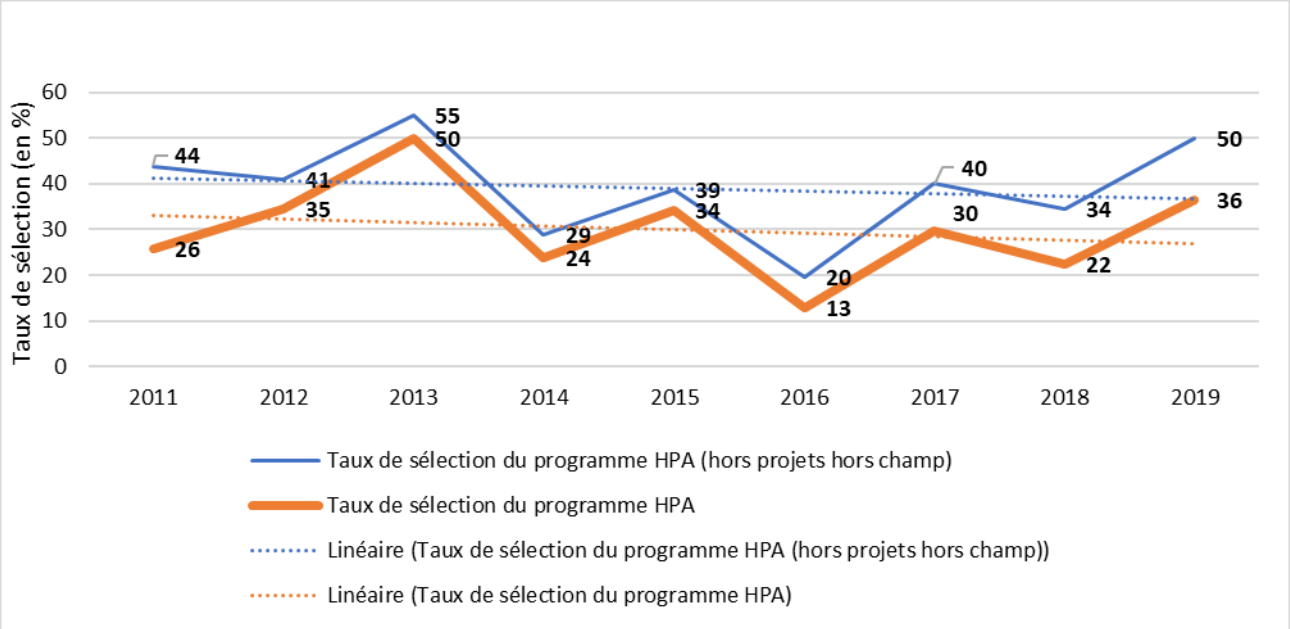
8 Taux de sélection du programme

Cette partie vise à éclairer la sélectivité globale du programme HPA entre 2011 et 2019 (8.1), mais également à donner plus d'informations sur le taux de sélection par AAP (8.2), par discipline (8.3), par public (8.4) et par thématique et approche (8.5)[27].

8.1 Taux de sélection global

Entre 2011 et 2019, 406 projets ont été déposés dans le cadre du programme HPA, 112 ont été financés, soit un taux de sélection global sur la période de 28 %. Plus précisément, le taux de sélection moyen du programme HPA s'établit à 28 % si l'on considère tous les projets déposés et à 38 % si l'on écarte les projets jugés hors champ.

Graphique 8.1 – Évolution du taux de sélection global



Lecture : En 2011, le taux de sélection du programme HPA s'établissait à 26 % ; ce taux atteint 44 % si l'on ne considère que les projets considérés dans le champ des appels à projets.

Champ : Projets déposés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=406).

Source : Base Autonomie 2020.

Cependant, ce taux moyen cache une variabilité annuelle importante. Les années 2011, 2014, 2016 et 2018 sont marquées par un taux de sélection inférieur à la moyenne sur la période, respectivement 26 %, 24 %, 13 % et 22 %. À l'inverse, 36 % des projets déposés en 2019 ont été financés ; la proportion atteint même 50 % en 2013.

Si l'on corrige le taux de sélection des projets hors champ, ce dernier oscille entre 20 % et 55 %, avec une moyenne de 38 % sur la période. Par ailleurs, entre 2014 et 2019, le taux de sélection moyen s'établit à 35 %, contre 42 % entre 2011 et 2013. Autrement dit, le programme HPA est devenu un peu plus sélectif en fin de période.

[27] Voir dans le rapport des annexes : « Annexe 7 – Procédure de sélection des AAP du programme HPA ».

Tableau 8.1 – Répartition des projets financés et non financés entre 2011 et 2019

En %	Projets non financés			Projets financés	Total
	Projets hors champ	Avis du jury : négatif	Avis du jury : positif		
2011	41	20	13	26	**100**
2012	15	31	19	35	**100**
2013	9	36	5	50	**100**
2014	14	61	-	25	**100**
2015	11	54	-	34	**100**
2016	34	53	-	13	**100**
2017	26	44	-	30	**100**
2018	35	43	-	22	**100**
2019	27	36	-	36	**100**
Moyenne	**27**	**42**	**4**	**28**	**100**

Lecture : En 2011, 26 % des projets déposés dans le cadre des AAP du programme HPA ont été financés. Parmi les projets non financés, 41 % ont été jugés hors champ, 20 % ont reçu un avis négatif du jury, et 13 % ont reçu un avis positif.

Champ : Projets déposés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=406).

Source : Base Autonomie 2020.

Entre 2011 et 2019, 27 % des projets déposés dans le cadre du programme HPA ont été jugés hors champ. Ce taux, très élevé pour la première année du programme (41 % en 2011), a progressivement diminué pour atteindre son point bas en 2013 (9 %), avant de remonter en 2016 pour se stabiliser à un niveau plus élevé (34 %, puis 26 % en 2017, 35 % en 2018 et 27 % en 2019).

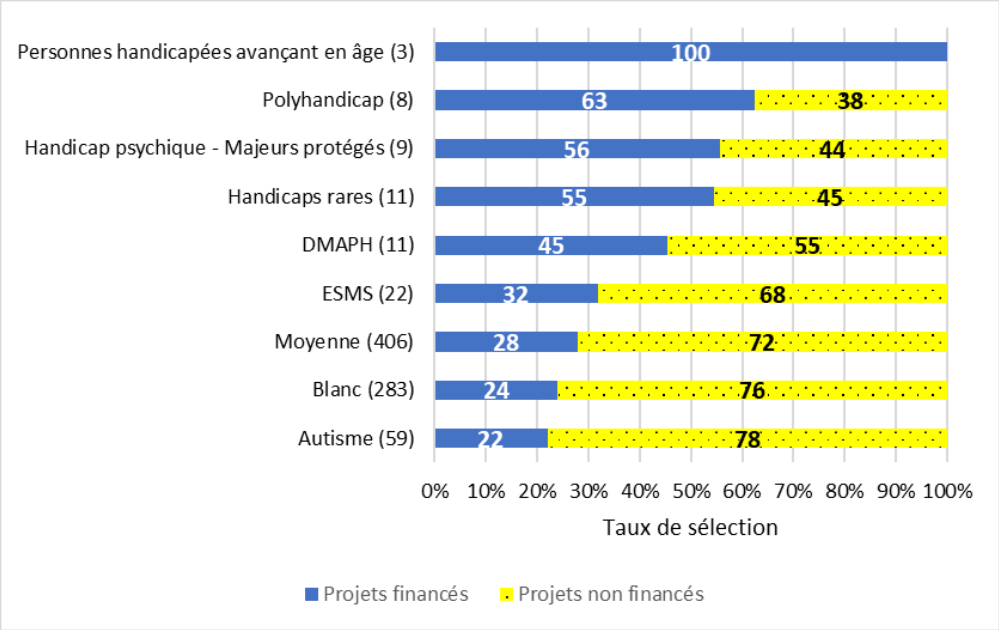
Par ailleurs, 42 % des projets déposés ont reçu un avis négatif du jury, et 32 % ont reçu un avis positif. On constate que tous les projets recevant un avis positif du jury sont financés, excepté entre 2011 et 2013. Autrement dit, depuis 2014, l'enveloppe budgétaire allouée par les financeurs pour le programme HPA permet de couvrir en intégralité les besoins de financement ; cela signifie également que les financeurs ont systématiquement financé les projets recevant un avis positif du jury.

Depuis 2014, la part des projets recevant un avis négatif du jury ne cesse de diminuer, passant de 61 % en 2014 à 36 % en 2019.

8.2 Taux de sélection par appel à projets

Si on analyse les taux de sélection par AAP, corrigés ou non des projets hors champ, on constate que les AAP thématiques sont moins sélectifs que l'AAP Blanc, excepté pour ce qui concerne l'AAP Autisme.

Graphique 8.2 – Taux de sélection par AAP

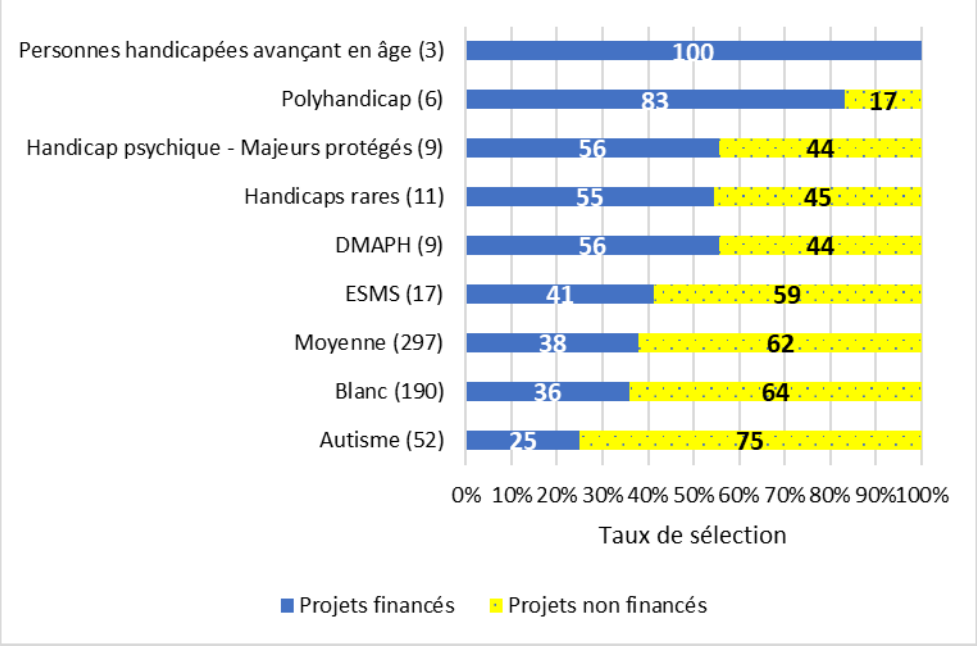


Lecture : Le taux de sélection de l'AAP Personnes handicapées avançant en âge est de 100 %, ce qui signifie que les trois projets déposés ont été financés.

Champ : Projets déposés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=406).

Source : Base Autonomie 2020.

Graphique 8.3 – Taux de sélection par AAP, excepté les projets hors champ



Lecture : Le taux de sélection de l'AAP Personnes handicapées avançant en âge, excepté les projets hors champ, est de 100 %, ce qui signifie que les trois projets déposés ont été jugés dans le champ de l'AAP et ont été financés.

Champ : Projets déposés entre 2011 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA, excepté les projets hors champ (n=297).

Source : Base Autonomie 2020.

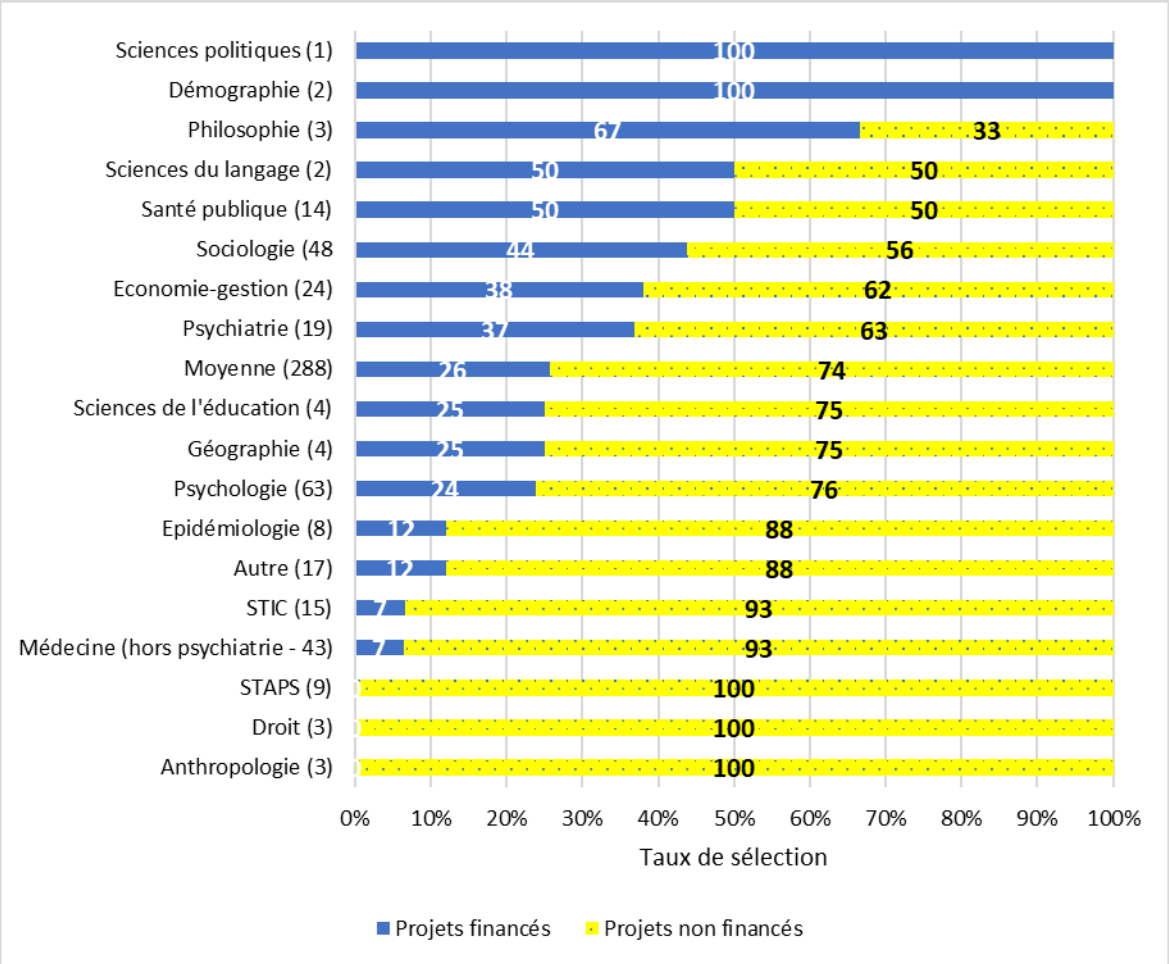
En effet, 24 % des projets déposés dans l'AAP Blanc sont financés contre 100 % des projets déposés dans l'AAP Personnes handicapées avançant en âge, 63 % dans l'AAP Polyhandicap, 56 % dans l'AAP Handicap psychique – Majeurs protégés, 55 % dans l'AAP Handicaps rares, 45 % dans l'AAP DMAPH et 32 % dans l'AAP ESMS.

Corrigée des projets jugés hors champ, la distribution des AAP selon leur taux de sélection reste la même avec un taux de sélection de 25 % pour l'AAP Autisme, 36 % pour l'AAP Blanc, 41 % pour l'AAP ESMS, 55 % pour l'AAP Handicaps rares, 56 % pour l'AAP DMAPH et l'AAP Handicap psychique – Majeurs protégés, 83 % pour l'AAP Polyhandicap et 100 % pour l'AAP Personnes handicapées avançant en âge.

8.3 Taux de sélection par discipline

Entre 2014 et 2019, le taux de sélection moyen par discipline[28] s'établit à 26 %, avec les sciences de l'éducation (25 %), la géographie (25 %), la psychologie (24 %), l'épidémiologie (13 %), les STIC (7 %), la médecine (hors psychiatrie – 7 %) et les autres disciplines (6 %) qui ont un taux de sélection inférieur à la moyenne et la psychiatrie (37 %), l'économie-gestion (38 %), la sociologie (44 %), la santé publique (50 %), les sciences du langage (50 %) et la philosophie (67 %) qui ont un taux de sélection supérieur à la moyenne.

Graphique 8.4 – Taux de sélection par discipline



Lecture : Le taux de sélection pour les projets portés par des chercheurs en santé publique atteint 50 %, ce qui signifie que 7 des 14 projets déposés entre 2014 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA ont été financés.

Champ : Projets déposés entre 2014 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=288).

Source : Base Autonomie 2020.

[28] La discipline considérée ici est celle du porteur de projet.

Par ailleurs, aucun des projets déposés en STAPS (9), en droit (3) ou en anthropologie (3) n'a été financé ; à l'inverse, les deux projets déposés en démographie et le projet déposé en sciences politiques ont été financés.

Tableau 8.2 – Répartition des projets financés et non financés selon la discipline du porteur de projet

-	Projets non financés						Projets financés			Total des projets	
	Hors champ			Avis négatif du jury							
	Nombre (1)	En % des projets hors champ	En % des projets déposés*	Nombre (2)	En % des projets ayant reçu un avis négatif	En % des projets déposés*	Nombre (3)	En % des projets financés	En % des projets déposés*	Nombre (1 +2 +3)	En %
Anthropologie	-	-	-	3	2,1 %	100,0 %	-	-	-	3	1,0 %
Autre	10	13,5 %	55,6 %	7	5,0 %	38,9 %	1	1,4 %	5,6 %	18	6,3 %
Démographie	-	-	-	-	-	-	2	2,7 %	100,0 %	2	0,7 %
Droit	1	1,4 %	33,3 %	2	1,4 %	66,7 %	-	-	-	3	1,0 %
Économie-gestion	2	2,7 %	8,3 %	13	9,3 %	54,2 %	9	12,2 %	37,5 %	24	8,3 %
Épidémiologie	1	1,4 %	12,5 %	6	4,3 %	75,0 %	1	1,4 %	12,5 %	8	2,8 %
Géographie	-	-	-	3	2,1 %	75,0 %	1	1,4 %	25,0 %	4	1,4 %
Médecine (hors psychiatrie)	27	36,5 %	58,7 %	16	11,4 %	34,8 %	3	4,1 %	6,5 %	46	16,0 %
Philosophie	-	-	-	1	0,7 %	33,3 %	2	2,7 %	66,7 %	3	1,0 %
Psychiatrie	4	5,4 %	21,1 %	8	5,7 %	42,1 %	7	9,5 %	36,8 %	19	6,6 %
Psychologie	13	17,6 %	20,6 %	35	25,0 %	55,6 %	15	20,3 %	23,8 %	63	21,9 %
Santé publique	-	-	-	7	5,0 %	50,0 %	7	9,5 %	50,0 %	14	4,9 %
Sciences de l'éducation	-	-	-	3	2,1 %	75,0 %	1	1,4 %	25,0 %	4	1,4 %
Sciences du langage	-	-	-	2	1,4 %	50,0 %	2	2,7 %	50,0 %	4	1,4 %
Sciences politiques	-	-	-	-	-	-	1	1,4 %	100,0 %	1	0,3 %
Sociologie	2	2,7 %	4,2 %	25	17,9 %	52,1 %	21	28,4 %	43,8 %	48	16,7 %
STAPS	5	6,8 %	55,6 %	4	2,9 %	44,4 %	-	-	-	9	3,1 %
STIC	9	12,2%	60,0%	5	3,6%	33,3%	1	1,4%	6,7%	15	5,2%
Total	**74**	**100,0 %**	**25,7 %**	**140**	**100,0 %**	**48,6 %**	**74**	**100,0 %**	**25,7 %**	**288**	**100,0 %**

Note : *Pour la discipline considérée.

Lecture : Entre 2014 et 2019, 63 projets portés par un chercheur en psychologie ont été déposés dans le cadre des AAP du programme HPA ; 13 de ces projets ont été jugés hors champ (20,6 %), 35 ont reçu un avis négatif du jury (55,6 %) et 15 ont été financés (23,8 %). Par ailleurs les projets portés par des chercheurs en psychologie représentent 17,6 % du total des projets jugés hors champ, 25,0 % des projets ayant reçu un avis négatif du jury et 20,3 % des projets financés.

Champ : Projets déposés entre 2014 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=288).

Source : Base Autonomie 2020

Entre 2014 et 2019, 74 % des projets déposés n'ont pas été financés, soit parce qu'ils ont été jugés hors champ par le jury (26 % des projets déposés), soit parce qu'ils ont reçu un avis négatif du jury (49 % des projets déposés).

Si l'on considère les projets hors champ, on constate qu'il s'agit principalement de projets portés par des médecins (hors psychiatrie), largement surreprésentés (36 % contre 16 % des projets déposés), par des chercheurs en psychologie (18 % contre 22 % des projets déposés) ou en STIC (12 % contre 5 % des projets déposés) ; les projets ayant reçu un avis négatif du jury sont surtout portés par des chercheurs en psychologie (25 % contre 22 % des projets déposés), en sociologie (18 % contre 17 % des projets déposés) ou en médecine (hors psychiatrie) – 11 % contre 7 % des projets déposés.

Le tableau ci-dessous reprend quelques exemples de ces projets jugés hors champ.

Tableau 8.3 – Exemples de projets jugés hors champ

Discipline du porteur	Titre du projet
Médecine (hors psychiatrie)	Motricité fine de la main, vieillissement et maladie d'Alzheimer : Utilité des nouvelles techniques de réhabilitation motrice pour améliorer l'autonomie
	Caractérisation de la myopathie spastique, en morphométrie, histo-immunologie, génétique, biomécanique tissulaire et micro-tissulaire, remnographie et clinique chez 60 patients adultes atteints de parésie spastique après un accident vasculaire cérébral
Psychiatrie	Transmission glutamatergique dans l'Autisme II : exploration, en imagerie moléculaire.
	Évaluation de l'impact de la remédiation cognitive dans l'autisme
Psychologie	Améliorer les habiletés mathématiques des adolescents avec une déficience intellectuelle
	État des lieux de la prise en charge des troubles neuropsychologiques après traitement d'une tumeur cérébrale dans l'enfance
STAPS	Impact de la broncho-pneumopathie chronique obstructive sur les fonctions cognitives, la marche et les capacités de double-tache.
	Danse sociale réelle et/ou virtuelle comme approche thérapeutique non médicamenteuse pour ralentir les démences de type Alzheimer et pour améliorer la qualité de vie des résidents en EHPAD
STIC	Développement d'un vêtement intelligent et connecté pour les handicapés physiques
	Système d'aide aux aphasiques pour recouvrer une autonomie en communication
Autres disciplines	Évaluation des fonctions visuelles, exécutives et de la planification de l'action chez des adultes avec un autisme de haut niveau.
	Déficits de la cognition auditive dans les troubles des apprentissages : de nouvelles explorations pour une meilleure prise en charge.

Champ : Projets déposés entre 2014 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA jugés hors champ (n=74).

Source : Base Autonomie 2020.

Si on analyse les taux de sélection par discipline, on constate que :

- 4 % des projets de sociologie déposés sont jugés hors champ, 52 % reçoivent un avis négatif du jury et 44 % sont financés (sur un total de 48 projets déposés) ;
- 21 % des projets de psychologie sont jugés hors champ, 56 % reçoivent un avis négatif du jury et 24 % sont financés (sur un total de 63 projets déposés) ;
- 8 % des projets d'économie-gestion sont jugés hors champ, 54 % reçoivent un avis négatif du jury et 38 % sont financés (sur un total de 24 projets déposés) ;
- 21 % des projets de psychiatrie déposés sont jugés hors champ, 42 % reçoivent un avis négatif du jury et 37 % sont financés (sur un total de 19 projets déposés) ;
- Aucun projet de santé publique déposé n'est jugé hors champ, 50 % reçoivent un avis négatif du jury et 50 % sont financés (sur un total de 14 projets) ;
- 60 % des projets de STIC déposés sont jugés hors champ, 33 % reçoivent un avis négatif du jury et 7 % sont financés (sur un total de 15 projets) ;
- 56 % des projets de STAPS déposés sont jugés hors champ, 44 % reçoivent un avis négatif du jury, de sorte qu'aucun projet n'a été financé (sur un total de 9 projets déposés).

Ainsi, il semblerait que, pour certaines disciplines, l'enjeu soit pour les chercheurs de mieux travailler leur inscription dans le champ du programme HPA tandis que, pour d'autres, il s'agit de veiller à renforcer la qualité scientifique des projets déposés.

8.4 Taux de sélection par public

Comme le montre le tableau 8.4 ci-après, entre 2014 et 2019, sur les 288 projets déposés, 17 % concernaient les PA (49), 73 % les PH (209), 8 % les deux publics (24), et 2 % aucun de ces publics (6).

Si on compare les taux de sélection des projets selon les publics étudiés, on constate que :

- 37 % des projets PA déposés sont jugés hors champ, 35 % reçoivent un avis négatif du jury et 29 % sont financés (sur un total de 49 projets déposés) ;
- 22 % des projets PH déposés sont jugés hors champ, 54 % reçoivent un avis négatif du jury et 24 % sont financés (sur un total de 209 projets déposés).

Autrement dit, il semblerait que les projets PA, quoique plus souvent hors champ que les projets PH (37 % contre 22 %) soient de meilleure qualité scientifique puisque seulement 35 % reçoivent un avis négatif du jury (contre 54 % pour les projets PH) et 29 % sont financés (contre 24 % pour les projets PH).

Sont cités en exemples des projets PA jugés hors champ :

- Le sujet âgé et son autonomie, évaluation et alerte d'un réseau support au moyen des NTIC : Étude Pilote ;
- L'expérience en activité physique du sujet âgé : étude multicentrique d'un suivi de la motivation par les aidants ;
- Réhabilitation de la navigation dans la maladie d'Alzheimer ;
- *Augmented Reality for Improving Autonomy in Dementia* ;
- Impact de l'hypnose sur la prise en charge des patients très âgés atteints de maladie d'Alzheimer et démences apparentées en unités de soins longue durée.

Tableau 8.4 – Répartition des projets financés et non financés selon le public cible

-	Projets non financés						Projets financés			Total des projets	
	Hors champ			Avis négatif du jury							
	Nombre (1)	En % des projets hors champ	En % des projets déposés*	Nombre (2)	En % des projets ayant reçu un avis négatif	En % des projets déposés*	Nombre (3)	En % des projets financés	En % des projets déposés*	Nombre (1 +2 +3)	En %
PA	18	24 %	37 %	17	12 %	35 %	14	19 %	29 %	49	17 %
PH	45	61 %	22 %	113	81 %	54 %	51	69 %	24 %	209	73 %
PA/PH	5	7 %	21 %	10	7 %	42 %	9	12 %	38 %	24	8 %
Autre public	6	8 %	100 %	-	-	-	-	-	-	6	2 %
Total	**74**	**100 %**	**26 %**	**140**	**100 %**	**49 %**	**74**	**100 %**	**26 %**	**288**	**100 %**

Note : *Pour le public considéré.

Lecture : Entre 2014 et 2019, 49 projets s'intéressant aux problématiques de l'autonomie en lien avec l'âge ont été déposés dans le cadre des AAP du programme HPA ; 18 de ces projets ont été jugés hors champ (37 %), 17 ont reçu un avis négatif du jury (35 %) et 14 ont été financés (29 %). Par ailleurs, les projets s'intéressant aux problématiques de l'autonomie en lien avec l'âge représentent 24 % du total des projets jugés hors champ, 12 % des projets ayant reçu un avis négatif du jury et 19 % des projets financés.

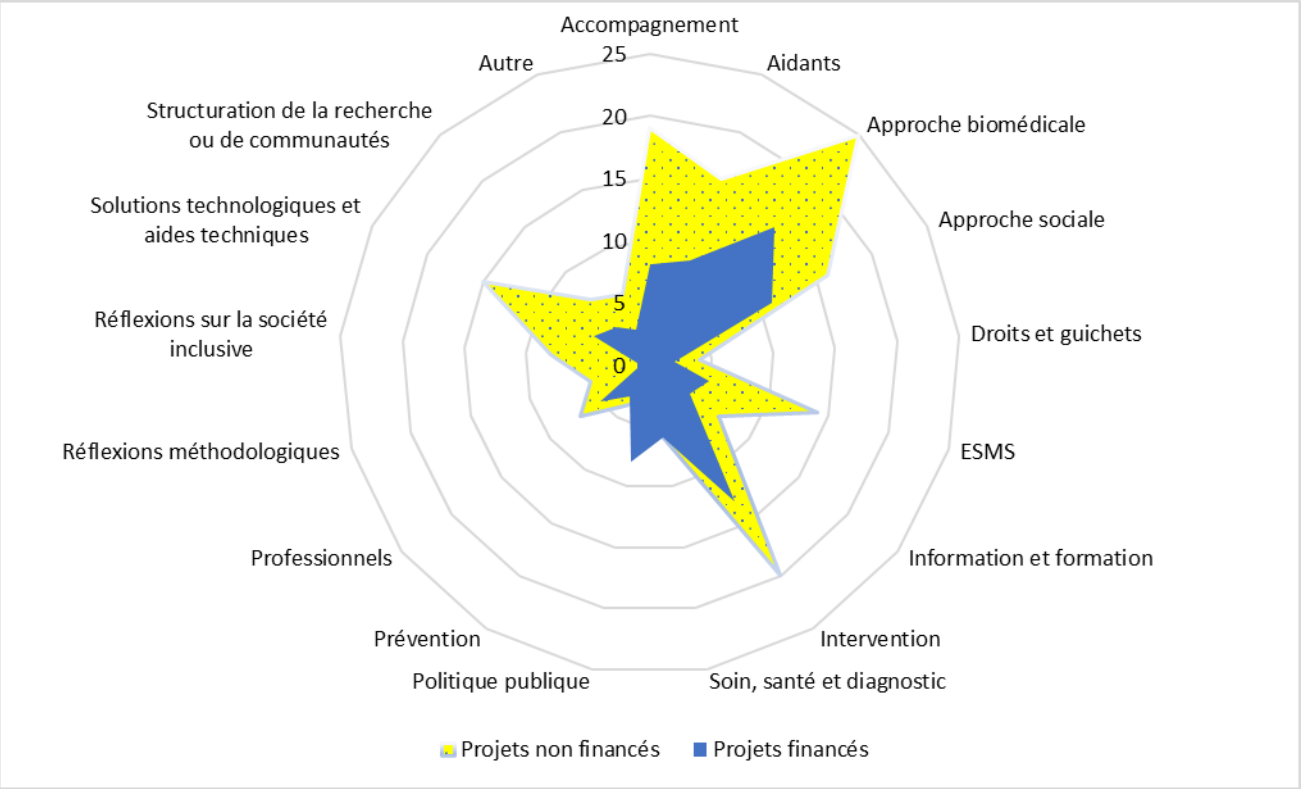
Champ : Projets déposés entre 2014 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=288).

Source : Base Autonomie 2020.

8.5 Taux de sélection par thématique et par approche

On note que, selon la thématique du projet, le taux de sélection varie (les deux aires ne sont pas de même forme).

Graphique 8.5 – Répartition des projets non financés (hors projet hors champ) et financés en fonction des thématiques



Lecture : Entre 2014 et 2019, parmi l'ensemble des projets déposés dans le cadre des AAP du programme HPA relatifs à la thématique de l'accompagnement, 19 n'ont pas été financés et 8 ont été financés.

Champ : Projets déposés entre 2014 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=288).

Source : Base Autonomie 2020.

Ainsi, la majorité des projets sur la thématique des politiques publiques sont financés (8 sur 11, soit 72 %), ainsi qu'une part conséquente des projets sur le soin, la santé et le diagnostic (6 sur 12, soit 50 %), sur la prévention (3 sur 7, soit 43 %), sur les professionnels (5 sur 12, soit 42 %) ou des projets adoptant une approche sociale du handicap ou de la dépendance (11 sur 27, soit 41 %).

À l'inverse, le taux de sélection concernant les projets sur les ESMS est relativement faible (26 %), avec le financement de 5 projets sur 19, tout comme les projets sur les solutions technologiques et les aides techniques (25 %), avec le financement de 5 projets sur 20 projets déposés.

Les chercheurs présentant des projets sur ces thématiques doivent donc être vigilants à renforcer la qualité scientifique de leur projet au regard des attentes et des objectifs que porte le programme HPA.

Ce qu'il faut retenir

1. Entre 2011 et 2019, le taux de sélection moyen du programme HPA s'établit à 28 % et monte à 36 % si on ne considère que les projets entrant dans le champ du programme.
2. 27 % des projets déposés entre 2011 et 2019 ont été jugés hors champ par le jury. 42 % ont reçu un avis négatif et 32 % un avis positif. Depuis 2014, tous les projets ayant reçu un avis positif du jury ont été financés.
3. Les AAP thématiques ont un taux de sélection plus élevé[29] que l'AAP Blanc, excepté l'AAP Autisme.
4. Entre 2014 et 2019, le taux de sélection moyen s'établit à 26 %, avec les sciences de l'éducation (25 %), la géographie (25 %), la psychologie (24 %), l'épidémiologie (13 %), les STIC (7 %), la médecine (hors psychiatrie – 7 %), et les autres disciplines (6 %) qui ont un taux de sélection inférieur à la moyenne, et la psychiatrie (37 %), l'économie-gestion (38 %), la sociologie (44 %), la santé publique (50 %), les sciences du langage (50 %) et la philosophie (67 %) qui ont un taux de sélection supérieur à la moyenne.
5. Les projets PA, quoique plus souvent hors champ que les projets PH (37 % contre 22 %), sont de meilleure qualité scientifique puisque seulement 35 % reçoivent un avis négatif du jury (contre 54 % pour les projets PH) et que 29 % sont financés (contre 24 % pour les projets PH).
6. La majorité des projets sur la thématique des politiques publiques sont financés (72 %), et une part conséquente des projets sur le soin, la santé et le diagnostic (50 %), sur la prévention (43 %), sur les professionnels (42 %) ou des projets adoptant une approche sociale du handicap ou de la dépendance (41 %). À l'inverse, le taux de sélection concernant les projets sur les ESMS est relativement faible (26 %), tout comme celui des projets sur les solutions technologiques et les aides techniques (25 %).

[29] Plus de projets sont financés rapportés au nombre de projets déposés.

9 Demandes de prolongations

L'étude des demandes de prolongation[30] formulées par les chercheurs financés permet d'identifier un premier niveau de difficultés que peuvent rencontrer les équipes dans la conduite de leur projet et ainsi de tenter de mieux les prévenir.

Compte tenu des données disponibles, l'analyse est restreinte aux projets financés ou cofinancés par la CNSA entre 2013 et 2019[31], et les dernières demandes de prolongation prises en compte datent de décembre 2020. Ainsi, le propos qui suit résulte de travaux conduits en décembre 2020.

Entre 2013 et 2019, 83 projets ont été financés ou cofinancés par la CNSA dans le cadre du programme HPA. En décembre 2020, 27 de ces projets sont terminés (32,5 %) et 56 encore en cours (67,5 %). Pour 47 % de ces projets, les équipes ont formulé au moins une demande de prolongation ; cette part atteint même 55 % pour les projets terminés.

Tableau 9.1 – Répartition des projets financés en fonction de leur état

-	**Projets ayant demandé une prolongation**		**Projets n'ayant pas demandé de prolongation**		**Total**	
	En nombre	**En % du total**	**En nombre**	**En % du total**	**En nombre**	**En %**
Projets en cours	24	28,9	32	38,6	**56**	**67,5**
Projets terminés	15	18,1	12	14,4	**27**	**32,5**
Total	**39**	**47**	**44**	**53**	**83**	**100**

Lecture : Entre 2013 et 2019, parmi les 83 projets financés ou cofinancés par la CNSA, 39 ont demandé une prolongation, soit 47 %. 24 de ces projets sont en cours, et 15 sont terminés.

Champ : Projets en cours ou terminés financés ou cofinancés par la CNSA entre 2013 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA (n=83).

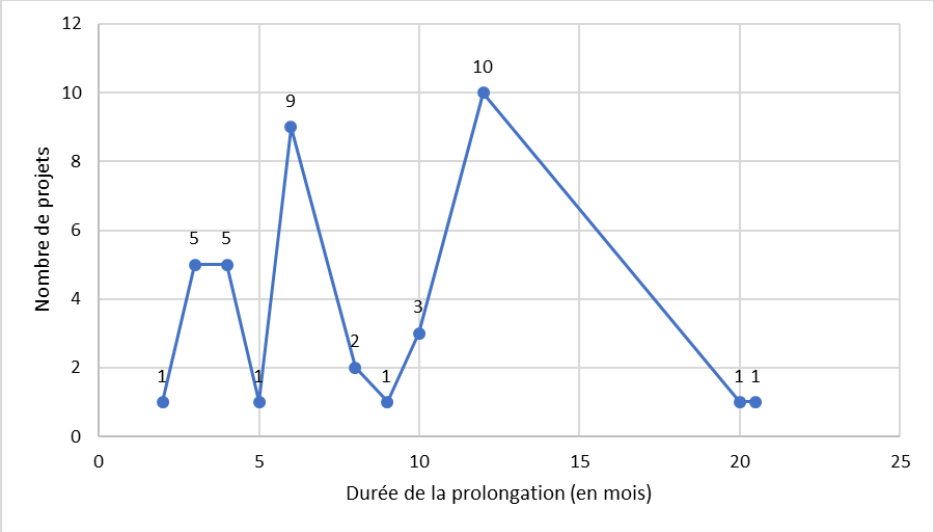
Source : Base Autonomie 2020.

En moyenne, les équipes demandent une prolongation de six mois. Dans le détail, 21 équipes ont sollicité une prolongation de 2 à 6 mois, 16 équipes une prolongation de 7 à 12 mois, et deux équipes ont sollicité une prolongation de plus de 20 mois.

[30] Les projets financés dans le cadre des AAP de l'IReSP peuvent faire l'objet d'une prolongation, c'est-à-dire bénéficier d'un temps supplémentaire pour la réalisation des travaux. Cette demande doit être effectuée *via* le formulaire de prolongation au plus tard trois mois avant la fin du projet. Une seule prolongation peut être accordée par projet, et la durée maximale de prolongation accordée est fonction de la durée initiale du projet. Il est toutefois possible que, de façon très exceptionnelle, une deuxième prolongation soit accordée.

[31] Il n'existait pas de formulaire de demande de prolongation avant 2013.

Graphique 9.1 – Répartition des projets en fonction de la durée de ou des demandes de prolongation



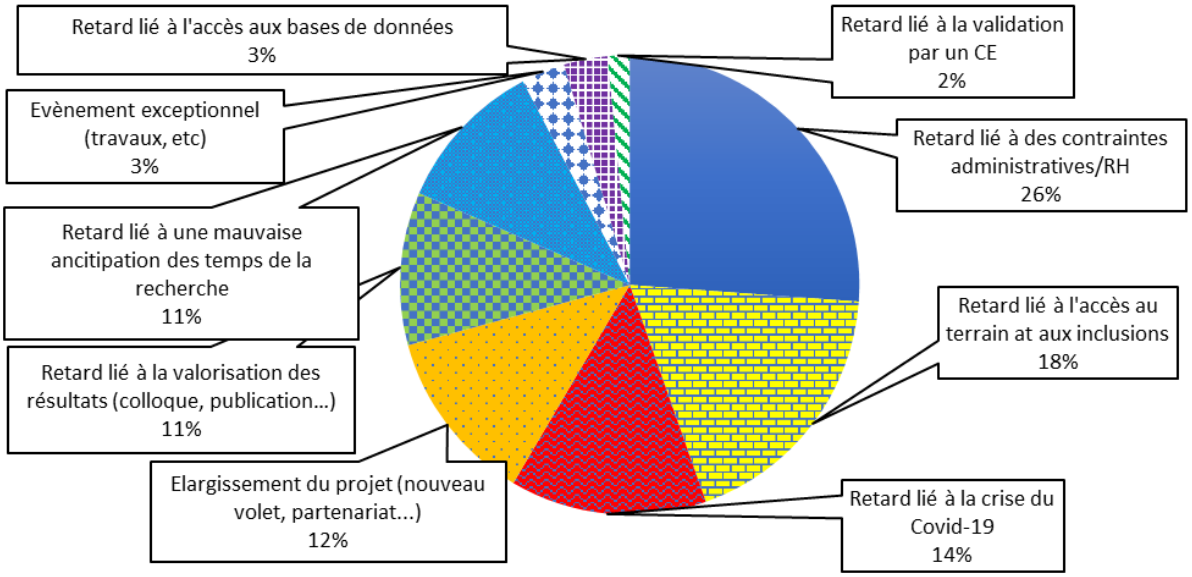
Lecture : Entre 2013 et 2019, un projet a demandé une prolongation de deux mois.

Champ : Projets en cours ou terminés, financés ou cofinancés par la CNSA entre 2013 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA ayant demandé une ou des prolongations (n=39).

Source : Base Autonomie 2020.

À partir de l'argumentaire de la demande de prolongation, neuf motifs de prolongation principaux ont été identifiés, un même projet pouvant faire face à plusieurs difficultés[32].

Graphique 9.2 – Répartition des projets selon le motif de prolongation



Lecture : Entre 2013 et 2019, parmi les projets ayant demandé une prolongation, 26 % de ces demandes concernaient un retard lié à des contraintes administratives ou ayant trait à la gestion des ressources humaines.

Champ : Projets en cours ou terminés financés ou cofinancés par la CNSA entre 2013 et 2019 dans le cadre des AAP du programme HPA ayant demandé une ou des prolongations (n=39).

Source : Base Autonomie 2020.

[32] Voir dans le rapport des annexes : « Annexe 8 – Exemples de difficultés rencontrées par les chercheurs motivant une demande de prolongation ».

La principale difficulté rencontrée, mentionnée par 17 équipes (26 %), tient à des contraintes administratives et de ressources humaines : un congé maternité, l'embauche d'un contrat à durée déterminée (CDD), un changement dans le personnel, ou encore l'arrêt maladie d'un des membres de l'équipe sont autant d'évènements pouvant entrainer des retards dans le calendrier initial ; de même, l'usage des crédits (qui ne peut se faire que pendant la période de conventionnement) peut être un motif valable aux prolongations de la convention.

Les difficultés d'accès au terrain, qui ont un impact sur le processus d'inclusion, ont conduit 12 équipes (18 %) à solliciter une demande de prolongation. Le non-accès au terrain d'enquête peut par exemple être lié à l'inadéquation de la méthodologie d'enquête (trois projets), à l'absence de contact ou de lien avec le réseau (deux projets), à des blocages administratifs rencontrés sur le terrain (un projet concerné) ou à des révisions dans les objectifs d'inclusions (un projet).

8 équipes (12 %) ont également formulé une demande de prolongation en lien avec l'extension de leur projet, afin d'ajouter un nouveau volet ou partenariat à leur projet (sept projets concernés) ou de leur permettre d'ouvrir un nouveau terrain d'enquête (un projet).

7 demandes de prolongation (11 %) sont également liées à des besoins de valorisation des résultats, dont la rédaction du rapport final va dépendre ou pour lesquels la prolongation de la convention est nécessaire afin de pouvoir engager les crédits restants.

De même, 7 autres demandes (11 %) sont liées à une mauvaise anticipation des temps de la recherche, c'est-à-dire du temps nécessaire pour l'analyse des données (cinq projets), ou encore du temps nécessaire pour la traduction de certains documents et la rédaction du rapport final (deux projets). Pour ce type de prolongation, il apparaît important d'apporter un meilleur suivi au projet afin d'identifier en amont les projets pouvant rencontrer ce type de difficultés et de leur permettre de revoir leur calendrier de recherche avant le démarrage de leur projet.

Enfin, d'autres motifs de prolongation sont liés à des problèmes d'accès aux bases de données (deux projets), à des évènements exceptionnels et indépendants des équipes de recherche tels que des travaux dans les structures ou des évènements politiques (deux projets), ou encore à la validation par un comité d'éthique du protocole d'étude (un projet).

À noter qu'en 2020, 9 projets (14 %) ont demandé une prolongation en lien avec la crise du Covid-19 qui a eu un fort impact sur la conduite des projets de recherche et entrainé des retards importants. En 2021, on peut s'attendre à ce que ce type de demande de prolongation concerne davantage de projets avec la poursuite des mesures exceptionnelles prises en lien avec la crise sanitaire.

Ce qu'il faut retenir

1. 47 % des 83 projets soutenus entre 2013 et 2019 ont demandé une prolongation ; ce pourcentage atteint 55 % si on ne considère que les projets terminés (15 projets sur 27).
2. En moyenne, les équipes demandent une prolongation de six mois. Dans le détail, 21 équipes ont sollicité une prolongation de 2 à 6 mois, 16 équipes une prolongation de 7 à 12 mois, et deux équipes ont même sollicité une prolongation de plus de 20 mois.
3. 9 motifs principaux de prolongation ont été identifiés, un même projet pouvant faire face à plusieurs difficultés. Les principaux motifs de prolongation concernent des retards liés à des contraintes administratives ou RH (17 projets), à l'accès au terrain et à des difficultés pour les inclusions (12 projets), à la crise du Covid-19 (9 projets), à l'élargissement du projet (8 projets), à la valorisation des résultats (7 projets) et à une mauvaise anticipation des temps de la recherche (7 projets).

Conclusion

Les membres du Conseil scientifique d'évaluation des appels à projets (AAP)[33] du programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap »[34] 2020 ont souligné dans leur avis rendu public[35] « l'importance et l'impact des appels à projets du programme "Autonomie" lancés par l'IReSP et financés par la CNSA depuis plus de 10 ans sur la structuration d'un champ de recherche en France sur cette thématique. » et ajouté que « ces appels ont incité de nombreux chercheurs à travailler sur des sujets en lien avec le handicap, le grand âge et la perte d'autonomie, dans des disciplines variées. Ils ont attiré sur ce champ des chercheurs titulaires d'une part, et de jeunes chercheurs non-titulaires, d'autre part, leur permettant d'engager une carrière dans ce champ de recherche pour ensuite pouvoir postuler avec un dossier solide aux différents concours de chercheurs ou enseignants-chercheurs. Certains de ces jeunes chercheurs ont également trouvé des débouchés dans d'autres champs que la recherche académique. »

Entre 2011 et 2019, ce sont 22 sessions d'AAP qui ont été lancées et qui ont permis le financement de 112 projets en sciences humaines et sociales et en santé publique pour un financement total de 12 117 265 euros.

Sont à retenir, parmi les forces du programme :

- Son caractère pérenne qui offre de la visibilité aux chercheurs souhaitant investir le champ de l'autonomie ;
- Son champ thématique ouvert largement à une diversité d'objets de recherche grâce à son AAP Blanc ;
- Sa capacité à rencontrer les priorités des politiques publiques par la mise en place d'AAP thématiques ;
- Sa contribution à la formation par la recherche et en particulier au financement de près de 30 thèses et 40 post-doctorats ;
- Son champ disciplinaire couvrant largement les sciences humaines et sociales et la santé publique avec des chercheurs issus de 18 disciplines différentes associés à la conduite des projets ;
- Sa capacité à attirer depuis plus de 10 ans de nouveaux chercheurs et de nouvelles équipes.

Les points d'attention à considérer sont :

- Un déséquilibre persistant des publics étudiés, avec des projets dans le champ du handicap qui représentent les trois quarts des projets financés ;
- Malgré un champ disciplinaire ouvert largement aux chercheurs en sciences humaines et sociales et en santé publique, un noyau dur de recherches financées en sociologie et en psychologie ;
- Des modalités de soutien à la structuration de la recherche dont se saisissent peu les chercheurs ;
- Une faible capacité à attirer des chercheurs non spécialistes du champ de l'autonomie, dans un objectif de renouvellement des approches et des méthodologies.

[33] En 2020, deux CSE ont été mis en place : un CSE « Autonomie », dont il est ici question, chargé de l'évaluation scientifique des projets déposés dans le cadre de l'AAP Blanc, de l'AAP Établissements, services et transformation de l'offre et de l'AAP Structuration de communautés mixtes de recherche ; un CSE « Autisme » chargé de l'évaluation scientifique des projets déposés dans le cadre de l'AAP Autisme et sciences humaines et sociales.

[34] Le programme « Handicap et perte d'autonomie » (HPA) est devenu le programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » en 2020.

[35] Pour en savoir plus, consultez l'avis complet du jury 2020 (nouvelle fenêtre).

Perspectives

Les questions relatives au développement et à la structuration de la recherche dans le champ de l'autonomie dépassent l'étude de l'outil particulier de soutien à la recherche qu'est le programme HPA – devenu programme Autonomie en 2020.

En ce sens, il apparait opportun de poursuivre l'analyse par la réalisation de travaux complémentaires visant à apporter un éclairage plus complet et précis.

Par exemple, il s'agirait d'interroger la place des appels à projets du programme Autonomie dans le champ de la recherche en France en les situant dans l'écosystème des outils existants et en interrogeant leur cohérence et leur complémentarité.

Un bilan à caractère scientifique nous apparaît également opportun pour évaluer l'impact du programme dans le champ scientifique et pour l'aide à la décision, ainsi que pour mieux appréhender la manière dont la recherche financée *via* cet outil s'inscrit, ou non, dans les dynamiques en cours et répond à des enjeux de politiques publiques.

Il nous semble qu'une attention devra également être portée aux canaux et aux modalités de diffusion des nouvelles connaissances produites auprès d'un public élargi – les parties prenantes du champ de l'autonomie notamment, en dehors des sphères académiques.

Liste des annexes

Les annexes à ce bilan sont présentées dans un rapport annexe, qui rassemble 8 documents :

- Annexe 1 : Frise chronologique des AAP du programme HPA (2011-2019) ;
- Annexe 2 : Calendrier des AAP du programme HPA (2011-2019) ;
- Annexe 3 : Structures éligibles au financement dans le cadre des AAP du programme HPA (2011-2019) ;
- Annexe 4 : Liste complète des structures financées dans le programme HPA entre 2011 et 2019 ;
- Annexe 5 : Champs thématiques des AAP du programme HPA (2011-2019) ;
- Annexe 6 : Champs disciplinaires des AAP du programme HPA (2011-2019) ;
- Annexe 7 : Procédure de sélection des AAP du programme HPA ;
- Annexe 8 : Exemples de difficultés rencontrées par les chercheurs motivant une demande de prolongation.